



TROISIÈME ÉDITION DU SYMPOSIUM D'ARUSHA SUR LA QUALITÉ DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

**THÈME :**  
**Les femmes dans le commerce intra-africain :**  
**Surmonter les défis organisationnels pour une mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine**  
*(Au-delà des frontières et des limites)*

**Lieu :** Hôtel Verde, Zanzibar                                      **8 – 10 novembre 2021**



# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES</b>	<b>IV</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b>	<b>VI</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>VI</b>
<b>CONTEXTE DU TROISIEME SYMPOSIUM</b>	<b>VI</b>
<b>JUSTIFICATION DU SYMPOSIUM</b>	<b>VIII</b>
<b>OBJECTIFS DU SYMPOSIUM</b>	<b>VIII</b>
<b>PUBLIC ET PARTICIPANTS VISES</b>	<b>IX</b>
<b>L'APPROCHE DU SYMPOSIUM</b>	<b>IX</b>
<b>CONTENU ET DEROULEMENT DU SYMPOSIUM</b>	<b>X</b>
<b>VOIE A SUIVRE</b>	<b>XI</b>
<b>1.0 PREMIER JOUR : LUNDI, 8 NOVEMBRE 2021</b>	<b>1</b>
<b>1.1 CEREMONIE D'OUVERTURE</b>	<b>1</b>
1.1.1 MOT DE BIENVENUE	1
1.1.2 MOT INTRODUCTIF DU PACPS	1
1.1.3 BREVE ALLOCUTION DE TRADEMARK EAST AFRICA (TMEA)	5
1.1.4 DISCOURS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE L'AFRIQUE DE L'EST (EALA)	6
1.1.5 PRESENTATION ET ACCUEIL DE L'INVITE D'HONNEUR	9
1.1.6 DISCOURS D'OUVERTURE DE L'INVITE D'HONNEUR	10
<b>1.2 TABLE RONDE 1 : LA VOIX DES FEMMES AFRICAINES DANS LE COMMERCE [ORGANISATIONS]</b>	<b>13</b>
1.2.1 L'EXPERIENCE DE L'AMBASSADRICE AMINA SALUM ALI	13
1.2.2 L'EXPERIENCE DU DR JESCA NKWABI	13
1.2.3 LES REFLEXIONS DE M. LAMECH WESONGA	14
1.2.4 LES REFLEXIONS DE MME MONICA HANGI	14
1.2.5 LES REFLEXIONS DE MME ROSLYN NG'ENO	15
1.2.6 LES REFLEXIONS DE MME NEEMA NYERERE-DRAGO	18
1.2.7 COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS ET REMARQUES FINALES DES PANELISTES	19
<b>1.3 TABLES RONDES 2 ET 3 : LA VOIX DES FEMMES AFRICAINES DANS LE COMMERCE [INDIVIDUS] A ZANZIBAR ET EN TANZANIE CONTINENTALE</b>	<b>21</b>
1.3.1 L'EXPERIENCE DE MME JESSICA MSHAMA	21
1.3.2 L'EXPERIENCE DE MME SHEHERZAD SHEIKH	21
1.3.3 L'EXPERIENCE DE MME NJILE BWANA	22
1.3.4 L'EXPERIENCE DE MME MUNIRA NDOSSY	24
1.3.5 L'EXPERIENCE DE MME BIUBWA OMAR	26
1.3.6 L'EXPERIENCE DE MME NICE-MONIQUE KIMARYO	27
1.3.7 L'EXPERIENCE DE MME ZIANA KASIM	28
1.3.8 L'EXPERIENCE DE MME IRENE ENOCK-IVAMBI	29
1.3.9 LES REFLEXIONS DE MME HAWWAH MBAYE	30

<b>1.4</b>	<b>COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS</b>	<b>30</b>
<b>1.5</b>	<b>OBSERVATIONS FINALES DE LA MODERATRICE ET POINTS A RETENIR</b>	<b>31</b>
<b>2.0</b>	<b><u>DEUXIEME JOUR : MARDI, 9 NOVEMBRE 2021</u></b>	<b>32</b>
<b>2.1</b>	<b>TABLE RONDE 4 : OPPORTUNITES OFFERTES PAR LA ZLECAF AUX FEMMES DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL (MAEP)</b>	<b>32</b>
2.1.1	IMPACT DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE SUR LES FEMMES ENGAGEES DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER	32
2.1.1.1	<i>Contexte du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)</i>	32
2.1.1.2	<i>Objectifs de l'étude</i>	33
2.1.1.3	<i>Le commerce transfrontalier informel (ICBT)</i>	34
2.1.1.4	<i>Défis auxquels les femmes commerçantes sont confrontées dans le cadre de la ZLECAf</i>	36
2.1.1.5	<i>Dispositions régionales</i>	37
2.1.1.6	<i>Opportunités offertes par la ZLECAf</i>	37
2.1.1.7	<i>Recommandations politiques et pratiques pour rendre la ZLECAf plus sensible au genre</i>	38
2.1.2	PANELS	39
2.1.3	QUESTIONS ET OBSERVATIONS DES PARTICIPANTS	41
<b>2.2</b>	<b>TABLE RONDE 5 : STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES POUR L'HARMONISATION DES PROCESSUS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX ET DES REGLEMENTATIONS QUI FACILITENT LES ECHANGES [ACCENT MIS SUR LES FEMMES DANS LE COMMERCE].</b>	<b>42</b>
2.2.1	PANELS	42
2.2.2	QUESTIONS ET OBSERVATIONS DES PARTICIPANTS	44
2.2.3	OBSERVATIONS FINALES DES PANELISTES ET DU MODERATEUR ET POINTS A RETENIR	45
<b>2.3</b>	<b>TABLE RONDE 6 : STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES POUR LA MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE COMMERCE ET LA FACILITATION DES ECHANGES [ACCENT MIS SUR LES FEMMES DANS LE COMMERCE]</b>	<b>46</b>
2.3.1	PANEL	46
2.3.2	COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	47
2.3.3	OBSERVATIONS FINALES ET POINTS A RETENIR	48
<b>2.4</b>	<b>TABLE RONDE 7 : STRATEGIES NATIONALES ET REGIONALES D'INVESTISSEMENT DANS L'AUTOMATISATION ET LA TECHNOLOGIE (DANS LE SERVICE PUBLIC NATIONAL ET REGIONAL) : MISE EN PLACE DE MECANISMES DE FINANCEMENT POUR FAVORISER LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN [ACCENT MIS SUR LES FEMMES DANS LE COMMERCE]</b>	<b>49</b>
2.4.1	ROLE D'AFREXIMBANK DANS LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN DANS LE CADRE DE LA ZLECAF	49
2.4.1.1	<i>Défis auxquels est confronté le commerce intra-africain</i>	49
2.4.1.2	<i>Interventions d'Afreximbank pour promouvoir le commerce intra-africain</i>	49
2.4.1.3	<i>Initiatives clés de facilitation des échanges pour soutenir le commerce intra-africain</i>	50
2.4.2	CONTRIBUTIONS DES PANELISTES	61
2.4.3	QUESTIONS ET OBSERVATIONS DES PARTICIPANTS	62
2.4.4	OBSERVATIONS FINALES DES PANELISTES ET POINTS A RETENIR	64

<b>3.0</b>	<b>TROISIEME JOURNEE : MERCREDI, 10 NOVEMBRE 2021</b>	<b>65</b>
<b>3.1</b>	<b>VISITE DES ENTREPRISES DIRIGÉES PAR DES FEMMES</b>	<b>65</b>
3.1.1	TANTEX KANGA KABISA	65
3.1.2	UKWELI NJIA SAFI - CULTURE D'ALGUES MARINES	65
3.1.3	ARTISANAT DU PATRIMOINE - SASIK	65
3.1.4	WAJAMAMA – INITIATIVE POUR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE	66
<b>3.2</b>	<b>SESSION 8 : CONCLUSION ET CLOTURE</b>	<b>67</b>
3.2.1	RECOMMANDATIONS POLITIQUES ISSUES DE LA TROISIEME ÉDITION DU SYMPOSIUM D'ARUSHA	68
3.2.2	CEREMONIE DE CLOTURE	71
<b>ANNEXE 1 :</b>	<b>PARTICIPANTS, PANELISTES ET MODERATEURS</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE 2 :</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 3 :</b>	<b>INTERPRETES</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE 4 :</b>	<b>DELEGUES DES MINISTERES, DEPARTEMENTS ET AGENCES GOUVERNEMENTALES (MDA)</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE 5 :</b>	<b>MEDIAS</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 6 :</b>	<b>ANIMATEURS - GROUPE TAUSI WOMEN TAARAB</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 7 :</b>	<b>UNIVERSITE DE ZANZIBAR</b>	<b>87</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

AACTGS	<i>Afreximbank-African Collaborative Transit Guarantee Scheme</i>
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AQACs	Centres africains d'assurance qualité
ARSO	Organisation africaine de normalisation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BDAE	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
BIAT	Boosting Intra-African Trade
BLRC	<i>Business Licensing Regulatory System Council</i>
BNT	Barrières non tarifaires
BT	Barrières tarifaires
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCI	Centre du commerce international
CDD	Diligence raisonnable du client
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEA	Communauté économique africaine
CEDEAO	Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe
COVID	Maladie à Coronavirus
CUA	Commission de l'Union africaine
EABC	Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est
EATPP	Programme de promotion du commerce Égypte-Afrique
ETCs	Sociétés de commerce d'exportation
ETIM	Développement économique, commerce, industrie et exploitation minière
FMHSP	Santé mentale familiale et prévention du suicide
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence allemande de coopération)
IAFP	Association internationale pour la protection des aliments
IAIFP	Programme de financement des investissements intra-africains
IATF	Foire commerciale intra-africaine
ICBT	Commerce transfrontalier informel
ICBTAs	Associations des acteurs du secteur du commerce transfrontalier informel
IFD	Institutions de financement du développement
IFI	Institution financière internationale
IMV	<i>Idara ya Michezo na Vijana</i> (Département des sports et de la jeunesse)
ISI	Industrialisation par substitution aux importations
ITFC	<i>International Islamic Trade Finance Corporation</i>
KRA	<i>Kenya Revenue Authority</i>
KYC	Connaître son client
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MDA	Ministères, départements et agences
MSD	Medical Stores Department
MTID	Ministère du Commerce et du Développement industriel
NATIPP	Programme de promotion du commerce et des investissements Nigeria-Afrique
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NSSF	Caisse nationale de sécurité sociale
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies

OSBP	Poste frontière unique
OSC	Organisations de la société civile
OUA	Organisation de l'unité africaine
PACPS	Centre panafricain d'études politiques
PAPSS	Système panafricain de règlement des paiements
PI	Parcs industriels
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTB	<i>Physikalisch-Technische Bundesanstalt</i> (Institut national de métrologie d'Allemagne)
RDC	République démocratique du Congo
RFS	Régimes fiscaux simplifiés
RoO	Règles d'origine
RVCS	Système de certification des véhicules routiers
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATIPP	Programme de promotion du commerce et des investissements Afrique du Sud-Afrique
SMIDA	Agence de développement des petites et moyennes industries
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SPV	Véhicule à usage spécial
TATIPP	Programme de promotion du commerce et des investissements Tunisie-Afrique
TBT	Obstacles techniques au commerce
TCCIA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie
TIArb	<i>Tanzania Institute of Arbitrators</i>
TIC	<i>Tanzania Investment Centre</i>
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIP	Plate-forme d'information commerciale
TMDA	<i>Tanzania Medicines and Medical Devices Authority</i>
TMEA	<i>TradeMark East Africa</i>
TRA	<i>Tanzania Revenue Authority</i>
TRAPCA	Centre de formation en politique commerciale en Afrique
TRIP	Plate-forme d'information sur la réglementation commerciale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TWCC	Chambre de commerce des femmes de Tanzanie
UA	Union africaine
UCEA	Conseil universitaire d'administration de l'éducation
UD	Unions douanières
UE	Union européenne
UEA	Union économique africaine
URA	<i>Uganda Revenue Authority</i>
VETA	Autorité chargée de l'enseignement et de la formation professionnels
YWE	<i>Young Women Entrepreneurs</i> (Jeunes femmes entrepreneures)
ZATO	Association des tour-opérateurs de Zanzibar
ZEP	Zones d'exportation économique
ZLE/ALE	Zone de libre-échange/Accord de libre échange
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
ZMOA	Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest
ZWCC	Chambre de commerce des femmes de Zanzibar

## RESUME ANALYTIQUE

### Introduction

**Le Centre panafricain d'études politiques (PACPS)**, basé à Arusha en Tanzanie, est un groupe de réflexion panafricain indépendant et à but non lucratif, qui cherche à influencer les idées et les décisions politiques ayant un impact sur l'efficacité des institutions continentales, aux niveaux continental, régional et national. Créé en 2016, le **PACPS** vise à contribuer à la production de connaissances, à la stimulation des pratiques et au renforcement des capacités en vue de l'efficacité des institutions africaines chargées de réaliser les objectifs du continent à travers la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique et des Objectifs de développement durable (ODD) 2030. Pour exécuter ses tâches dans le cadre de sa mission, le PACPS rassemble et traite des réflexions, initie des recherches, discute, mène des analyses et organise des ateliers de renforcement des capacités sur la qualité des institutions publiques à trois (3) niveaux conceptuels ou dans trois (3) domaines thématiques :

1. aux niveaux continental et régional, le PACPS examine **les questions institutionnelles relatives à l'intégration continentale et régionale**
2. au niveau de l'État-nation, le PACPS s'intéresse aux **questions institutionnelles relatives à la gouvernance démocratique, à l'ordre constitutionnel et à l'esprit du service public**
3. au niveau transversal, le PACPS réfléchit **aux questions institutionnelles relatives à la protection sociale, à la justice sociale et à l'égalité des sexes.**

Le PACPS a créé un espace, connu sous le nom de **Symposium annuel d'Arusha sur la qualité des institutions publiques**, pour discuter des connaissances générées et débattre des idées politiques. Chaque année, le symposium aborde un thème différent. Le premier Symposium annuel d'Arusha sur la qualité des institutions publiques s'est déroulé les 1er, 2 et 3 novembre 2017, sous le thème « **Au-delà du Traité d'Abuja - Communautés économiques régionales et intégration continentale : intégration des fonctions ou des valeurs ?** » Le deuxième Symposium annuel d'Arusha sur la qualité des institutions publiques a eu lieu les 11, 12 et 13 novembre 2019, dans la continuité du premier Symposium. Ce **deuxième Symposium** avait pour thème « **La zone de libre-échange continentale africaine et la libre circulation des personnes : surmonter les défis de la mise en œuvre [entre le marché et les personnes]**. Le Symposium a servi de cadre de dialogue et de consultation sur les politiques continentales et régionales, où les chercheurs de l'intérieur et de l'extérieur du continent, les décideurs, les dirigeants et les leaders d'opinion, les États membres (représentés par les secteurs public et privé), les organisations de la société civile, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes discutent des stratégies et des recommandations liées aux défis de la mise en œuvre de la ZLECAf, de la libre circulation des personnes en particulier, et de l'Agenda 2063 en général. En outre, il était attendu que ce Symposium contribue à améliorer la communication à travers les médias grand public et les réseaux sociaux.

Ce troisième Symposium d'Arusha s'est tenu les 8, 9 et 10 novembre 2021 à l'Hôtel Verde sur l'île de Zanzibar en République-Unie de Tanzanie sous le thème : « **Les femmes dans le commerce intra-africain : surmonter les défis organisationnels en vue d'une mise en œuvre effective de la zone de libre-échange continentale africaine [Au-delà des frontières et des limites]** ».

### Contexte du Troisième Symposium

L'Union africaine (UA) [ancienne Organisation de l'Unité africaine (OUA)] est passée d'une entité purement politique luttant pour l'indépendance des pays africains à la mise en place d'une transformation et d'une efficacité économiques pour le continent, alors qu'elle se prépare à la mise en

œuvre d'une Communauté économique africaine (CEA) à part entière. Des avancées notables ont été enregistrées au cours des 50 dernières années, certes ; cependant, le continent n'a pas encore réalisé « **l'Afrique que nous voulons** » et les institutions qui constituent les composantes de la Communauté économique africaine se porteraient mieux si elles faisaient l'objet d'une meilleure coordination.

Reconnaissant que le commerce intra-africain est la clé de la transformation économique du continent, la 18<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 janvier 2012, a adopté une décision portant création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à l'horizon 2017. À cette même occasion, le Sommet a également approuvé le Plan d'action pour la dynamisation du commerce intra-africain (BIAT), qui identifie sept groupes : politique commerciale, facilitation des échanges, capacité de production, infrastructures liées au commerce, financement du commerce, information commerciale et intégration des marchés de facteurs.

Les dirigeants africains ont tenu un Sommet extraordinaire sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) du 17 au 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda. Lors de ce Sommet, l'accord établissant la ZLECAf a été présenté pour signature, ainsi que la Déclaration de Kigali et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

La ZLECAf réunit les 55 États membres de l'Union africaine, soit un marché de plus de 1,2 milliard de personnes, dont une classe moyenne croissante et un produit intérieur brut (PIB) combiné de plus de 3,4 billions de dollars EU. En termes de nombre de pays participants, la ZLECAf sera la plus grande zone de libre-échange au monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon les estimations de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la ZLECAf pourrait non seulement stimuler le commerce intra-africain de 52,3 % en éliminant les droits à l'importation, mais aussi doubler ce commerce si les barrières non tarifaires sont réduites.

La ZLECAf a entre autres principaux objectifs, la création d'un marché continental unique pour les biens et services sous-tendu par la libre circulation des hommes/femmes d'affaires et des investissements, ouvrant ainsi la voie à l'accélération de la mise en place d'une union douanière. Elle permettra également de développer le commerce intra-africain grâce à une meilleure harmonisation et coordination de la libéralisation et de la facilitation des échanges et des instruments entre les Communautés économiques régionales (CER) et l'Afrique en général. En outre, la ZLECAf devrait renforcer la compétitivité au niveau de l'industrie et des entreprises en exploitant les possibilités de production à grande échelle, l'accès au continent et une meilleure réaffectation des ressources.

Les processus de négociation, de ratification et de mise en œuvre de la ZLECAf ont progressé à la vitesse de l'éclair, selon les normes africaines et internationales en matière d'accords commerciaux. En l'espace d'un an (de 2018 à 2019), l'Accord portant création de la ZLECAf a été signé par 54 des 55 États membres. 30 l'ont ratifié en 2020 et les échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord devraient commencer en janvier 2021. Ainsi, plusieurs parties prenantes - notamment les États membres eux-mêmes - doivent constamment rattraper le rythme effréné des processus. Cette avancée mérite d'être célébrée, certes ; toutefois, nous courons le risque de laisser en rade des voix essentielles, notamment celles des jeunes et des femmes, qui doivent être au cœur de l'Accord pour qu'il soit considéré comme inclusif.

À travers l'adoption de la ZLECAf, les États membres de l'Union africaine ont reconnu le rôle central de la réalisation de l'égalité des sexes pour la transformation structurelle du continent, dans l'esprit de l'Article 3 (e) des Objectifs généraux de l'Accord. La mise en œuvre d'une ZLECAf sensible au genre



sera d'autant plus cruciale dans un contexte où les premières données montrent que « plus que les hommes, les femmes sont susceptibles d'être affectées négativement par les perturbations sanitaires, sociales, économiques et commerciales provoquées par la pandémie de COVID-19 » [Rapport non publié de la CEA : Towards a Gender Responsive Implementation of AfCFTA", (2020)].

Un changement d'esprit sera nécessaire au niveau de la conceptualisation et de la programmation des processus de mise en œuvre de la ZLECAf, tant au niveau national que régional. Les réseaux de femmes commerçantes et entrepreneures auront besoin d'un appui pour tirer parti des dispositions de la ZLECAf, d'où la nécessité de renforcer leur capacité à comprendre les termes de l'Accord et de veiller à ce que les intérêts et les préoccupations de ces femmes soient bien pris en compte, représentés et exprimés à tous les niveaux dans les structures de gouvernance de la ZLECAf.

La ZLECAf prévoit la suppression progressive des barrières non tarifaires (BNT), notamment les délais de dédouanement, la corruption, les processus restrictifs d'octroi de licences, les réglementations non coordonnées en matière de transport et les problèmes de certification. Des études ont démontré que même une réduction minimale des BNT peut avoir un effet positif non négligeable sur le commerce en général et sur le commerce intra-africain en particulier. Dans la perspective de la mise en œuvre de la ZLECAf, il est essentiel que des mesures appropriées soient prises pour surmonter ces défis anticipés.

Comme l'a expliqué à juste titre Rose Ronoh (Directrice de Trade Facilitation, KenTrade, Kenya) dans un article publié récemment, intitulé « Trade-facilitating Government Entities: The Key to Successful Implementation of the African Continental Free Trade Agreement » (2020), « la solution aux BNT réside dans l'engagement des ministères, agences et services gouvernementaux favorables au commerce à lever ces obstacles ».

La question abordée par notre troisième Symposium annuel est donc, naturellement, celle de savoir « ce que font nos institutions publiques pour faciliter le commerce intra-africain en général et la participation des femmes au commerce intra-africain en particulier »

Le PACPS estime que les institutions comptent et que des institutions fortes et fonctionnelles comptent encore plus. Ces thématiques étaient au centre des discussions du Symposium en ce qui concerne la facilitation du commerce intra-africain et, en particulier, la participation des femmes.

## **Justification du Symposium**

La consultation politique continentale est essentielle pour mesurer et évaluer le niveau de préparation des principales parties prenantes à la mise en œuvre de la ZLECAf en général, et à la participation des femmes en particulier. Cette consultation permettra de mieux faire connaître et comprendre les défis et de faire le point sur les mesures prises par les institutions et agences publiques et privées concernées par la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment les mesures relatives à la participation des femmes. C'est dans cet esprit que le PACPS a organisé cette troisième édition du Symposium d'Arusha pour faire de la mise en œuvre de la ZLECAf une expérience réussie.

## **Objectifs du Symposium**

Le troisième Symposium d'Arusha 2021 avait pour **objectif général** la contribution du PACPS à la transformation socio-économique du continent africain à travers l'accroissement du commerce intra-africain en général, et la participation renforcée des femmes entrepreneures en particulier. Une mine

de connaissances, d'enseignements et de bonnes pratiques liés à la mise en œuvre de la ZLECAf a été créée par le biais des consultations, du dialogue et des recommandations politiques.

### **Objectifs spécifiques**

- Créer et partager une mine de connaissances pour sensibiliser et soutenir l'identification et la compréhension des défis majeurs en matière de capacités (recrutement, renforcement des capacités et mobilisation des ressources), relatifs à la mise en œuvre efficace et réussie de la ZLECAf et de la libre circulation des personnes, et pour stimuler la ratification et la domestication de ces instruments [au niveau continental ainsi qu'aux niveaux régional et national]
- Renforcer les compétences et les capacités par le biais de dialogues politiques, d'ateliers de renforcement des capacités et de publications. Cibler les parties prenantes aux niveaux continental (UA), régional (CER) et national (États membres), notamment les dirigeants politiques, les dirigeants, les organisations du secteur privé et les organisations de la société civile (en particulier les organisations de commerçants), afin de relever les défis liés à la mise en œuvre de la ZLECAf, en mettant l'accent sur la participation des femmes aux échanges commerciaux.

### **Public et participants visés**

Le Symposium d'Arusha 2021 a constitué un lieu de rencontre pour le dialogue politique continental et la consultation pour :

- les décideurs politiques, dirigeants et praticiens du commerce
- les leaders d'opinion des organismes continentaux et régionaux ainsi que des États membres
- les secteurs public et privé ainsi que les organisations de la société civile (OSC) impliqués dans le commerce en général et le commerce intra-africain en particulier, avec un accent particulier sur les femmes dans le commerce
- les autres parties prenantes et partenaires au développement.

Ces participants et le public ont discuté des politiques publiques, des pratiques institutionnelles et des expériences individuelles, et ont formulé des recommandations concernant les défis de la mise en œuvre de la ZLECAf, en particulier la participation des femmes au commerce. La liste des participants, des panélistes et des modérateurs de sessions (61) est jointe au présent rapport à l'*Annexe 1*. D'autres groupes de personnes ont également fourni au Symposium un éventail de services d'appui et d'administration, notamment les interprètes (*Annexe 3*) ; les délégués des ministères, départements et agences (MDA) du gouvernement de Zanzibar présents lors des cérémonies d'ouverture et de clôture (*Annexe 4*) ; les médias (*Annexe 5*) ; des animatrices du Groupe de femmes Tausi Taarab (*Annexe 6*) et l'Université de Zanzibar (*Annexe 7*).

### **L'approche du Symposium**

Le Symposium a adopté une approche basée sur des panels (afin d'entendre la voix des femmes et d'explorer les défis et les préoccupations auxquels elles sont confrontées à partir de leurs expériences individuelles en tant que commerçantes, ainsi que les expériences des organisations qui les servent ou dans lesquelles elles travaillent) et des contributions d'experts (consultants, fonctionnaires internationaux, société civile et législateurs régionaux) afin de formuler des stratégies et des recommandations pour relever les défis liés à la mise en œuvre de la ZLECAf, avec un accent particulier sur la participation des commerçantes.

## Contenu et déroulement du Symposium

Le modérateur général du Symposium de trois jours était **Tagbo Agbazue**. Le Symposium était organisé en sept (7) tables rondes, chacune avec un modérateur et au moins trois panélistes présélectionnés, qui ont initié des discussions basées sur un sous-thème spécifique pour chaque session :

- **TABLE RONDE 1 : La voix des femmes africaines dans le commerce [Organisations]**. Cette session a été animée par cinq (5) panélistes, avec comme modérateur **Mme Nadia Hasham, Expert en politiques commerciales**, Centre africain de politiques commerciales, CEA
- **TABLES RONDES 2 & 3 : La voix des femmes africaines dans le commerce [Individus] à Zanzibar et en Tanzanie continentale**. Les deux sessions combinées comptaient neuf (9) panélistes avec pour modératrice **Mme Roslyn Ng'eno, experte principale en investissement**, Secrétariat de la ZLECAf
- **TABLE RONDE 4 : Opportunités offertes par la ZLECAf aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel (MAEP)** La session comptait cinq (5) panélistes, avec comme modérateur **M. Emmanuel K. Bensah Jr.** Un exposé a été présenté sur « l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les femmes impliquées dans le commerce transfrontalier informel » par le **Dr Angelita Kuasa Kiwekete** du MAEP.
- **TABLE RONDE 5 : Stratégies nationales et régionales pour l'harmonisation des procédures du commerce international et des réglementations facilitant le commerce [avec en prime les femmes dans le commerce]**. La session comptait quatre (4) panélistes avec comme modérateur **David Luke, Professeur** et Directeur des questions pratiques et stratégiques à l'Institut Firoz Lalji pour l'Afrique, London School of Economics and Political Science.
- **TABLE RONDE 6 : Stratégies nationales et régionales pour la mise en place d'institutions de renforcement des capacités en matière de commerce et de facilitation du commerce [avec en prime les femmes dans le commerce]**. La session qui comptait trois (3) panélistes avait pour modérateur le **Dr Patrick Olomo**, Spécialiste des politiques, des investissements et de la mobilisation des ressources, Commission de l'Union africaine (CUA)
- **TABLE RONDE 7 : Stratégies nationales et régionales d'investissement dans l'automatisation et la technologie (dans le service public national et régional) : mise en place de mécanismes de financement pour faciliter le commerce intra-africain [avec en prime les femmes dans le commerce]**. Cette session avait pour modérateur le **Professeur William A Pallangyo**, Directeur adjoint de la planification, des finances et de l'administration à la Law School of Tanzania. La session était animée par quatre (4) panélistes.

Outre les panels, les participants ont eu l'occasion de visiter quatre (4) entreprises dirigées par des femmes dans certaines localités de Zanzibar :

- i. la fabrication de tissus TANTEX (*Kanga Kabisa*) à Amani Industrial Park ;
- ii. *Ukweli Njia Safi* / la culture et la chaîne de valeur des algues marines à Bweleo ;
- iii. l'artisanat du patrimoine (SASIK) à Gizenga Street Forodhani, Stone Town ;
- iv. la santé et le bien-être (santé et soins de maternité pour les femmes) **WAJAMAMA** - à Mbweni Matrekta.

La session de conclusion (Session 8) a présenté le rapport du rapporteur du Symposium sur les questions saillantes qui se sont dégagées des discussions menées pendant les tables rondes, ainsi que les recommandations qu'ont inspiré celles-ci. Cette session de conclusion a constitué pour les participants au Symposium et les gouvernements (voir ci-dessous), la voie à suivre pour relever les défis organisationnels auxquels les femmes sont confrontées dans le commerce intra-africain. La session de

conclusion avait comme modérateur le **Prof. Franklyn Lisk de** la Warwick University au Royaume-Uni. Les trois premières sessions se sont tenues le premier jour et les quatre dernières le deuxième jour.

Outre les tables rondes et les discussions en plénière, la première journée a été marquée par une cérémonie d'ouverture dont les articulations étaient :

1. le mot de bienvenue: **Dr Islam Seif Salum, Secrétaire principal**, Ministère du Commerce et du Développement industriel, Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar
2. le propos liminaire: **Mme Judica Amri-Lawson, Présidente** du Centre panafricain d'études politiques (PACPS)
3. de brèves allocutions: **Mme Monica Hangi, Directrice pays**, Tanzania and EAC Partnership, TradeMark East Africa (TMEA)
4. le discours du **Très honorable Martin Karoli Ngoga**, Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)
5. un intermède musical : **Groupe de femmes Tausi Taarab**
6. la présentation et l'accueil de l'Invité d'honneur : **M. Omar Said Shaaban**, Ministre du Commerce et du Développement industriel du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar
7. le discours d'ouverture : **S. E. Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar** et du Conseil révolutionnaire
1. photo de groupe avec l'Invité d'honneur, le PACPS et les participants.

La cérémonie de clôture a été marquée par une motion de remerciement de **Mme Judica Amri-Lawson, Présidente** du Centre panafricain d'études politiques (PACPS) et le discours de clôture de **M. Mudrik Ramadhani Soraga, Ministre d'État chargé de l'Économie du travail et des Investissements, Bureau du Président**, Zanzibar. Un programme détaillé du Symposium est joint au présent rapport (voir **Annexe 2**). Le Symposium a été organisé par le PACPS avec l'appui du Gouvernement de Zanzibar et des partenaires au développement [GIZ, TradeMark East Africa (TMEA) et African Export-Import Bank (AFREXIMBANK)].

## Voie à suivre

Lors de la Session 8, dans l'après-midi du troisième jour du Symposium, le **rapporteur du Symposium, Mme Tonga-Margaret George**, en collaboration avec le **modérateur général du Symposium, M. Tagbo Agbazue**, a relevé et présenté les points saillants qui se sont dégagés des discussions en plénière ainsi que les recommandations basées sur ces points. Vous trouverez ci-dessous un résumé, sous forme de tableau, des recommandations politiques.

### Recommandations politiques issues de la Troisième Édition du Symposium d'Arusha

DOMAINE PREOCCUPANT	SOLUTION/RECOMMANDATION	INSTITUTION CHARGÉE DE LA REFORME	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>PRODUCTION DE DONNÉES SUR LA POPULATION [STATISTIQUES]</b>	Produire et conserver des données fiables et facilement accessibles sur les commerçants [en particulier les femmes] (dans des langues faciles à comprendre)	L'État et les organisations de commerçants	

<p><b>PRODUCTION DE DONNEES SUR LES MARCHES [STATISTIQUES]</b></p>	<p>Produire des données fiables et facilement accessibles (dans des langues faciles à comprendre) sur les marchés et les réglementations commerciales.</p> <p>Exploiter les plateformes numériques ainsi que les technologies de l'information et de la communication pour faciliter le commerce au sein de la ZLECAf.</p>		
<p><b>FACILITER L'ACCES AU(X) MARCHE(S), MENER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES REGLEMENTATIONS COMMERCIALES ET LES RENDRE SENSIBLES AU GENRE.</b></p>	<p>Rendre attractive la transition du commerce informel au commerce formel.</p> <p>Abolir les lois qui discriminent les femmes sur le marché.</p> <p>Créer un environnement commercial favorable et un accès aux marchés régionaux et mondiaux</p> <p>Faire de la sensibilisation et mettre à disposition des informations sur le commerce transfrontalier à l'intention des principales agences gouvernementales (douanes, autorités fiscales, police, immigration et santé) sur les mesures à prendre pour accorder un meilleur traitement aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier.</p> <p>Offrir des allègements et des incitations fiscales pour soutenir les femmes entrepreneures afin de promouvoir l'industrialisation.</p>		

	<p>Réduire les tarifs transfrontaliers.</p> <p>Faire du protocole de la ZLECAf un outil ô combien pratique et facilement accessible, dans un langage simple.</p> <p>Éliminer les barrières non tarifaires qui font obstacle à la participation des femmes au commerce intra-africain.</p>		
<b>ÉTABLIR UN MECANISME D'ELABORATION DES POLITIQUES INCLUSIVES</b>	Inclure les hommes d'affaires et les femmes commerçantes dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques.		
<b>ÉTABLIR DES MECANISMES D'EVALUATION ET DE SUIVI DES POLITIQUES INCLUSIVES</b>	Inclure les hommes d'affaires et les femmes commerçantes dans les processus d'évaluation et de suivi des politiques.		
<b>HARMONISER LES REGLEMENTS ET LES MECANISMES DE FACILITATION DES ECHANGES</b>	Renforcer la cohérence entre les politiques commerciales nationales, régionales et continentales [intégration de la dimension genre].		
<b>ÉTABLIR DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE</b>			
<b>METTRE EN PLACE DES MECANISMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	<p>Créer des mécanismes de renforcement des capacités pour les femmes commerçantes [individus et organisations].</p> <p>Fournir des formations sur la gestion des entreprises.</p>	Organisations de la société civile [organisations commerciales, associations d'entreprises, groupes de réflexion].	

<p><b>FACILITER LA CREATION D'ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTES</b></p>	<p>Faciliter la création d'associations d'entreprises pour les femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel</p> <p>La ZLECAf doit adopter une stratégie visant à créer des écosystèmes d'innovation dans les États membres, où les universités et autres établissements d'enseignement supérieur deviennent des producteurs de connaissances pour soutenir l'industrialisation à travers les nouvelles technologies et des solutions spécifiques à l'industrie. Le respect et la protection de la propriété intellectuelle doivent aller de pair avec l'expansion du commerce transfrontalier, par exemple, le panier traditionnel africain, qui est une propriété intellectuelle, car il s'agit d'un art créatif qui doit donc être protégé juridiquement. Ainsi, il devrait être inclus dans un projet de protection de la création artistique.</p>		
<p><b>CREER DES FACILITES DE FINANCEMENT POUR LES FEMMES COMMERÇANTES</b></p>	<p>Mettre des fonds à la disposition des femmes commerçantes et des entreprises appartenant à des femmes, et assurer leur compétitivité sur le marché international.</p>		

\*\*\*\*\*

## 1.0 PREMIER JOUR : LUNDI, 8 NOVEMBRE 2021

### 1.1 Cérémonie d'ouverture

Le maître de cérémonie pour la cérémonie d'ouverture du Symposium, M. Aboubakar Harith Bakari de la Zanzibar Broadcasting Corporation (ZBC), a souhaité la bienvenue au Symposium organisé à Zanzibar à l'Invité d'honneur, Son Excellence Dr Hussein Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire et aux participants. Il a ensuite présenté le programme d'activités des trois jours du Symposium avant d'inviter le **Dr Sheikh Muhiddin** à dire une prière avant de commencer l'événement. Il a ensuite invité le **Secrétaire principal du Ministère du Commerce et du Développement industriel du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar, le Dr Islam Seif Salum**, à prononcer un discours de bienvenue.

#### 1.1.1 Mot de bienvenue

Le **Dr Islam Seif Salim** a tout d'abord souhaité la bienvenue à l'invité d'honneur ainsi qu'aux participants venus de loin pour prendre part au Symposium Zanzibar. Il a insisté sur les aspirations du PACPS en déclarant que le Symposium créerait une chaîne pour la richesse des connaissances et donnerait une orientation aux institutions africaines pour qu'elles jouent un rôle dans le développement du continent. Il a félicité le PACPS pour avoir organisé le Symposium et le Ministère du Commerce et du Développement économique de Zanzibar pour l'avoir accueilli.

Il a conclu en invitant les participants à profiter également de Zanzibar en visitant l'île et en savourant sa beauté naturelle, sa gastronomie, etc.

#### 1.1.2 Mot introductif du PACPS

Dès l'entame de son propos, **Mme Judica Amri Lawson, Présidente du PACPS**, a indiqué combien elle était honorée. Elle a ensuite exprimé sa gratitude et sa satisfaction, au nom du PACPS, à l'Invité d'honneur et à tous les participants pour leur présence à la Troisième Édition du Symposium d'Arusha sur la qualité des institutions publiques sur le continent africain. Ensuite, elle a exprimé la gratitude du PACPS au Ministre, Secrétaire permanent et au personnel du Ministère du Commerce et du Développement industriel du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar et de la Chambre de commerce des femmes de Zanzibar (ZWCC), dont l'étroite collaboration et l'appui ont été déterminants dans l'organisation de ce Symposium.

En outre, elle a dit toute sa reconnaissance à l'Invité d'honneur, S.E. Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire de Zanzibar, d'avoir dégagé de son programme particulièrement étoffé, lui, chef d'État et de gouvernement, le temps d'honorer le Symposium de sa présence et de l'ouvrir officiellement. Elle a félicité l'honorable Dr Hussein Ali Mwinyi et Zanzibar pour les nombreuses réalisations accomplies au terme de la première année de son mandat en tant que Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire, avec un point d'honneur sur son action en faveur de l'économie bleue.

Rappelant le thème du Symposium d'Arusha de cette année, à savoir la qualité des institutions publiques sur le continent africain : « **Les femmes dans le commerce intra-africain : surmonter les défis organisationnels pour une mise en œuvre effective de la zone de libre-échange africaine** », Mme Lawson a souligné que la participation des femmes au commerce intra-africain est



particulièrement importante pour la transformation économique du continent et pour la réalisation des objectifs de **l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons** ».

L'Union africaine est passée d'une entité purement politique luttant pour l'indépendance des pays africains à un cadre propice à la transformation économique et à l'efficacité du continent. En outre, après avoir réalisé des avancées notables au cours des 50 dernières années, elle se prépare désormais à la mise en œuvre d'une Communauté économique africaine (CEA) à part entière. Toutefois, le continent n'a pas encore atteint son objectif final à savoir « l'Afrique que nous voulons », a-t-elle déclaré. Dans le même sillage, elle a souligné que les institutions chargées de la mise en œuvre des aspirations du continent sont inefficaces et font l'objet d'un appui insuffisant et d'une mauvaise coordination.

Mme Lawson a retracé un bref historique de la formation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et a souligné ses nombreux avantages (économiques - affaires/commerce - et sociaux) pour les États membres et les populations de ces États, en particulier les femmes. Elle a également précisé les prochaines étapes de la ZLECAf et les mesures à prendre pour s'assurer que la ZLECAf réponde aux besoins des femmes dans le commerce, à savoir :

- i. La création de la ZLECAf est un long périple qui a commencé lors de la 18<sup>ème</sup> Session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2012, au cours de laquelle la décision de créer une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à une date indicative de 2017 a été adoptée ;
- ii. Le Sommet a en outre approuvé le Plan d'action pour la dynamisation du commerce intra-africain (BIAT), qui identifie sept groupes, à savoir la politique commerciale, la facilitation des échanges, la capacité de production, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, l'information commerciale et l'intégration des marchés de facteurs ;
- iii. La ZLECAf constitue l'une des rares occasions où l'ensemble du continent africain converge sur des questions et en un temps aussi court. Cet organisme continental a réussi à rassembler l'Afrique et les 55 États membres de l'Union africaine ont adhéré à l'Accord qui prévoit un marché des biens et des services, avec la libre circulation des hommes/femmes d'affaires et des investissements, ouvrant ainsi la voie à l'accélération de la création d'une union douanière ;
- iv. La ZLECAf permettra également de développer le commerce intra-africain grâce à une meilleure harmonisation et coordination des instruments de libéralisation et de facilitation des échanges entre les Communautés économiques régionales (CER) en particulier, et l'Afrique en général ;
- v. La ZLECAf doit renforcer la compétitivité au niveau de l'industrie et des entreprises en exploitant les possibilités de production à grande échelle, l'accès au continent et une meilleure réaffectation des ressources ;
- vi. Les processus de négociation, de ratification et de mise en œuvre de la ZLECAf se sont déroulés à grande vitesse, en conformité non seulement avec les normes africaines, mais aussi avec les normes internationales en matière d'accords commerciaux. En l'espace d'un an seulement (de 2018 à 2019,) l'Accord a été signé par 54 des 55 États membres de l'Union africaine (UA) et, à ce jour, il a été ratifié par plus de 36 États membres de l'UA, dont la République-Unie de Tanzanie ;
- vii. L'Accord établissant la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019 et les échanges commerciaux ont débuté dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les États membres sont en train de finaliser les négociations en cours sur les listes tarifaires et les règles d'origine dans le cadre du

- commerce des marchandises et les listes d'engagements spécifiques et les cadres réglementaires pour ce qui est du Commerce des services ;
- viii. A travers l'adoption de la ZLECAf, les États membres ont reconnu le rôle central de l'atteinte de l'égalité des sexes pour la transformation économique du continent, dans l'esprit de l'Article 3 (e) des Objectifs généraux de l'Accord. La mise en œuvre d'une ZLECAf sensible au genre sera d'autant plus cruciale dans un contexte où les premières données montrent que « plus que les hommes, les femmes sont susceptibles d'être affectées négativement par les perturbations sanitaires, sociales, économiques et commerciales provoquées par la pandémie de COVID-19 ». L'approche sensible au genre nécessitera un changement d'état d'esprit au niveau de la conceptualisation et de la programmation des processus de mise en œuvre de la ZLECAf aux niveaux national et régional ;
  - ix. Les réseaux de femmes commerçantes et entrepreneurs auront besoin d'un appui pour tirer parti des dispositions de la ZLECAf, d'où la nécessité de renforcer la capacité des femmes commerçantes et entrepreneures à comprendre les termes de l'Accord et à veiller à ce que leurs intérêts et leurs préoccupations soient pris en compte de façon adéquate, représentés et exprimés à tous les niveaux importants des structures de gouvernance de la ZLECAf ;
  - x. La ZLECAf prévoit la suppression progressive des barrières non tarifaires (BNT), notamment les délais de dédouanement, la corruption, les processus restrictifs d'octroi de licences, les réglementations non coordonnées en matière de transport et les problèmes de certification. Des études ont démontré que même une réduction minimale des BNT peut avoir un effet non négligeable sur le commerce en général, et sur le commerce intra-africain en particulier. Dans la perspective de la mise en œuvre de la ZLECAf, il est essentiel que des mesures appropriées soient prises pour résoudre les problèmes de mise en œuvre anticipés.

S'agissant de la série de Symposiums d'Arusha (rendu à sa troisième édition), Mme Lawson a déclaré qu'elle se fonde sur la conviction du PACPS selon laquelle les institutions sont importantes et que des institutions fortes et fonctionnelles le sont davantage. Par conséquent, la série porte sur **la qualité des institutions publiques en Afrique**. Elle a expliqué que chaque année, le Symposium aborde un thème différent : le Symposium inaugural (2017) a passé au peigne fin les institutions nées du Traité d'Abuja, à savoir les Communautés économiques régionales (CER), avec les pleins feux sur leurs forces et leur capacité à harmoniser les actions en tant que piliers de la Communauté économique africaine (CEA). Le Deuxième Symposium d'Arusha (2019) a examiné les moyens de surmonter les difficultés de mise en œuvre, relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), précisément la libre circulation des personnes. La principale question était la suivante : « Comment nous organisons-nous pour faire de la mise en œuvre de la ZLEC et du Protocole sur la libre circulation des personnes une réussite ? »

Mme Lawson s'est alors penchée sur le Troisième Symposium d'Arusha sur la qualité des institutions publiques sur le continent africain (2021), soulignant que l'Afrique se trouve à un moment important de son histoire, où les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes commerçantes sont au centre des réflexions du continent et la question primordiale est la suivante : « Quelle contribution pouvons-nous apporter pour aider la ZLECAf à répondre aux attentes des femmes ? Quelles sont les préoccupations des femmes en tant que commerçantes, et quel est le niveau de préparation des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la ZLECAf » ?

Elle a précisé à l'Invité d'honneur que le PACPS avait réuni des jeunes femmes entrepreneures des deux côtés de la République-Unie de Tanzanie (c'est-à-dire de Zanzibar et de la partie continentale), ainsi que des femmes dotées de connaissances et d'expérience pour renforcer leurs compétences à travers le partage de leurs propres connaissances et expériences et la présentation des perspectives

utiles en rapport avec la ZLECAf. Dans le droit fil du thème de ce Symposium, Mme Lawson a expliqué que la sélection des participants était ouverte à tous, c'est-à-dire aux jeunes commerçants, aux commerçants plus expérimentés, etc., aux experts du monde universitaire, du Secrétariat de la ZLECAf, des Nations unies, de l'Union africaine, aux membres du Parlement, etc. En outre, tous les hommes participant au Symposium sont sensibles aux questions de genre, a-t-elle ajouté. Elle a aussi fait savoir à l'Invité d'honneur que les participants allaient enrichir les discussions du Symposium par une visite de terrain effectuée dans des entreprises de femmes entrepreneures pour écouter leurs voix - leurs défis personnels et ceux des organisations qui les servent ; leurs attentes vis-à-vis des organisations/institutions censées les servir ; comprendre à quel degré les politiques et autres mesures prennent-elles en compte la dimension genre dans le renforcement des capacités afin de permettre aux femmes de tirer parti des opportunités. Comment les femmes et les hommes bénéficient-ils de manière égale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes et bien d'autres questions similaires ? Elle a souligné que la voix de ces femmes est le point le plus important du Troisième Symposium d'Arusha.

Mme Lawson a conclu son propos introductif en donnant l'explication suivante :

- à travers cette Troisième Édition du Symposium d'Arusha, le PACPS a voulu apporter sa contribution à la transformation socio-économique du continent africain par l'accroissement du commerce intra-africain en général, et la participation renforcée des femmes entrepreneures en particulier.
- Au cours des trois jours de travaux, le PACPS est resté attentif aux interactions basées sur les expériences partagées par les femmes commerçantes, ainsi qu'aux recommandations sur la voie à suivre formulées par les experts nationaux et internationaux, notamment les dirigeants politiques, les responsables de la mise en œuvre des politiques, le secteur privé et les organisations de la société civile.
- Une mine de connaissances, de leçons apprises et de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de la ZLECAf sera créée par le biais des consultations, du dialogue et des recommandations politiques qui marqueront les trois jours de travaux.
- De nombreuses connaissances seront générées et partagées pour sensibiliser et appuyer l'identification et la compréhension des défis majeurs (renforcement des institutions, renforcement des capacités et mobilisation des ressources) relatifs à une mise en œuvre efficace et réussie de la ZLECAf au niveau continental, ainsi qu'aux niveaux régional et national.
- Ce Symposium devrait fournir des orientations et des pistes pour parvenir à des politiques de mise en œuvre de la ZLECAf novatrices et intégrées tenant compte de la dimension genre, afin de combler l'écart entre les sexes sur le continent.

Enfin, la Présidente du PACPS a déclaré que l'approche principale de ce Symposium était empruntée au leader exceptionnel, de renommée mondiale, Nelson Mandela. « Lorsqu'il lui avait été demandé comment il avait appris à être un leader aussi extraordinaire, Nelson Mandela s'était souvenu de deux choses lorsqu'il assistait à des réunions tribales que son père présidait en tant que chef : premièrement, ils s'asseyaient en cercle et, deuxièmement, son père était le dernier à parler. Dans ce Symposium, nous voulons entendre la voix des femmes », a-t-elle souligné.

Elle a souhaité plein succès aux travaux et exhorté les participants à quitter le Symposium avec des résolutions fortes qui les feront entrer dans une nouvelle ère, notamment :

- i. l'amélioration des connaissances sur les défis de mise en œuvre liés à la conception et à l'élaboration des politiques et des pratiques sur la ZLECAf et la participation des femmes au commerce intra-africain ;

- ii. un discours amélioré et éclairé menant à une action avisée sur l'orientation politique pour la mise en œuvre de la ZLECAf.

### 1.1.3 Brève allocution de TradeMark East Africa (TMEA)

Mme Monica Hangi, Directrice nationale de Tanzania and EAC Partnership, TradeMark East Africa, a tout d'abord félicité le PACPS et la GIZ pour avoir organisé le Symposium et amené sa Troisième Édition à Zanzibar. Elle a ensuite procédé à une brève présentation de TradeMark East Africa - ce qu'il est et ce qu'il fait, ainsi que ses partenaires avec lesquels il remplit son mandat.

#### a) À propos de TradeMark East Africa (TMEA)

TradeMark East Africa (TMEA) est une organisation d'appui au commerce créée dans le but d'accroître la prospérité en Afrique de l'Est par le biais d'un commerce accru. TMEA fonctionne sur une base non lucrative et est financée par les agences de développement des pays et institutions suivantes : Belgique, Canada, Danemark, Union européenne, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis. TMEA travaille en étroite collaboration avec les institutions de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), les gouvernements nationaux, le secteur privé et les organisations de la société civile.

TMEA cherche à accroître le commerce en libérant le potentiel économique par le biais de deux objectifs stratégiques, à savoir la réduction des obstacles au commerce et l'amélioration de la compétitivité des entreprises. L'accroissement des échanges commerciaux contribue à une croissance économique plus forte, à la réduction de la pauvreté et, par conséquent, une plus grande prospérité. Le siège de la TMEA se trouve à Nairobi (Kenya), et l'institution possède des bureaux à Addis-Abeba (Éthiopie), Arusha (Tanzanie), Bujumbura (Burundi), Dar es Salaam (Tanzanie), Hargeisa, Juba (Sud-Soudan), Kampala (Ouganda) et Kigali (Rwanda), et en République démocratique du Congo.

#### b) L'appui de TMEA aux commerçantes de Tanzanie

Les politiques commerciales dans la région de la CAE ne sont pas neutres en matière de genre<sup>1</sup>. Par conséquent, ces inégalités spécifiques au genre ont tendance à affecter la compétitivité des exportations et les performances commerciales globales. Si l'agriculture reste le secteur dominant de l'emploi dans la CAE, en particulier pour les femmes, la participation de ces dernières dans d'autres secteurs, notamment le commerce et le tourisme, s'est légèrement accrue, bien que de nombreux défis se posent aux différents groupes. Les femmes représentent également une part plus importante de l'emploi informel dans la région. S'agissant du commerce, cinquante et un pour cent (51%) de commerçantes mènent leurs activités dans le secteur informel.

De nombreuses raisons expliquent le caractère informel du commerce des femmes, notamment le manque de compétences et de capacités dans le domaine des affaires et du commerce, le manque de sensibilisation aux règles, réglementations et opportunités régionales existantes, pour ne citer que ces lacunes. Dans ce contexte, il est certain que l'accès des femmes aux informations et aux opportunités du marché doit être soutenu et amélioré. TMEA a joué un rôle de premier plan en veillant à ce que les femmes commerçantes bénéficient de ce soutien en vue de l'accroissement

<sup>1</sup> Nursel, A (2018), <https://www.cigionline.org/articles/gender-impact-regional-integration-east-african-community>

des opérations commerciales dans la région et, in fine, l'intégration de leurs entreprises dans le secteur formel.

Par le canal de la Chambre de commerce des femmes de Tanzanie (TWCC), TMEA discute avec des agences gouvernementales dans les domaines prioritaires suivants, dans le but de soutenir l'intégration de la dimension genre dans la politique commerciale : (i) la mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités sur les règles et réglementations commerciales, et des programmes d'incitation qui encouragent la certification volontaire des produits commercialisés par les femmes afin qu'elles puissent accéder aux marchés au-delà des frontières nationales ; (ii) l'appui aux canaux en ligne (par la conception et le développement de plates-formes numériques) par le biais desquels les femmes commerçantes peuvent surmonter les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées, ce qui constitue alors une base pour des réponses politiques spécifiques à apporter par le Gouvernement ; et (iii) l'appui aux dialogues ouverts avec le Gouvernement, de sorte que les préoccupations des deux parties soient traitées en temps opportun.

**Mme Hangi** a conclu son propos en réitérant l'engagement de TMEA à continuer à travailler avec les gouvernements et le secteur privé.

#### **1.1.4 Discours de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)**

Le Très honorable Martin Karoli Ngoga, Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), a fait part de son immense plaisir de s'adresser aux participants au Symposium et a remercié le PACPS d'avoir invité l'Assemblée à cet important forum. Il a souligné que le thème de la Troisième Édition du Symposium d'Arusha, à savoir « Les femmes dans le commerce intra-africain », est très important dans la perspective de la résolution des problèmes organisationnels en vue de la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il a également salué le choix du thème de la table ronde, à savoir « Efforts nationaux et régionaux conjoints pour lutter contre les BNT [un accent particulier étant mis sur les femmes dans le commerce] ».

Il a déclaré que ce dialogue était important et opportun. Se référant au Traité de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), il a déclaré que les Articles 121-122 énumèrent les dispositions relatives au rôle des femmes, selon lesquelles les femmes d'Afrique de l'Est jouent un rôle important dans le développement économique, social et politique de la région. Ceci est principalement dû à leurs activités en tant que productrices de biens et de services, gardiennes de la santé de la famille, premières éducatrices des enfants et gardiennes de la morale et de la culture.

Il a souligné que bien que les femmes représentent plus de soixante pour cent (60 %) de la population de la CAE, elles sont toujours marginalisées dans les processus de prise de décision et ont un accès limité à l'éducation, aux finances, aux technologies de l'information et de la communication par rapport à leurs homologues masculins. Afin de relever ces défis, les États partenaires de la CAE ont pris plusieurs mesures pour mettre fin aux déséquilibres dont les femmes ont été victimes tout au long de l'histoire de l'humanité, a-t-il souligné. Ces mesures consistaient à promulguer et mettre en œuvre diverses politiques et cadres juridiques, a-t-il expliqué, et il a poursuivi en présentant la perspective de la CAE qui place le genre parmi ses priorités.

Au niveau régional, l'Article 5(e) du Traité de la CAE aborde les questions d'intégration du genre dans toutes les activités de la CAE, tandis que l'Article 121 stipule que les États partenaires reconnaissent que les femmes apportent une contribution significative au processus de transformation socio-

économique et de croissance durable, et qu'il est impossible de mettre en œuvre des programmes efficaces pour le développement économique et social des États partenaires sans leur pleine participation. À cette fin, les États partenaires s'engagent, par des mesures législatives et d'autres dispositions appropriées, à :

- i. promouvoir l'autonomisation, l'intégration et la participation effectives des femmes à tous les niveaux du développement socio-économique, en particulier dans la prise de décision ;
- ii. abolir la législation et barrer la voie aux coutumes discriminatoires à l'égard des femmes ;
- iii. promouvoir des programmes d'éducation et de sensibilisation efficaces visant à modifier les attitudes négatives à l'égard des femmes ;
- iv. créer ou adopter des technologies qui assureront la stabilité de l'emploi et le développement professionnel des travailleuses ;
- v. prendre toutes autres mesures propres à éliminer les préjugés à l'égard des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes à tous égards.

De même, l'Article 122 souligne le rôle des femmes dans le développement socio-économique des États partenaires. La Communauté, ayant reconnu l'importance des femmes en tant que lien économique vital entre l'agriculture, l'industrie et le commerce, s'est engagée à :

- i. accroître la participation des femmes dans les entreprises aux niveaux de la formulation et de la mise en œuvre des politiques ;
- ii. promouvoir des programmes spéciaux pour les femmes dans les petites, moyennes et grandes entreprises ;
- iii. éliminer toutes les lois, réglementations et pratiques qui entravent l'accès des femmes à l'aide financière, notamment l'accès au crédit ;
- iv. initier des changements dans les stratégies d'éducation et de formation pour permettre aux femmes d'améliorer leur niveau d'emploi technique et industriel par l'acquisition de compétences transférables offertes par diverses formes de programmes de formation professionnelle et en cours d'emploi ;
- v. reconnaître et soutenir les associations nationales et régionales de femmes d'affaires créées pour promouvoir la participation effective des femmes aux activités commerciales et de développement de la Communauté.

En outre, la Communauté d'Afrique de l'Est a également élaboré un projet de stratégie régionale sur la promotion des femmes dans le développement socio-économique et dans les affaires. La Communauté est aussi en train de mettre en place une facilité financière régionale ciblant les entreprises appartenant à des femmes. Cette facilité sera hébergée par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE). Les deux projets sont en attente d'adoption par le Conseil.

### **Amélioration du commerce régional**

Un certain nombre de mesures ont été prises au niveau communautaire pour renforcer les échanges, il s'agit notamment :

- i. du Protocole de l'Union douanière : l'Union douanière vise notamment la poursuite de la libéralisation du commerce intrarégional des marchandises, la promotion de l'efficacité de la production dans la Communauté, l'accroissement des investissements nationaux, transfrontaliers et étrangers, et la promotion du développement économique et de la diversification industrielle ;
- ii. de la facilitation du commerce : les États partenaires ont convenu de coopérer pour simplifier, normaliser et harmoniser les informations et les documents commerciaux afin de faciliter le commerce des marchandises ;

- iii. des mesures anti-dumping : la Communauté a élaboré des règlements anti-dumping, comme le souligne minutieusement le Protocole de l'Union douanière de la CAE ;
- iv. de la politique et de la loi sur la concurrence : la CAE a déjà mis en place une Politique et une Loi sur la concurrence qui sont actuellement mises en œuvre par les États partenaires dans le but de décourager toute pratique qui porte atteinte au libre-échange au sein de la Communauté ;
- v. de la réexportation des marchandises : les réexportations doivent être exonérées du paiement des droits d'importation ou d'exportation ;
- vi. des barrières non tarifaires (BNT) au commerce : en vertu de l'Article 13 du Protocole de l'Union douanière, les États partenaires de la CAE ont convenu de supprimer toutes les barrières non tarifaires au commerce qui existent et de ne pas imposer de nouvelles barrières ;
- vii. des normes et des mesures : en vertu de l'Article 81 du Traité instituant la Communauté, les États partenaires de la CAE ont reconnu l'importance de la normalisation, de l'assurance qualité, de la métrologie et des essais (SQMT) pour la promotion du commerce et des investissements, ainsi que pour la protection des consommateurs, entre autres.

#### Mécanisme de contrôle des BNT

La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a fait des progrès décisifs dans l'élimination des barrières non tarifaires (BNT) affectant le commerce au sein de la région. Cependant, il a été difficile d'éliminer plusieurs BNT et de nouvelles sont apparues.

#### Recommandations

- i. Il a été noté que les caractéristiques des BNT signalées dans le Mécanisme de contrôle des BNT depuis sa création en 2009 ont été supprimées. L'analyse démontre que les BNT signalées varient considérablement en termes de type et de temps nécessaire à leur élimination. Cette variation observée chez les BNT signalées nécessite des mécanismes d'élimination différents - un mécanisme permanent car les BNT se caractérisent par une émergence perpétuelle des défis.
- ii. L'analyse montre que les mesures douanières et de facilitation du commerce étaient beaucoup plus courantes parmi les BNT éliminées que parmi les BNT non éliminées, alors que les mesures de type budgétaire et de qualité/sécurité étaient plus répandues sur la liste des BNT non éliminées. Il semblerait donc que les premières soient plus difficiles à éliminer que les secondes.
- iii. L'analyse semble également confirmer que certains pays ont tendance à recourir davantage aux BNT que d'autres. Depuis 2009, la Tanzanie est le pays qui impose le plus grand nombre de mesures budgétaires et de qualité/sécurité, avec une marge assez importante. La Tanzanie est également le pays qui prend le plus de temps pour éliminer les BNT signalées. Cette situation semble indiquer que le niveau d'engagement envers le processus d'intégration de la CAE est plus faible en Tanzanie que dans les autres pays - une perception confirmée par les résultats d'autres études et par les médias. La responsabilité de la facilitation du commerce et des opérations douanières est partagée plus équitablement entre le Kenya et la Tanzanie, ce qui n'est guère surprenant étant donné qu'ils sont les seuls pays de la Communauté d'Afrique de l'Est à avoir un accès direct à la mer et qu'ils abritent les plus grands tronçons des principaux corridors de transport de la région.

Le Très Honorable Président Ngoga a conclu en réitérant l'engagement de l'Assemblée à travailler avec toutes les parties prenantes pour s'assurer que tous ces défis sont pleinement relevés en vue de la mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a également promis que l'EALA continuera à œuvrer pour que les femmes occupent la place qui leur revient dans les économies des États partenaires de la CEA.

### **1.1.5 Présentation et accueil de l'Invité d'honneur**

**M. Omar Said Shaaban**, ministre du Commerce et du Développement industriel du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar, a remercié le président de Zanzibar, S.E. Dr Hussein Mwinyi, d'avoir accepté d'honorer de sa présence la cérémonie d'ouverture du Symposium. Étant donné qu'il avait pour mission d'inviter le Président à prononcer son discours liminaire et à ouvrir le Symposium, il a demandé la permission de s'exprimer sur quelques questions relatives au Symposium.

Se référant au thème de la Troisième Édition du Symposium d'Arusha, le Ministre a déclaré qu'il s'agit d'un sujet plus large sur les femmes engagées dans le commerce intra-africain, se concentrant spécifiquement sur les mesures à prendre pour surmonter les défis organisationnels en vue d'une mise en œuvre réussie de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il a reconnu que la ZLECAf est la clé du développement économique du Continent africain et a expliqué que c'est la raison pour laquelle la 18<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 29 au 30 janvier 2012, au cours de laquelle la décision de créer une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) a été adoptée. Plus tard, l'accord a été présenté à Kigali pour signature lors du Sommet extraordinaire. En outre, la République-Unie de Tanzanie fait partie des quarante-neuf (49) États membres (sur les 55 États membres de l'UA) qui ont signé le texte consolidé de l'Accord de la ZLECAf, a-t-il poursuivi. Il a également informé le Président que 47 États membres ont signé la Déclaration de Kigali, 30 ont signé le Protocole sur la libre circulation et qu'à ce jour, 38 pays ont déposé leurs instruments de ratification de la ZLECAf auprès du Président de la Commission de l'Union africaine, tandis que 41 pays se sont conformés à leurs exigences nationales pour la ratification de l'Accord portant création de la ZLECAf. La République-Unie de Tanzanie a aussi ratifié l'Accord portant création de la ZLECAf.

M. Shaaban a remercié le Président de Zanzibar pour son vif intérêt pour l'agenda de l'Accord de la ZLECAf et pour avoir pris l'initiative de le soutenir, tout en soulignant (i) la nécessité pour Zanzibar d'élaborer une stratégie sur la meilleure façon de bénéficier des opportunités et des privilèges liés à la Zone de libre-échange continentale ; (ii) les mesures à prendre pour que Zanzibar ne devienne pas un lieu de dumping des produits manufacturés d'autres pays africains ; (iii) les dispositions à prendre pour faire des fabricants de Zanzibar des acteurs compétitifs du commerce intra-africain ; (iv) les mesures nécessaires pour que la Tanzanie, par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine, devienne une zone de fabrication et pas seulement une zone commerciale, ce qui lui évitera alors d'être une zone de consommation bien organisée des matières premières, des machines et des équipements importés. Le ministre a donc exhorté la Tanzanie à changer de perspective et à passer de la simple substitution des importations à une fabrication à forte valeur ajoutée orientée vers l'exportation.

Le ministre Shaaban a déclaré qu'il est convaincu que la vision d'une zone de libre-échange sur le continent africain est réalisable si les nations africaines suivent une voie claire pour y parvenir, c'est-à-dire en améliorant la coordination, en renforçant la coopération entre les agences, en assurant la stabilité de l'environnement politique et en évitant les revirements de politique afin de rassurer les investisseurs.



Le ministre a par ailleurs souligné que :

- i. la source de richesses en quantité plus importante pour la Tanzanie proviendra d'une forte capacité de production qui rendra le pays compétitif dans le commerce régional et assurera son intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;
- i. les pays africains, dont la Tanzanie, disposent depuis des décennies de très bonnes politiques, d'excellents modèles et programmes d'industrialisation et de développement de la production industrielle, mais ils sont soit mal mis en œuvre, soit carrément abandonnés. Par conséquent, il est nécessaire de combler l'énorme fossé existant entre la politique et la mise en œuvre, a-t-il souligné ;
- ii. les États membres de la ZLECAf ont un rôle à jouer dans la question des femmes dans le commerce intra-africain et la détermination des mesures à prendre pour surmonter les défis organisationnels en vue d'une mise en œuvre réussie de la Zone de libre-échange continentale africaine, à savoir développer des stratégies nationales de mise en œuvre pour rendre l'Accord opérationnel. Les gouvernements doivent intégrer le genre et la jeunesse dans ces stratégies, tandis que des politiques commerciales sensibles au genre et à la jeunesse doivent être développées et mises en œuvre pour s'assurer que ces groupes sont en mesure de tirer parti du potentiel de transformation de l'expansion du commerce dans le cadre de la ZLECAf. Le Gouvernement de Zanzibar intégrera donc le genre et la jeunesse dans sa politique commerciale et placera les femmes et les jeunes au centre des analyses, des délibérations et des négociations sur la politique commerciale aux niveaux national et régional, ce qui est essentiel pour promouvoir leur participation effective et leur engagement significatif dans les processus commerciaux.

Le ministre Shaaban a conclu son discours de bienvenue par des déclarations finales très audacieuses et encourageantes :

*« Il est temps de passer d'une attitude de repli sur soi à une attitude d'ouverture.  
Soyons audacieux. Faisons preuve d'une ambition plus grande.  
Préparons, de l'intérieur, ce grand avenir pour l'Afrique !  
Une nation africaine dominante dans l'industrie manufacturière mondiale !  
Le Vietnam l'a fait, la Malaisie l'a fait, Singapour l'a fait, la Chine l'a fait.  
L'heure de l'Afrique a sonné ; c'est l'heure des femmes ».*

Il a ensuite invité et demandé à l'Invité d'honneur de s'adresser aux participants au Symposium et de l'ouvrir officiellement.

### 1.1.6 Discours d'ouverture de l'Invité d'honneur

Son Excellence Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire, a remercié le PACPS d'avoir choisi Zanzibar comme lieu de la tenue du Troisième Symposium d'Arusha. Il a également remercié le Ministère du Commerce et du Développement économique d'avoir collaboré avec le PACPS dans l'organisation réussie de l'événement et pour l'avoir invité en tant qu'Invité d'honneur pour ouvrir l'événement. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants arrivés de l'étranger à Zanzibar pour visiter l'Île, les assurant de l'hospitalité et de la gentillesse des Zanzibaris.

En abordant le thème du Symposium de cette année, à savoir « *Les femmes dans le commerce intra-africain : surmonter les défis organisationnels pour une mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange africaine [Au-delà des frontières et des limites]* », le président Mwinyi a déclaré qu'il trouvait le thème très intéressant, car il pense que si les femmes ne sont pas pleinement impliquées et incluses dans la confrontation des défis existants dans les secteurs du commerce et de

l'entrepreneuriat, la ZLECAf ne parviendra pas à atteindre son objectif de développement socio-économique continental par le biais du libre-échange intra-africain, ni à mettre en œuvre les plans et les objectifs des diverses institutions régionales.

Il a souligné qu'il importe de comprendre les objectifs et l'histoire de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de saisir pleinement la nécessité d'inclure et d'impliquer tous les groupes de personnes sans discrimination. Il a relevé que le rôle des femmes dans le secteur du commerce et de l'entrepreneuriat n'a cessé de croître au XXI<sup>ème</sup> siècle et que le nombre de femmes engagées dans le commerce a augmenté non seulement au niveau national dans divers pays d'Afrique, mais aussi au niveau mondial. Par conséquent, le Président a déclaré que ce développement doit aller de pair avec les efforts visant à résoudre les problèmes existants qui entravent le développement des femmes dans le commerce.

Le Président a fait remarquer qu'après la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) [le précurseur de l'Union africaine (UA)] et malgré les nombreuses réalisations de l'Organisation, on s'est rendu compte qu'il y avait un grand fossé dans la coopération économique et commerciale, même pour les produits et services disponibles au sein des États membres de l'OUA. Par exemple, le commerce intra-africain est estimé à vingt-sept pour cent (27%), alors que le commerce entre la Tanzanie et les autres pays africains est inférieur à treize pour cent (13%). Les pays africains, dans leur grande majorité, échangent des produits et services avec l'Asie, l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

Le président Mwinyi a expliqué qu'après avoir pris conscience de cette lacune, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté, lors de leur 18<sup>ème</sup> Sommet en janvier 2012 à Addis-Abeba, en Éthiopie, une résolution visant à mettre en place une zone de libre-échange continentale à l'horizon 2017, d'où la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui vise à renforcer le développement économique commun et les relations par le biais du commerce entre les citoyens de divers pays africains. La décision du 18<sup>ème</sup> Sommet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA, dont l'objectif est de renforcer la coopération économique, le commerce et les services entre les États membres de l'UA. Après le Sommet, un Accord portant création de la ZLECAf a été préparé et signé par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA le 21 mars 2018 à Kigali, République du Rwanda. Le Parlement de la République-Unie de Tanzanie a ratifié l'Accord en septembre 2021.

Le plus grand avantage de la ZLECAf, a encore expliqué le Président, est le développement économique par le renforcement de la coopération commerciale et des investissements intra-africains. La mise en œuvre de cet Accord ouvrira finalement la voie à la création d'une Union douanière de l'UA. Toutefois, le Président a insisté sur le fait que, pour bénéficier de tous les avantages de la ZLECAf, la participation de tous les citoyens de ses États membres doit être totale, sans discrimination juridique ou basée sur le genre. À cet égard, il a réitéré qu'il était heureux que le Symposium aborde les défis auxquels les femmes sont confrontées dans la mise en œuvre des objectifs de la ZLECAf, et qu'au rang des participants que l'on retrouve des économistes, des avocats, des administrateurs, des militants des droits des femmes et des questions de genre, ainsi que des experts dans d'autres domaines socio-économiques et de développement, capables de trouver des solutions à ces défis. Il a donc encouragé et exhorté les participants à débattre et à délibérer librement sur les questions abordées ; à contribuer à la réalisation des objectifs du Symposium tout en examinant toutes les facettes pertinentes permettant d'atteindre les objectifs de la ZLECAf.

Le Président Mwinyi a achevé son discours d'ouverture en promettant la mise en œuvre par le Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar des recommandations et résolutions issues du Symposium. Il a également remercié tous les organisateurs et les partenaires (PACPS, GIZ, TMEA, MTID Zanzibar), les

hôtes, les artistes, les médias, entre autres, pour leur participation au Symposium dans leurs domaines respectifs et a ensuite déclaré le Symposium ouvert.

## 1.2 Table ronde 1 : la voix des femmes africaines dans le commerce [Organisations]

La première session avait comme modératrice Mme Nadia Hasham, Expert en politiques commerciales, Centre africain de politiques commerciales, CEA. Cette session a été animée par six (6) panélistes, à savoir :

- **Ambassadrice Amina Salum Ali**, ex-ministre du Commerce et Présidente de la ZWCC ;
- **Dr Jesca Nkwabi**, Young Women Entrepreneurship Initiative (YWE) -Tanzanie ;
- **M. Lamech Wesonga**, Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est (EABC) ;
- **Mme Roslyn Ng'eno**, Secrétariat de la ZLECAf ;
- **Mme Monica Hangi**, TradeMark East Africa ;
- **Mme Neema Nyerere-Drago**, PDG, NND Consulting Intellectual Property for Growth.

La modératrice a présenté l'ancienne ministre du Commerce, l'ambassadrice Amina Salum Ali, et l'a invitée à partager son expérience.

### 1.2.1 L'expérience de l'ambassadrice Amina Salum Ali

L'ambassadrice Amina Salum Ali, Présidente de la ZWCC et ancienne ministre du Commerce et du Développement industriel, a déclaré que le commerce transfrontalier informel (ICBT) favorise l'intégration régionale de la CAE et contribue largement à l'économie des États membres. Elle a souligné que quatre-vingts à quatre-vingt-dix pour cent (80-90%) du commerce transfrontalier informel est assuré par les femmes, mais qu'elles sont confrontées à de nombreux défis tels que l'accès au financement (facilités de crédit/prêts), aux marchés, à l'information, à la technologie, entre autres ; les barrières non tarifaires ; le harcèlement aux postes frontières et l'ignorance des règlements et des exigences en matière d'obtention de licences.

### 1.2.2 L'expérience du Dr Jesca Nkwabi

Le Dr Jesca Nkwabi est la PDG du Groupe d'entreprises KOM et la présidente d'une initiative appelée Young Women Entrepreneurs (YWE) qui soutient les activités entrepreneuriales des femmes âgées de 20 à 35 ans. Cette initiative aide les jeunes entrepreneurs à ajouter de la valeur à leurs produits et à pénétrer les marchés.

Partageant son expérience de travail avec de jeunes femmes engagées dans diverses activités entrepreneuriales, elle a souligné **quatre (4) problèmes communs** qui ont un impact sur leurs entreprises et leur commerce, à savoir :

- i. l'imposition inéquitable/la double imposition ;
- ii. les jeunes entrepreneurs ne sont pas conscientes du type d'assistance disponible ;
- iii. la sous-représentation du personnel des entreprises dans les processus politiques et décisionnels ;
- iv. la mise en œuvre des initiatives qui ne soutiennent que certains secteurs (informel, agroalimentaire).

Elle a donc proposé les **solutions** suivantes aux problèmes qu'elle a identifiés :

- i. impliquer davantage les hommes et femmes d'affaires dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision. La plupart des politiques mises en place sont irréalistes et ne parviennent donc pas à promouvoir efficacement le commerce dans la région. En impliquant les hommes et femmes d'affaires dans ces processus, la mise en œuvre des

- décisions/politiques sera davantage possible et réalisable, favorisant ainsi un environnement propice aux entreprises ;
- ii. introduire diverses initiatives dans divers secteurs ; par exemple, des initiatives pour les femmes axées sur l'ingénierie, la fabrication, les produits pharmaceutiques, la science et la technologie ;
  - iii. accorder des allègements fiscaux aux fabricants afin de promouvoir l'industrialisation du pays. Les fabricants et les importateurs ne devraient pas être soumis à la même imposition. Des exonérations devraient être accordées aux fabricants pour les aider à produire davantage et à être plus compétitifs sur le marché.

### 1.2.3 Les réflexions de M. Lamech Wesonga

**M. Lamech Wesonga, Directeur de la politique et des normes au Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est (EABC)**, a expliqué que le rôle de l'EABC, qui vise à aider les femmes à tirer parti de la ZLECAf, consiste tout d'abord à rassembler les femmes d'affaires d'Afrique de l'Est pour s'assurer qu'elles sont bien organisées, premièrement au niveau national, deuxièmement pour agir en tant qu'entité sur les plateformes régionales et continentales. Ainsi, l'EABC a joué un rôle de premier plan pour s'assurer que les femmes d'Afrique de l'Est participent aux plateformes commerciales de l'Afrique de l'Est aux niveaux national et régional. En outre, l'EABC veille à ce que les questions clés concernant les femmes d'affaires, les commerçantes et les femmes entrepreneures soient intégrées dans les politiques aux niveaux national et régional pour ce qui est des financements et des associations, et il les aide à canaliser leurs problèmes de manière à ce qu'elles puissent s'engager auprès des décideurs au niveau régional. Le Conseil a organisé de nombreuses consultations régionales pour s'assurer que les femmes sont en mesure de comprendre les questions et la réglementation relatives aux affaires et au commerce. Par exemple, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a mis en place ce que l'on appelle des régimes d'imposition simplifiés pour le commerce des marchandises transportées par avion, c'est-à-dire que les marchandises transportées par voie aérienne d'une valeur maximale de 1000 \$US ne sont pas censées être taxées ou soumises à la bureaucratie. Le Conseil sensibilise donc les femmes à cette réglementation commerciale et à d'autres règlements, y compris à la manière de commercer au-delà des frontières. Le rôle de l'EABC est de s'assurer que les femmes connaissent les canaux appropriés à suivre en fonction des questions considérées, la manière et la période adéquates pour s'engager, selon que la question est de nature nationale ou régionale, car il existe des canaux spécifiques pour les questions nationales et des canaux particuliers pour les questions régionales.

M. Wesonga a souligné que l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pose de nouveaux défis en matière d'engagement, c'est pourquoi l'EABC essaie de soutenir les femmes pour les aider à tirer parti de ce marché continental.

### 1.2.4 Les réflexions de Mme Monica Hangi

**Mme Monica Hangi, Directrice de pays de TradeMark East Africa (TMEA)** en Tanzanie, a expliqué que le rôle de TMEA est d'accroître le commerce en libérant le potentiel économique par la réduction des obstacles au commerce et l'amélioration de la compétitivité des entreprises. L'augmentation des opérations commerciales renforce la croissance économique, réduit la pauvreté et accroît par la suite la prospérité. TMEA a son siège à Nairobi (Kenya) et des bureaux à Addis-Abeba (Éthiopie), Arusha (Tanzanie), Bujumbura (Burundi), Dar es Salaam (Tanzanie), Hargeisa (Somaliland), Juba (Sud-Soudan), Kampala (Ouganda), Kigali (Rwanda) et en République démocratique du Congo.

S'agissant de TMEA et des femmes engagées dans le commerce, Mme Hangi a déclaré que TMEA soutient les commerçantes tanzaniennes par le biais de la Chambre de commerce des femmes de Tanzanie (TWCC) en s'engageant auprès des agences gouvernementales dans les domaines prioritaires suivants, pour soutenir l'intégration de la dimension genre dans la politique commerciale : (i) la mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités sur les règles et réglementations commerciales, ainsi que des programmes d'incitation qui encouragent la certification volontaire des produits commercialisés par les commerçantes afin qu'elles puissent accéder aux marchés au-delà des frontières nationales ; (ii) l'appui aux canaux en ligne (en concevant et en développant des plates-formes numériques qui permettent aux commerçantes de faire part des défis spécifiques auxquels elles sont confrontées), qui constituent alors la base des réponses politiques spécifiques du Gouvernement ; (iii) l'appui aux dialogues ouverts avec le Gouvernement, afin de faciliter le traitement opportun des préoccupations des deux parties.

Au niveau régional (CAE), il existe des inégalités spécifiques au genre qui tendent à affecter la compétitivité des exportations et les performances commerciales globales, a-t-elle indiqué. Bien que l'agriculture reste le secteur d'emploi dominant dans la région de la CAE, en particulier pour les femmes, leur participation dans d'autres secteurs tels que le commerce et le tourisme a légèrement augmenté malgré les nombreux défis auxquels sont confrontés les différents groupes de femmes. Les femmes représentent également une part plus importante de l'emploi informel dans la région. En effet, dans le secteur du commerce, cinquante et un pour cent (51%) des femmes commerçantes opèrent dans l'informel en raison de leurs faibles compétences et capacités dans le domaine des affaires/commerce, du manque de sensibilisation aux règles, réglementations et opportunités régionales existantes, pour ne citer que ces lacunes. Par conséquent, l'accès des femmes à l'information et aux opportunités du marché doit être soutenu et amélioré, et TMEA a joué un rôle de premier plan pour s'assurer que les femmes commerçantes bénéficient de ce soutien afin d'accroître les échanges commerciaux dans la région et, éventuellement, de faciliter l'intégration de leurs entreprises dans le secteur formel.

### **1.2.5 Les réflexions de Mme Roslyn Ng'eno**

**Mme Roslyn Ng'eno, Expert principal en investissement au Secrétariat de la ZLECAf**, a entamé son propos en signalant que les femmes sont les moteurs de l'économie et que le Symposium PACPS leur offre un cadre d'examen des questions pertinentes auxquelles elles sont confrontées dans ce domaine. Elle a ensuite expliqué le mode de fonctionnement et les activités de la ZLECAf, en mettant un accent particulier sur les femmes dans le commerce.

#### **a) À propos de la ZLECAf et des femmes engagées dans le commerce**

Les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) se sont déroulées à deux niveaux : (i) la circulation des marchandises (transporter des marchandises d'un pays à l'autre de manière compétitive), et (ii) la fourniture de services au-delà des frontières. La ZLECAf offre des avantages qui vont au-delà de la facilitation du commerce par la libéralisation tarifaire et elle cherche à promouvoir :

- le développement socio-économique durable et inclusif ;
- l'égalité des sexes ;
- la transformation structurelle des États parties à la ZLECAf.

Les femmes sont confrontées à des obstacles qui compromettent leur participation active à l'espace commercial. Cette situation est principalement due au fait que les femmes sont principalement impliquées dans le commerce transfrontalier informel, les femmes représentant

jusqu'à soixante pour cent (60%) des commerçants informels en Afrique occidentale et centrale, et environ soixante-dix pour cent (70%) en Afrique australe. Le caractère informel de leur commerce complique leur accès aux informations pertinentes concernant les exigences et les procédures en vigueur pour que leurs biens et services puissent bénéficier des privilèges offerts par la ZLECAf, et les rend donc vulnérables aux abus. La plupart des femmes du continent commercialisent les produits agricoles soumis à des mesures non tarifaires, telles que des mesures sanitaires et phytosanitaires, alors qu'elles n'ont pas la capacité et l'expertise nécessaires pour se conformer à ces mesures non tarifaires.

La mesure dans laquelle les commerçants et entrepreneurs africains bénéficient des opportunités offertes par la ZLECAf dépend de leur capacité à s'adapter aux changements du marché créés par la mise en œuvre de l'Accord, qui n'ignore pas ce fait. Dans l'Article 27 (2) (d) du Protocole sur le commerce des services, les États parties conviennent de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la capacité d'exportation des fournisseurs de services formels et informels, en accordant une attention particulière aux micros, petites et moyennes entreprises, aux femmes et aux jeunes qui s'investissent dans la fourniture de services. La capacité d'adaptation se traduit par une amélioration de la compétitivité, c'est-à-dire la capacité d'apporter une plus-value aux biens et services échangés à des prix compétitifs.

Les commerçants et entrepreneurs africains ne sont pas laissés sans soutien dans cette entreprise - la ZLECAf a en effet mis en place des outils pour faciliter la mise en œuvre et a créé des plateformes où le secteur privé peut signaler les barrières non tarifaires (BNT), obtenir des informations commerciales ou faciliter la conversion des monnaies locales. Parmi ces outils l'on retrouve le Mécanisme de notification, de surveillance et d'élimination des BNT de la ZLECAf, l'Observatoire africain du commerce et le Système panafricain de règlement des paiements. Une étape supplémentaire a été franchie pour s'assurer que la ZLECAf crée un espace commercial inclusif et, par conséquent, s'attaque aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes commerçants. À cet égard, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, lors de sa treizième (13ème) Session extraordinaire tenue en décembre 2020, s'est engagée à « élargir l'inclusivité dans le fonctionnement de la ZLECAf par des interventions qui soutiennent les jeunes africains, les femmes et les petites et moyennes entreprises (PME), et à intégrer les commerçants transfrontaliers informels dans l'économie formelle en mettant en œuvre le régime commercial simplifié ».

#### **b) Que doivent faire les femmes ?**

- **S'engager activement** dans la sphère de l'élaboration des politiques commerciales : s'il est reconnu que les femmes sont confrontées à des défis spécifiques, l'engagement actif des commerçantes dans le milieu politique est essentiel. En d'autres termes, pour que leurs besoins soient pris en compte, les femmes doivent les exprimer. En outre, plutôt que d'approcher les décideurs individuellement, il est important que les femmes approchent le milieu politique commercial d'une seule voix. En effet, le fait d'approcher les décideurs d'une seule voix leur permet non seulement de comprendre la particularité des obstacles auxquels les femmes sont confrontées, mais aussi de créer un espace pour que les décideurs, les régulateurs et les femmes collaborent à l'élaboration des politiques et programmes à mettre en œuvre.
- **Renforcer leurs capacités** : l'un des défis qui entravent la participation des femmes au commerce en Afrique est leur incapacité à se conformer aux diverses exigences documentaires et aux règles de procédure aux frontières et au-delà des frontières. Afin de profiter des opportunités offertes par la ZLECAf, les femmes engagées dans le commerce

transfrontalier doivent être conscientes des règles et procédures qui permettront à leurs biens et services d'accéder à un marché plus large. Il s'agit notamment des règles d'origine, des normes, des mesures sanitaires et phytosanitaires, etc. Les associations d'entreprises jouent donc un rôle important dans le renforcement des capacités des femmes à se conformer aux règles en vigueur en matière d'exportation ou de prestation de services dans les pays de la ZLECAf.

- **S'attaquer au commerce informel** : Une caractéristique essentielle de la contribution des femmes au commerce en Afrique est leur participation importante au commerce informel (70 % du commerce transfrontalier informel dans la région de la SADC et 60 % en Afrique occidentale et centrale)<sup>2</sup>. La ZLECAf a lancé ses opérations commerciales dans un paysage où le commerce transfrontalier sur le continent était caractérisé par des faits particuliers : l'on voyait des femmes commerçantes traverser les frontières avec la tête et le dos chargés et les bras surchargés de marchandises à vendre, et des hommes commerçants transporter de lourdes charges sur des bicyclettes, des camions, des bus et des charrettes pour les vendre au-delà des frontières. Leurs opérations commerciales concernent une variété de marchandises, brutes ou semi-transformées, y compris des produits de luxe fabriqués dans d'autres pays<sup>3</sup>. Avec le lancement de la ZLECAf, il est essentiel de faciliter et de renforcer le rôle des femmes dans le commerce si l'Afrique veut réaliser pleinement le potentiel du commerce intra-africain. Il faudrait donc, entre autres, accentuer leur participation au commerce formel. Il convient d'adopter une approche progressive de la facilitation de l'intégration au secteur formel, dont l'objectif n'est pas d'éradiquer le secteur informel mais plutôt de maximiser la contribution des femmes dans le secteur informel<sup>4</sup>.
- **S'attaquer aux barrières non tarifaires pour favoriser les femmes dans le commerce intra-africain** : la contribution et la participation des femmes dans le commerce transfrontalier en Afrique sont compromises par diverses barrières non tarifaires (BNT) spécifiques. Ces barrières pèsent lourdement sur les activités commerciales des femmes et des entreprises appartenant à des femmes, et poussent les commerçantes et les productrices vers l'économie informelle<sup>5</sup>. Reconnaisant l'effet négatif des BNT sur le commerce, la ZLECAf a mis en place un Mécanisme de déclaration, de surveillance et d'élimination en ligne des Barrières non tarifaires (Mécanisme BNT de la ZLECAf) pour permettre, d'une part, la déclaration en temps réel des BNT par les commerçants transfrontaliers et, d'autre part, l'élimination rapide des BNT rencontrées.
- **Le secteur financier doit s'attaquer aux problèmes spécifiques d'accès au financement auxquels sont confrontées les femmes** : il s'agira non seulement de mettre des fonds à la disposition des femmes engagées dans le commerce et des entreprises appartenant à des

---

<sup>2</sup> Koroma, Nimarko, You et al. 2017. *Formalization of Informal trade in Africa: Trends, Experiences and Socio-Economic impacts*. Food and Agriculture Organisation of the United Nations

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> UNCTAD (2018). *The Least Developed Countries Report 2018: Entrepreneurship for structural transformation: Beyond business as usual*. United Nations. Geneva

<sup>5</sup> P. Brenton & E. Gamberoni (Eds). *Women and Trade in Africa: Realizing the Potential*. The World Bank



- femmes, mais aussi d'aller plus loin en veillant à ce que ces fonds soient utilisés de manière à permettre à ces entreprises d'être compétitives sur le marché continental.
- **Exploiter les plateformes numériques ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC)** pour faciliter le commerce au sein de la ZLECAF.
  - **Mettre sur pied et adapter des systèmes commerciaux simplifiés aux défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées** : quantités échangées, procédures à suivre, c'est-à-dire les règles d'origine et les exigences à respecter en matière de certification des marchandises.
  - **Construire des infrastructures aux postes frontières qui répondent aux besoins spécifiques des femmes**, tels que des installations sanitaires et des dispositifs de stockage des produits agricoles frais, étant donné le type de marchandises (produits agricoles) que les femmes commercialisent et l'incidence de leurs activités commerciales transfrontalières sur le continent.

Enfin, Mme Ng'eno a recommandé que le protocole de la ZLECAF sur les femmes dans le commerce soit pratique, applicable et exécutoire et que la mise en œuvre des politiques y afférentes implique tous les acteurs. Le protocole peut être mis en œuvre en renforçant les capacités qui permettront de progresser, d'innover et d'inventer. Elle a également souligné que les chaînes de valeur sont essentielles et que les femmes travaillant dans l'industrie manufacturière doivent être intégrées dans la chaîne de valeur et avoir la possibilité de faire circuler leurs produits sur le Continent africain. Elle a aussi indiqué que lors de la fermeture des frontières en 2020 dans la région de la CAE en raison de l'épidémie de COVID, la plupart des femmes de la région n'ont pas pu vendre leurs produits ou fournir des services parce qu'elles sont des commerçantes transfrontalières. Comme la pandémie a profondément touché les femmes, elle a déclaré qu'il s'agissait d'une sonnette d'alarme qui invite nécessairement les femmes à parler des femmes et à mettre en place un système de suivi spécifique au genre. Les femmes sont actives partout sur le continent ; les femmes occupant des postes de direction doivent s'interroger sur les mesures à prendre pour permettre aux femmes de se frayer un chemin et sur les facteurs qui empêchent les d'être des fabricants et des distributeurs ?

### 1.2.6 Les réflexions de Mme Neema Nyerere-Drago

**Mme Neema Nyerere-Drago est le Président - Directeur général de NND Consulting Intellectual Property for Growth ; PDG d'Ing'Asi Consolidated, une société spécialisée dans l'agroalimentaire et les produits de base, et propriétaire de Mwitongo Lodges Co. Limited. Elle est également une spécialiste des questions de propriété intellectuelle.**

En partageant son expérience, Mme Nyerere-Drago a déclaré que la propriété intellectuelle est très abstraite (elle fait surtout référence aux droits juridiques), invisible et pleine d'ingéniosité. C'est pourquoi, selon elle, la propriété intellectuelle doit être sortie du placard en tant qu'instrument juridique confiné dans la loi, et déployée comme un instrument pour stimuler la croissance économique, un instrument qui donne accès à l'information et à la connaissance pour l'industrialisation indispensable au soutien du commerce intra-africain. Les éléments intangibles doivent être transformés en éléments tangibles. La plupart des pays africains, sinon tous, disposent de lois modernes sur la propriété intellectuelle, ce qui signifie qu'il existe des dispositions juridiques adéquates pour placer la propriété intellectuelle au cœur de toutes les stratégies de croissance socio-économique et de commerce intra-africain. La propriété intellectuelle devrait être utilisée comme un outil de développement, un instrument permettant d'organiser les femmes pour créer encore plus de progrès dans la vie économique et les affaires sociales.

Elle a proposé que la ZLECAf intègre une stratégie visant à créer des écosystèmes d'innovation dans les États membres où les universités et les établissements d'enseignement supérieur deviennent des générateurs de connaissances pour soutenir l'industrialisation avec de nouvelles technologies et des solutions spécifiques à l'industrie. Elle a également souligné que le respect et la protection de la propriété intellectuelle doivent aller de pair avec l'expansion du commerce transfrontalier en Afrique. Elle a cité le panier comme un exemple de propriété intellectuelle, puisqu'il s'agit d'un art créatif et qu'il doit donc être protégé juridiquement ; elle a même indiqué qu'il devrait être inclus dans un projet de protection de l'art créatif.

Elle a ajouté qu'au lieu de comparer le Continent africain avec d'autres continents, il est nécessaire d'adapter la propriété intellectuelle au contexte africain et de l'associer à ce qui est disponible chez nous, c'est-à-dire de trouver les avantages concurrentiels de l'Afrique. Cela suppose la promotion des ressources de l'Afrique ; par exemple, pendant cette pandémie de COVID, les remèdes traditionnels africains ont été très largement utilisés pour combattre les symptômes de la maladie.

### 1.2.7 Commentaires des participants et remarques finales des panélistes

#### a) Commentaires des participants

- Les protocoles commerciaux et les certificats d'origine doivent être traduits dans la langue nationale/officielle de chaque pays et chaque pays doit fournir à ses commerçantes des protocoles commerciaux dans sa propre langue.
- Il ne faut pas reprocher aux femmes de ne pas connaître les lois commerciales ; elles doivent être informées des lois commerciales de leurs pays respectifs. Les gouvernements doivent donc mener de vastes campagnes de sensibilisation à leurs lois commerciales respectives.

#### b) Remarques finales des panélistes et de la modératrice de la session

- **Mme Monica Hangi** : J'encourage les femmes à sortir et à se lancer dans les affaires et le commerce.
- **M Lamech Wesonga** : Il est important de renforcer les capacités des femmes sur les marchés et de leur réserver un environnement propice au commerce.
- **Mme Roslyn Ng'eno** : La ZLECAf est un outil, et les femmes doivent poser des questions aux gouvernements sur cet outil. Les femmes doivent s'investir dans la sensibilisation à l'accès aux marchés, au financement, etc., en partageant les informations et en s'encourageant mutuellement. La ZLECAf offre un certain nombre d'opportunités, notamment la libre circulation des personnes et des biens, un marché plus large pour le commerce intra-africain, un régime fiscal unitaire qui réduit les coûts élevés du commerce transfrontalier informel (ICBT) et un engagement continental pour l'ICBT (lien vers le placement historique de l'ICBT).
- **Mme Neema Nyerere-Drago** : La propriété intellectuelle peut être utilisée comme un outil de définition des normes et des standards applicables aux produits des femmes commerçantes.
- **Mme Nadia Hasham** a exhorté les gouvernements/décideurs à impliquer et à inclure les hommes et femmes d'affaires dans les processus de prise de décision.
- **Dr Jesca Nkwabi** : Il est nécessaire d'améliorer l'état d'esprit des jeunes femmes entrepreneures par la motivation et le mentorat, afin de renforcer leur confiance en soi.

Le **modérateur du Symposium, Tagbo Agbazue**, a conclu la session en remerciant les panélistes pour leur discussion animée et leurs contributions qui, selon lui, ont donné le ton aux travaux de groupe qui suivront.

### 1.3 Tables rondes 2 et 3 : La voix des femmes africaines dans le commerce [Individus] à Zanzibar et en Tanzanie continentale

Le modérateur du Symposium, Tagbo Agbazue, a résumé les questions clés qui ont émergé au cours de la première table ronde et a ensuite invité Mme Roslyn Ng'eno du Secrétariat de la ZLECAf à modérer les sessions 2 et 3 combinées en une seule session. La session combinée a été animée par neuf (9) panélistes au total :

- Mme Shehrazad Sheikh
- Mme Biubwa Omar
- Mme Hawwah Mbaye
- Mme Njile Bwana
- Mme Jessica Mshama
- Mme Nice-Monique Kimaryo
- Mme Munira Ndossy
- Mme Irene Enock-Ivambi
- Mme Ziana Kassim

La modératrice a invité les panélistes à partager leurs histoires et expériences en tant que jeunes femmes entrepreneures dans le domaine du commerce et des affaires.

#### 1.3.1 L'expérience de Mme Jessica Mshama

Mme Jessica Mshama est une très jeune entrepreneure et membre de la Young Women Entrepreneurs (YWE), qui s'est lancée dans les affaires à l'âge de 17 ans. Elle est également directrice d'une école numérique (la première du genre en Tanzanie). Partageant ses expériences en tant que jeune femme entrepreneure, Mme Mshama a déclaré qu'elle avait rencontré un climat des affaires défavorable, rempli de nombreux défis, notamment la corruption dans les institutions publiques, les taxes et tarifs élevés qui entravent le commerce intra-africain, et le manque de financement. Elle a exhorté les décideurs à élaborer des politiques susceptibles d'assurer l'autonomisation des jeunes femmes entrepreneures et de les aider à se développer ; et à abolir/réduire les tarifs douaniers transfrontaliers. Elle a également exhorté les entrepreneurs à prendre les dispositions nécessaires pour utiliser le commerce numérique/commerce électronique pour se développer aux niveaux national et international.

#### 1.3.2 L'expérience de Mme Sheherzad Sheikh

Mme Sheherzad Sheikh, Directrice générale d'Inaya, a déclaré que les entrepreneurs de toute l'Afrique, et pas seulement de la Tanzanie, sont toujours confrontés à des problèmes tels que les goulots d'étranglement et les formalités administratives qui entravent le commerce intra-africain. En ce qui concerne la Tanzanie, elle a déclaré qu'il était beaucoup plus facile d'exporter des produits vers les États-Unis que de le faire sur le continent africain. S'agissant de la conformité, elle a souligné qu'il est crucial pour les commerçants de se conformer à la réglementation en vigueur, de même que les jeunes entrepreneurs. Elle les a également exhortés à rejoindre des associations d'entreprises ou de commerçants afin d'influencer les changements de politique. S'agissant de la structuration du commerce informel, Mme Sheikh a déclaré que s'il est plus facile d'opérer dans le secteur informel, les gens choisiront de se déployer dans le secteur informel et, d'un autre côté, s'il est plus facile d'opérer dans le secteur formel, alors les gens choisiront de se lancer dans le secteur formel. Pour que les gens soient formels, les décideurs doivent rendre l'informel presque impossible, a-

t-elle indiqué. En d'autres termes, ils doivent rendre le commerce formel si facile, de sorte que les commerçants choisiront d'intégrer le secteur formel. Elle a conclu par une question : « Si nous ouvrons nos marchés aux marchandises des autres pays africains, comment allons-nous survivre » ?

### 1.3.3 L'expérience de Mme Njile Bwana

Mme Njile Willy Alexander Bwana, 28 ans, est avocate de formation et entrepreneur dans le domaine de la fabrication et de l'importation. Elle possède deux entreprises : Medtrust Company Limited<sup>6</sup> et Reveurse Tanzania Company<sup>7</sup> Limited dont elle est la Directrice générale. Elle est également Vice-présidente de la Young Women Entrepreneurs (YWE), Membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie (TCCIA), Présidente élue du Rotary Club de Dar es Salaam City et Membre du Conseil d'administration de STEPS Tanzania, une organisation à but non lucratif spécialisée dans les soins de santé. Medtrust s'occupe de la production de masques chirurgicaux et de la vente de consommables médicaux. La qualité des masques a été certifiée par l'Autorité tanzanienne des médicaments et des dispositifs médicaux (TMDA), qui a déclaré qu'ils étaient conformes à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) aux normes BFE et GS1. Les masques sont fabriqués conformément aux normes européennes. Reveurse, quant à elle, est une société de conseil en ressources humaines qui sous-traite les services des ressources humaines. Bien qu'elle travaille dans le secteur privé, Mme Njile se dit passionnée des œuvres de charité et de la participation communautaire, et elle est membre et dirigeante de plusieurs organisations à but non lucratif, comme mentionné ci-dessus. Mme Bwana a partagé les défis qu'elle a rencontrés dans son parcours en tant que jeune entrepreneur et a proposé des solutions à ces défis.

#### a) Défis rencontrés dans le milieu des affaires

Mme Njile Bwana a fait savoir que la survenue de la pandémie de coronavirus (COVID) fin 2019 et sa propagation en Tanzanie au début de l'année 2020 a été l'occasion pour son entreprise de se lancer dans le commerce. Réalisant la forte demande de masques, elle a saisi l'opportunité et a commencé à importer et à vendre des masques et, après avoir vu le succès de cette entreprise, elle a décidé de se lancer dans la fabrication des masques au lieu de se contenter simplement des commissions qu'elle recevait des ventes.

- Le premier défi est la **concurrence déloyale** : Medtrust, l'entreprise qui fabrique des masques chirurgicaux et vend des consommables médicaux, a dû acheter une machine à stériliser pour pouvoir vendre ses produits aux établissements de soins (hôpitaux, dispensaires, centres de santé) et s'assurer que ses produits répondent aux besoins du marché. En menant une enquête, l'entreprise a découvert que les établissements publics avaient besoin de masques, mais qu'ils n'étaient autorisés à en acheter qu'auprès du Medical Stores Department (MSD) et non auprès des fournisseurs privés. Dans ce cas, Medtrust ne pouvait vendre ses produits qu'aux établissements de santé privés. L'entreprise s'est rendu compte que les masques provenant du MSD n'étaient pas stérilisés, étaient de moins bonne qualité et même plus chers que ceux qu'elle fabrique. Njile confie qu'on lui a demandé d'enregistrer sa société auprès de MSD en tant que fournisseur afin de pouvoir vendre ses produits aux établissements de santé publics. Cependant, malgré son enregistrement auprès de MSD, Medtrust n'a pu obtenir aucune commande, bien que ses masques soient moins chers et de meilleure qualité que ceux de MSD.

<sup>6</sup> <https://www.medtrust.co.tz/>

<sup>7</sup> <https://reveurse.com/>

- **L'afflux de produits importés** de mauvaise qualité et dont les prix sont encore plus bas que ceux des produits fabriqués localement. En conséquence, les fabricants locaux subissent d'énormes pertes car ils produisent à des coûts élevés mais sont contraints de vendre au prix coûtant, ce qui donne ainsi lieu à une concurrence déloyale avec les produits importés qui sont moins chers mais de mauvaise qualité. Le Gouvernement n'a élaboré aucune politique pour protéger les biens produits localement ou pour contrôler les volumes et les prix des biens importés. En raison de la non-protection de la production locale, le coût de production en Tanzanie est très élevé et il est impossible d'exporter les produits fabriqués localement. Par conséquent, Mme Bwana a déclaré qu'elle avait dû se résoudre à importer et à vendre des masques au lieu de les fabriquer.
- **Des taxes très élevées**, qui nous empêchent d'être compétitifs sur le marché. L'entreprise avait demandé un sursis de paiement de la TVA sur l'importation de ses machines, car elle disposait d'un certificat de TVA, mais l'administration fiscale de Tanzanie (TRA) avait tout de même exigé le paiement de la TVA sur les machines. La société a donc dû supporter un coût qu'elle n'avait pas prévu, car elle n'avait pas inclus ce coût dans son plan initial, en supposant qu'il serait ajourné. En conséquence, Medtrust, même en tant que jeune entreprise, paie des sommes énormes au titre des impôts. L'entreprise a récemment acheté des matières premières pour un coût de 67 951 564 TZS, pour lesquelles nous sommes censés payer 26 965 562 TZS de taxes et droits à la TRA et plus de sept millions de TZS à titre d'autres droits et taxes portuaires. Ces montants énormes augmentent le coût de production et font subir des pertes à l'entreprise, ce qui rend très difficile (voire impossible) la concurrence loyale sur le marché. Nous avons adressé plusieurs lettres à la TRA et au Centre de promotion des investissements de Tanzanie (TIC) pour obtenir une remise sur les droits d'importation mais, en raison d'un changement de date d'arrivée du navire causé par une crise en Chine, on nous a informés que nous ne pouvions demander une remise qu'après trois mois.
- **Manque de financement** : nonaccès au financement. La plupart des fournisseurs refusent de vendre des marchandises à crédit, surtout celles que nous voulons commercialiser, comme les gants. La demande de gants est très forte mais nous ne parvenons pas à en fournir, faute de moyens financiers pour nous en procurer auprès des fabricants et des fournisseurs, ou du moins pour recevoir des marchandises à crédit. De même, certains programmes de l'entreprise ne peuvent pas se développer en raison du manque de financement. L'un de ces programmes est celui de l'Autorité de l'enseignement et de la formation professionnels (VETA), par le biais duquel Reveurse, la société de conseil en ressources humaines, offre un mentorat aux étudiants, c'est-à-dire qu'elle les forme aux compétences générales et les aide à rechercher des stages pendant leurs études et des emplois à la fin de celles-ci. Reveurse a commencé à recruter des candidats sur la base de leurs acquis et à faciliter leur admission à la VETA sur la base de leur expérience. Nous manquons de fonds pour engager des formateurs qualifiés, car la plupart de ces formateurs coûtent extrêmement chers et l'entreprise ne peut pas se le permettre. Le programme a connu un certain succès, puisque de nombreux diplômés ont obtenu des stages et d'autres des emplois à temps plein, mais les résultats auraient pu être meilleurs si un financement adéquat avait été disponible pour améliorer l'aide accordée aux étudiants. Njile a déclaré que l'accès au financement semble être conditionné même par l'âge, puisqu'elle s'est vue refuser un prêt lorsqu'elle s'était adressée à une institution financière pour solliciter un financement. Sa demande avait été rejetée parce qu'on la trouvait « trop jeune » à 28 ans !

- **Le manque de compétences en affaires** : malgré notre présence dans le milieu des affaires, nous manquons toujours d'un mentorat approprié et j'ai personnellement remarqué que, parfois, le mentorat ressemble à un moyen d'apprendre de ses pairs qui ont la même expérience, mais une expérience acquise depuis bien longtemps. C'est un défi car il est difficile d'adhérer à certaines associations/groupes d'affaires d'élite parce qu'ils ont besoin de personnes ayant plus de dix ans d'expérience ou qui sont recommandées par des propriétaires de grandes entreprises.
- **La bureaucratie** : la plupart des contrats sont attribués sur la base des « affinités », il n'y a donc pas de place pour de réelles opportunités. Les ministères, départements et agences du gouvernement (MDA) ne créent pas un climat des affaires favorable, notamment sur le plan fiscal. De plus, nous sommes confrontés à des problèmes de retour d'information et de traitement des demandes par le Gouvernement. Par exemple, Reveurse, la société de conseil en ressources humaines qui met en œuvre un programme de mentorat en collaboration avec VETA, discute avec les responsables des services du Premier ministre (PMO) depuis plus de six mois maintenant et, bien qu'ils nous aient assuré que le Gouvernement avait mis de côté des fonds pour le programme afin de nous permettre de recruter 139 personnes qualifiées pour participer au programme, rien n'a été fait à ce jour. En dépit des promesses qui nous ont été faites et de nos nombreuses relances, les services du Premier Ministre ne nous ont toujours pas donné de date pour la tenue d'entretiens pratiques avec les personnes qualifiées.

#### b) Solutions proposées

- **Assurer une concurrence loyale** entre les fabricants publics et privés.
- **Contrôler les volumes de marchandises importées** dans le pays et contrôler la qualité des marchandises fournies/produites par les commerçants et les fabricants internes et externes.
- **Accorder des allègements fiscaux aux fabricants locaux** pour leur permettre de concurrencer loyalement les commerçants qui saturent le marché avec des produits de mauvaise qualité.
- **Assurer une formation** en gestion d'entreprise et autres compétences.
- Le Gouvernement doit s'efforcer de **répondre aux demandes qui lui sont adressées en temps opportun et de fournir des solutions rapides** chaque fois que cela est nécessaire.

Mme Roslyn Ng'eno, la modératrice des sessions, a fait deux observations : (i) l'accès à l'information est crucial, les entrepreneurs doivent donc obtenir la bonne information ; et (ii) le problème de la demande sur le marché est soulevé lorsque nous abordons le problème des biens importés par rapport aux biens produits localement.

#### 1.3.4 L'expérience de Mme Munira Ndossy

De par sa profession, Mme Munira Ndossy est non seulement avocate et arbitre à l'Institut des arbitres de Tanzanie (TI Arb), mais également importatrice et productrice. Elle est aussi Fondatrice et Directrice générale de Mammy's Confectionery Company, Administratrice du Bahati Trust, membre fondateur de la Family Mental Health and Suicide Prevention (FMHSP), membre de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie (TCCIA) et membre fondatrice de la Young Women Entrepreneur (YWE).

Emboîtant le pas à Mme Njile Bwana, Mme Munira Ndossy a déclaré que les fabricants sont confrontés à de nombreux et énormes défis, ce qui l'a poussée à recourir à l'importation de matériaux d'emballage au lieu de les fabriquer. Elle a donc vivement proposé que les fabricants, les producteurs et autres hommes et femmes d'affaires soient impliqués et inclus dans les processus de prise de décision et d'élaboration des politiques. Elle a déclaré avec passion que si les hommes politiques/décideurs ne veulent pas impliquer le monde des affaires dans les processus de prise de décision ou d'élaboration des politiques, alors ces derniers invitent les hommes politiques dans le monde des affaires afin qu'ils touchent également la réalité du doigt et comprennent tous les défis auxquels sont confrontés les hommes et femmes d'affaires, en espérant que cela les poussera à agir positivement en prenant des décisions et en élaborant des politiques favorables aux entreprises. Elle a en outre proposé la création d'un bureau dans les services du Président, tant en Tanzanie continentale que dans les îles, pour financer les activités des femmes entrepreneures, et accorder des incitations aux entreprises détenues par des femmes.

#### a) Défis rencontrés dans le commerce intracommunautaire

- Données et informations sur le commerce transfrontalier
- Quantité importante de documents à fournir, réglementation en vigueur aux frontières et transport intérieur
- Taxes
- Infrastructures

#### b) Défis rencontrés dans le commerce national

- **Taxes élevées**
- **Manque de confiance** : beaucoup de femmes ont du mal à avoir confiance en elles ; nous avons tendance à sous-estimer nos capacités. Nous avons donc besoin de beaucoup d'aide et de soutien pour comprendre nos propres compétences, nos valeurs et ce que nous apportons aux entreprises et aux organisations. Pour ma part, j'ai toujours apprécié ces défis, car je les considère comme une occasion de me surpasser et de me faire remarquer. Mais je comprends ce que cela signifie d'être parfois habité(e) par le doute et cela m'est arrivé aussi, c'est pourquoi je pense que l'éducation/les compétences commerciales sont si importantes pour les femmes. Nous avons tendance à penser aux femmes lorsqu'on parle d'émotions négatives, et aux hommes lorsqu'il s'agit d'émotions positives. Je comprends également que le mentorat est essentiel.
- **La bureaucratie** : en tant que défenseur, importateur et producteur, j'ai rencontré beaucoup de bureaucratie (et j'en rencontre encore) dans tous mes domaines d'activité. Bien que l'on prétende que le système est convivial et direct et qu'il faut donc le suivre, il est toujours nécessaire de faire preuve de force et d'une double agressivité pour obtenir des résultats positifs. Dans le système, il y a des domaines où une ligne est tracée contre les femmes, mais on ne sait par qui. Je pense qu'une femme avocate ou une femme d'affaires peut être aussi performante qu'un homme, voire meilleure dans tous les domaines. Je pense que les gens ont un rôle à jouer pour ôter cette barrière injuste.
- **Les préjugés existent toujours dans tous les secteurs** : beaucoup de femmes sortent de l'université avec de bonnes notes, mais seul un très faible pourcentage d'entre elles (par rapport aux diplômés masculins) se retrouve dans le monde des affaires. Il est donc difficile



de trouver un modèle ou un mentor, car les choix sont très limités et le milieu des affaires est très dominé par les hommes.

### c) Solutions proposées pour le commerce national et intracommunautaire

Le financement a toujours été un problème, que ce soit lors du démarrage d'une entreprise, de sa croissance ou de son maintien. Heureusement pour moi, je n'ai pas eu de problème de financement au démarrage et cela n'a donc jamais été un problème dans mon cas. Cependant, pour le niveau que mon entreprise a déjà atteint (maintien et expansion), le financement est devenu un problème pour moi. Par conséquent, il est nécessaire :

- **de mettre en œuvre une variété de programmes financiers** qui peuvent permettre aux femmes de se lancer dans divers types d'affaires. Ces programmes financiers peuvent être destinés à des industries spécifiques, par exemple aux femmes qui vendent des produits alimentaires et des casse-croûte emballés ; aux femmes opérant dans divers sous-secteurs agricoles ; aux femmes qui s'investissent dans le commerce de détail, dans la fabrication ; aux petites entreprises ou aux organismes de micro-crédit ;
- **de donner des cartes de crédit aux femmes** avec des limites de retrait de dix pour cent (10%) et les femmes ayant un capital social de cinquante et un pour cent (51%) devraient bénéficier d'un délai de prescription de 5 ans, par exemple ;
- **de soutenir les organisations qui se concentrent sur la création** d'emplois indépendants basés sur les compétences, le mentorat, la formation, le commerce de détail, l'éducation, entre autres ;
- **de créer un bureau des femmes dans les services des présidents**, grâce auquel les femmes peuvent accéder facilement et en toute transparence aux fonds ;
- **d'autonomiser les femmes** en leur accordant des exemptions d'intérêts sur les prêts bancaires ;
- d'accorder des **incitations aux entreprises et industries qui emploient des femmes**. Ces entreprises et industries créeront des opportunités d'emploi pour les femmes, à condition qu'elles se sentent soutenues lorsqu'elles les embauchent.

Mme Roslyn Ng'eno, la modératrice des sessions, a informé les participants que la ZLECAf dispose d'un protocole sur les femmes dans le commerce qui aborde les problèmes des femmes commerçantes, et qu'il est nécessaire de suivre la procédure établie et de faire preuve de diligence raisonnable afin de partager les informations entre elles.

### 1.3.5 L'expérience de Mme Biubwa Omar

Mme Biubwa Omar travaille actuellement pour l'Association des tour-opérateurs de Zanzibar (ZATO). Elle dit avoir commencé à travailler dans le secteur des voyages et du tourisme à l'âge de 21 ans, avant l'ère du numérique. À l'ère du commerce électronique et de l'e-business, dit-elle, la façon de faire les choses change tellement et si vite que les entreprises du secteur des voyages et du tourisme doivent faire de gros investissements dans les plateformes numériques afin d'assurer les réservations de voyage.

#### a) Défis rencontrés

- **La réservation en ligne fait perdre des parts de marché aux agences de voyage et de tourisme**, car les touristes préfèrent passer par les grandes agences sur les grandes plateformes en ligne. La plupart des grands hôtels accordent de meilleurs tarifs aux grandes plateformes qu'aux agences de voyage locales (par exemple booking.com).
- Il y a une **contradiction : les agences de voyage et de tourisme expriment leurs préoccupations aux associations mais ces dernières ne bougent pas le petit doigt**, les entreprises doivent donc s'efforcer de survivre du mieux qu'elles peuvent. Comment les agences de voyage et de tourisme peuvent-elles utiliser les associations professionnelles pour répondre à leurs préoccupations et à leurs besoins dans le secteur ? Comment les entreprises peuvent-elles lancer de nouvelles initiatives ?
- **L'exploitation par les acteurs étrangers** opérant dans le secteur, par exemple les entreprises/agents de voyage et de tourisme russes.
- **La mentalité coloniale** : il est plus facile pour les Européens, les Américains, les Asiatiques, entre autres, d'obtenir de meilleures conditions que leurs homologues africains.

Mme Roslyn Ng'eno a noté que les préoccupations de Mme Omar posent le problème de l'efficacité des associations - dans quelle mesure nos associations sont-elles efficaces pour faire entendre nos voix ? L'Afrique doit renforcer les capacités de ses propres associations d'entreprises pour les rendre efficaces dans la défense du bien-être de leurs membres.

### 1.3.6 L'expérience de Mme Nice-Monique Kimaryo

Mme Nice-Monique Kimaryo est Co-fondatrice et Directrice générale de Go-Kimz Limited (Kimz Hair) et coordonnatrice ainsi que membre de l'initiative Young Women Entrepreneurs (YWE) placée sous les auspices de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie. Mme Kimaryo a partagé son expérience de jeune entrepreneure engagée dans la production et la distribution de produits capillaires par le biais de son entreprise Go-Kimz Limited. Elle a souligné les défis auxquels elle est confrontée et a proposé des solutions à ces défis.

#### a) Défis rencontrés

- **L'incapacité de vendre de grandes quantités** au détail à d'autres pays par le biais de la plateforme de commerce électronique que nous avons mise sur pied, en raison des prix élevés imposés par des services de messagerie internationaux tels que DHL, couplés à l'incapacité de la Tanzania Posts Corporation (TPC) [connue de tous sous le nom de POSTA] d'offrir de tels services (en intégrant son API dans notre site Web), et à la bureaucratie à laquelle il faut se soumettre pour obtenir ce service.
- **Des pénalités élevées et injustes** imposées par la TRA en raison du manque d'informations opportunes. La TRA a imposé une amende de 4 millions de TZS à ma société pour avoir mené des opérations commerciales pendant 4 ans sans dispositif fiscal électronique (EFD), pendant que la TRA vérifiait nos comptes, alors que l'Autorité nous avait délivré des certificats d'exonération fiscale pour mener nos activités commerciales pendant 3 de ces 4 années.
- **Manque d'informations ou informations incomplètes** sur les exigences de conformité, la certification et les exigences à respecter pour créer une usine, ainsi que l'incertitude

quant à la structure à contacter pour obtenir des informations (c'est-à-dire l'autorité ou le bureau compétent).

- **La logistique est un gros problème** (comment acheminer les produits du point A au point B ?) : Impossibilité d'envoyer des marchandises dans des colis de petite taille (par exemple des colis de 23 kg) à un prix raisonnable. Les tarifs de DHL sont exorbitants, tandis que la POSTA n'envoie pas de colis en Chine et les compagnies maritimes n'acceptent pas les marchandises en vrac.

#### b) Recommandations en matière de politiques

- Il est nécessaire que l'**Administration fiscale de Tanzanie (TRA) mette en place un bureau d'informations** doté d'un personnel hautement qualifié et possédant les compétences commerciales et fiscales nécessaires, afin de fournir aux contribuables (y compris les entrepreneurs) des informations complètes sur les obligations fiscales en vigueur.
- L'Autorité fiscale doit veiller à ce que ses agents **ne délivrent pas de quitus fiscal aux entreprises qui ne se sont pas conformées à toutes les règles et réglementations en vigueur**, afin d'éviter des sanctions inutiles et décourageantes (par exemple, l'utilisation des dispositifs fiscaux électroniques). C'est une erreur de penser que les entrepreneurs ne veulent pas se conformer aux règles en vigueur, mais leur violation est due au fait que les autorités chargées de la réglementation (TRA, NSSF, etc.) ne fournissent pas aux entreprises des informations complètes sur la conduite des affaires. En conséquence, les entreprises se voient infliger des amendes 4 à 5 ans plus tard pour non-respect d'une réglementation dont elles n'avaient pas été informées dès le départ.
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce doit ouvrir un **bureau où les hommes et femmes d'affaires** peuvent obtenir des **informations**, quelle que soit l'association professionnelle à laquelle ils appartiennent.
- Le Gouvernement devrait **transformer les institutions publiques**, telles que la Tanzania Posts Corporation (POSTA), **en véhicules numériques** qui permettront aux entrepreneurs de transporter des marchandises par voie électronique vers d'autres pays à des prix abordables et raisonnables. Ces institutions devraient numériser leurs services et publier toutes les informations utiles en ligne (c'est-à-dire les tarifs, la façon de s'intégrer, les exigences à respecter, etc.).
- Je demande aux **institutions tanzaniennes chargées de la réglementation/transport d'être fonctionnelles et favorables aux entreprises**. Je ne trouve pas logique qu'il soit plus facile et moins cher d'importer des produits étrangers que d'exporter des biens produits localement.

### 1.3.7 L'expérience de Mme Ziana Kasim

Mme Ziana Kasim est Directrice générale de Women Entrepreneurship Catering Company, société qu'elle a créée en 2012. En racontant son parcours d'entrepreneur, il est évident que Ziana a été très active dans la sensibilisation des femmes à la création d'entreprises. Elle a été la première à créer un Groupe d'entreprises dirigées par des femmes comprenant un total de 150 femmes. Plus tard, le Groupe s'est divisé en 10 groupes, chacun comptant 15 femmes. Elle a ensuite fondé ZAWENI en 2017

et a rejoint la Chambre de commerce des femmes de Zanzibar (ZWCC) en 2019. Malgré ces succès, Mme Kasim a énuméré certains défis qu'elle a rencontrés au cours de ce parcours et a formulé des recommandations pour les surmonter.

#### a) Défis rencontrés

- Manque de capital dû au non-accès au financement.
- Manque d'information.
- Faible niveau d'éducation.
- Manque de confiance dans les femmes entrepreneures. Politique : comment l'environnement de l'entrepreneuriat à Zanzibar peut-il aider les femmes ?

#### b) Solutions/mesures proposées

- Je recommande vivement à la **ZLECAf de parler au nom des femmes entrepreneures africaines et de faciliter leur participation** aux grands événements commerciaux mondiaux (par exemple en Chine), où elles ont été invitées à plusieurs reprises, mais n'ont pas été en mesure de participer en raison des défis susmentionnés.
- Pourquoi la **ZLECAf ne tient-elle pas compte des femmes handicapées ?**

En réponse à la question de Mme Roslyn Ng'eno sur la manière dont les femmes accèdent aux opportunités au sein de la ZWCC, Mme Ziana Kasim a expliqué que la ZWCC met en relation les femmes entrepreneures avec des institutions financières pour obtenir des capitaux pour leurs entreprises, ainsi qu'avec des points d'information et d'éducation.

### 1.3.8 L'expérience de Mme Irene Enock-Ivambi

Mme Irene Enock-Ivambi est une jeune diplômée (2017) de l'Université de Dar es Salaam (Licence de commerce et marketing). Elle est également titulaire d'un diplôme en Formulation organique de soins capillaires obtenu à la Formula Botanical, Royaume-Uni. Jeune entrepreneure sociale passionnée et déterminée à changer la société par l'autonomisation des femmes, elle aide les femmes à embrasser la beauté naturelle en utilisant des cosmétiques biologiques à base de fruits et de fleurs. Elle est la Fondatrice et la Directrice générale de Mrembo Naturals, une entreprise qui fabrique des produits de soins capillaires naturels africains (shampooings, après-shampooings et divers traitements capillaires). Mme Enock-Ivambi est également membre de la Young Women Entrepreneurs placée sous les auspices de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie.

Racontant son histoire, Mme Enock-Ivambi a déclaré que l'idée de fabriquer des produits capillaires naturels est née de son expérience émotionnelle personnelle, en remarquant une forte hausse de la demande de cheveux naturels non seulement en Tanzanie mais aussi dans le monde entier, et que les femmes achètent des produits de soins capillaires authentiques à des prix élevés. Mrembo Naturals s'approvisionne en ingrédients naturels auprès des femmes et consacre dix pour cent (10%) de ses ventes à l'aide à l'éducation des jeunes femmes moins privilégiées.

En ce qui concerne son expérience en tant que jeune entrepreneur, elle a parlé des organismes de réglementation en termes d'obtention de permis d'importation de produits chimiques en Tanzanie et d'exigences de conformité pour les start-ups.

#### a) Défis rencontrés

- **Manque d'information** : les femmes ne disposent pas de suffisamment d'informations sur la procédure de création d'une entreprise et sur les exigences de conformité, ce qui les expose à des dépenses inutiles à l'avenir. Je propose la création d'un organisme de réglementation unique (c'est-à-dire une agence à guichet unique) auprès duquel les entrepreneurs peuvent avoir accès à toutes les informations importantes sur les exigences de conformité.
- **Le manque de financement** : les femmes ont peu de possibilités d'accès aux financements, et ceux qui sont disponibles imposent de longues procédures et des règles complexes (bureaucratie).

### 1.3.9 Les réflexions de Mme Hawwah Mbaye

Mme Hawwah Mbaye, Directrice de la Business Licensing Regulatory Commission (BLRC) de Zanzibar, a déclaré que toutes les expériences relatées par les jeunes femmes entrepreneures sont des histoires très tristes. En tant que représentante de l'Agence gouvernementale de réglementation de Zanzibar, elle a informé les participants au Symposium des mesures suivantes :

- i. Son Excellence Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar, a ordonné que toutes les politiques concernant les organismes de réglementation soient révisées et/ou renouvelées : il a initié un renouvellement, un amendement et une formulation des Lois, règlements, politiques et arrêtés afin de surmonter les obstacles à la fabrication et au commerce. Le secteur privé a élaboré une politique visant à faciliter la participation du secteur privé aux questions commerciales.
- ii. Le Gouvernement de Zanzibar s'efforce également de créer un environnement propice qui permettra aux femmes de faire entendre leur voix. Individuellement, les femmes engagées dans la fabrication et le commerce font entendre leur voix, mais il est impératif qu'elles s'unissent et parlent d'une seule voix, plutôt que de crier seules, afin d'être mieux entendues.
- iii. Le Gouvernement s'est également engagé à éradiquer la bureaucratie en réduisant les procédures administratives inutiles qui augmentent les coûts et les délais pour les entrepreneurs. Il a donc introduit une nouvelle innovation numérique, à savoir le Système national de gestion d'entreprises en ligne (NOBS), afin de faciliter les échanges.
- iv. La Loi sur les recours commerciaux est en cours d'élaboration ; elle constituera un instrument de protection des fabricants et des industriels locaux. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie va accélérer la finalisation de la Loi sur les recours commerciaux et la Politique de développement industriel de Zanzibar est déjà en place.

Mme Mbaye a conclu son propos en informant les participants qu'elle avait posé le problème des femmes entrepreneures handicapées.

### 1.4 Commentaires des participants

- En ce qui concerne l'appel lancé par les participantes aux décideurs pour l'élaboration des politiques favorables aux femmes commerçantes/entrepreneures, il a été conseillé aux participantes de toujours déposer leurs pétitions auprès des associations professionnelles et du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour obtenir des informations sur les produits qu'elles fabriquent. Il a également été recommandé, dans l'optique de promouvoir les femmes d'affaires, d'adopter une loi spécifique favorable aux femmes entrepreneures, notamment les femmes entrepreneures handicapées.

- Sur la question de la taxe élevée sur les produits manufacturés, il a été proposé que l’Afrique engage des négociations collectives.
- Les décideurs ont été invités à se pencher sur la question du calendrier d’octroi des permis : par exemple, une fabricante souhaitait lancer sa production, mais il lui a été demandé d’attendre janvier 2022 parce qu’elle était arrivée à la fin de l’exercice 2020/2021.
- Les décideurs et les responsables de l’élaboration des politiques sont censés élaborer des politiques qui facilitent le commerce et non qui l’entravent ; les politiques doivent être holistiques. En entendant toutes ces histoires, on se rend compte qu’il y a un manque d’information de la part des institutions chargées de la réglementation. Par exemple, un entrepreneur devrait être informé de la période où il doit utiliser un dispositif fiscal électronique, au lieu de lui infliger une amende 4 à 5 ans plus tard pour défaut d’utilisation d’une machine dont l’obligation d’utilisation ne lui pas été signifiée au départ.
- En raison de toutes les questions qui ont été soulevées au cours des panels, un participant a proposé qu’un plan d’affaires soit élaboré pour faciliter l’utilisation des plateformes numériques. La planification à long terme devrait envisager l’acquisition des machines fabriquées sur place en utilisant les technologies existantes, sans réinventer la roue. La propriété intellectuelle a un rôle à jouer à cet égard. En effet, elle peut faciliter l’identification d’une technologie nécessaire qui n’a pas d’interdictions ou d’implications légales.
- Un membre de l’Assemblée législative d’Afrique de l’Est (EALA) a déclaré que, selon lui, les hauts responsables des administrations fiscales, des services d’immigration et des ministères du Commerce devraient également participer à ce Symposium du début à la fin. Il a donc insisté pour que, lors des prochains symposiums, tous ces responsables soient invités. Il a également informé les participants que l’EALA représente le peuple de la CAE, les hommes et femmes d’affaires devraient donc s’inquiéter de toutes les questions qui entravent le commerce, monter des pétitions et les adresser à l’Assemblée pour examen et prise de décisions.

## 1.5 Observations finales de la modératrice et points à retenir

**Mme Roslyn Ng’eno**, modératrice de la session, a remercié tous les intervenants et les participants pour leurs histoires, et a souligné qu’elles contribuent à l’élaboration des politiques. En conclusion, elle a déclaré que les mesures suivantes doivent être prises :

1. avoir des politiques qui renforcent et développent les PME sur le continent africain ;
2. avoir des institutions qui serviront de points focaux pour les entrepreneurs ;
3. parler d’une seule voix en tant qu’Afrique - L’Afrique doit s’efforcer de parler d’une seule voix, afin de construire le continent ;
4. adopter l’économie numérique ;
5. réformer les organismes de réglementation dans notre région.

« Nous avons un marché, mais ce marché peut-il propulser notre développement économique ? Utilisons le marché existant afin d’amener le développement et les investissements sur notre Continent ».

## 2.0 DEUXIEME JOUR : MARDI, 9 NOVEMBRE 2021

### 2.1 TABLE RONDE 4 : Opportunités offertes par la ZLECAf aux femmes dans le commerce transfrontalier informel (MAEP)

Cette session comprenait un exposé du Dr Angelita Kuasa Kiwekete du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). La session avait pour modérateur M. Emmanuel K Bensah Jr, Directeur exécutif adjoint (Réseau des politiques de la ZLECAf) et Coordonnateur des Champions du MAEP ; et elle comptait cinq (5) panélistes :

- le Dr Seydou Sacko (CEDEAO) ;
- Mme Roslyn Cheron Ng'eno (ZLECAf) ;
- le Dr Magdalene Wilson (Université de Johannesburg) ;
- M. Djamba Longomo Michel ;
- M. Goodson Mbewe.

Le modérateur a ouvert la session en soulignant le fait que le commerce transfrontalier a été pratiqué en Afrique bien avant l'entrée en vigueur de la ZLECAf, citant l'exemple de sa propre grand-mère qui était une commerçante transfrontalière ! Il a ensuite invité le Dr Angelita Kiwekete à donner un exposé sur le MAEP en relation avec les femmes commerçantes transfrontalières.

#### 2.1.1 Impact de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les femmes engagées dans le commerce transfrontalier

Le Dr Angelita Kiwekete a donné un exposé sur l'« **Impact de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les femmes engagées dans le commerce transfrontalier** », il s'agissait d'un rapport basé sur une étude réalisée par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). L'exposé comportait sept (7) parties :

1. le contexte du MAEP ;
2. les objectifs de l'étude ;
3. le commerce informel transfrontalier en Afrique ;
4. les défis auxquels sont confrontées les femmes commerçantes dans le contexte de la ZLECAf ;
5. les dispositions régionales à prendre pour faciliter le commerce transfrontalier informel ;
6. les opportunités offertes par la ZLECAf ;
7. les recommandations politiques et pratiques à mettre en œuvre pour rendre la ZLECAf plus sensible au genre.

##### 2.1.1.1 Contexte du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

Grâce aux évaluations nationales et aux évaluations ciblées du MAEP, il a été observé au fil des ans que la majorité des femmes africaines exercent un emploi indépendant vulnérable, presque exclusivement dans le secteur informel. Le travail indépendant est la principale forme d'emploi, largement motivé par la nécessité et non par l'opportunité, car il se concentre sur des secteurs où les barrières à l'entrée sont peu nombreuses, ce qui signifie également des profits et une productivité faibles pour les entrepreneurs. Par conséquent, l'autonomisation des femmes africaines dans le contexte de la ZLECAf et le fait de transformer la ZLECAf en une réalité pour elles permettront de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises dirigées par des femmes, en particulier celles qui opèrent dans le commerce transfrontalier informel, dans un environnement commercial en évolution.

### 2.1.1.2 Objectifs de l'étude

L'étude avait pour but :

- i. **d'analyser les opportunités** offertes par la ZLECAf aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel en Afrique ;
- ii. **d'identifier les défis auxquels peuvent être confrontées les femmes** dans le commerce transfrontalier informel dans le contexte de la ZLECAf ;
- iii. de faire des **recommandations politiques et pratiques éventuelles** pouvant être envisagées à cet égard.

Les résultats de l'étude visent à éclairer les actions en cours des négociateurs à tous les niveaux, c'est-à-dire le Secrétariat de la ZLECAf et les États membres de l'UA, afin de faire de l'Accord de la ZLECAf un accord commercial soucieux des questions de genre.

#### a) Méthodologie

La présente étude a adopté une approche axée sur la recherche qualitative. L'objectif était d'explorer les dispositions à prendre pour que la ZLECAf puisse étendre les avantages du commerce intra-africain aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel. Cette méthodologie a permis d'adopter une approche holistique en mettant l'accent sur une compréhension approfondie et détaillée de la manière dont les femmes pratiquant le commerce transfrontalier informel sont affectées par les politiques commerciales nationales et régionales au sein de la ZLECAf. En raison de la pandémie de COVID-19, les dialogues ont pris la forme de consultations virtuelles, car il a été jugé important de connaître les sentiments des parties prenantes.

Les consultations virtuelles ont mis à contribution divers partenaires et parties prenantes, à savoir :

- les Communautés économiques régionales (CER) : les responsables du commerce et des douanes de trois (3) CER ont participé aux travaux ;
- les États membres : des représentants des ministères du Commerce et de l'Industrie des États membres (*étude documentaire*) ;
- des groupes de recherche et de réflexion : recherche sur le commerce, la politique industrielle et le commerce informel en Afrique (*étude documentaire*) ;
- les Organes de l'UA (c'est-à-dire le NEPAD), la CEA et l'ONU-Femmes : les fonctionnaires travaillant sur des questions liées au commerce, au genre et à l'intégration régionale (CEA, *étude documentaire*) ;
- les associations ICBT : les Associations concernées par le commerce transfrontalier informel, qui représentent les commerçants transfrontaliers informels (**quatre associations ICBT ont participé aux travaux**) ;
- le Secrétariat de la ZLECAf : **Responsable, étude documentaire.**

#### b) Intégration économique régionale en Afrique - ZLECAf

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est une étape importante dans la réalisation des aspirations économiques du continent. L'intégration économique a été initiée par le **Plan d'action de Lagos de 1980** qui envisageait l'expansion du commerce intra-africain, tandis que le **Traité d'Abuja de 1991** guide l'intégration progressive des Communautés économiques régionales (CER), la Communauté économique africaine (CEA) constituant l'objectif final à atteindre. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été signé le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, et est entré en vigueur en mai 2019.



La création d'un marché unique libéralisé en Afrique exige l'inclusion, la représentation et la participation de tous les secteurs de l'économie des États membres. Alors que les besoins des secteurs formels du commerce sont pris en compte dans les plateformes mondiales, continentales et régionales, les besoins du commerce transfrontalier informel (ICBT) sont souvent ignorés. Il est vrai que la ZLECAf ne mentionne pas explicitement ou ne prévoit pas l'ICBT, mais la **possibilité d'intensifier les efforts régionaux et nationaux pour intégrer l'ICBT dans le commerce intrarégional** pourrait servir de moyen d'inclusion lors de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf.

**c) Aperçu des objectifs de la ZLECAf**

- Créer un marché unique pour les biens et les services, facilité par la circulation des personnes afin de renforcer l'intégration économique du Continent africain, conformément à la Vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique », inscrite dans l'Agenda 2063.
- Mettre en place un marché libéralisé des biens et des services dans le cadre des cycles de négociation successifs.
- Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter l'investissement, en mettant à profit les initiatives et les développements enregistrés dans les États membres et les CER.
- Jeter les bases de la création d'une Union douanière continentale à un stade ultérieur.
- Promouvoir le développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États membres et y parvenir.
- Renforcer la compétitivité économique des États membres sur le continent et sur le marché mondial.
- Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeur régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire.
- Surmonter les difficultés liées aux adhésions multiples et redondantes, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

### **2.1.1.3 Le commerce transfrontalier informel (ICBT)**

Le commerce transfrontalier informel (ICBT) en Afrique est enraciné, au plan historique, dans les communautés africaines comme un modèle de commerce qui précède les frontières des États coloniaux et post-coloniaux sur le continent. En Afrique du Nord, le commerce transfrontalier informel est dominé par les hommes et repose sur les routes commerciales historiques, ainsi que sur le commerce de produits manufacturés européens, qui s'étend aujourd'hui aux produits chinois et turcs. En Afrique subsaharienne, le commerce transfrontalier informel se fait à petite échelle, il est dominé par les femmes, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des versions moins chères des produits manufacturés et électriques.

**a) Types de commerce transfrontalier informel**

- Type A : commerçants informels (non enregistrés) des entreprises opérant totalement en dehors de l'économie formelle.
- Type B : entreprises formelles (enregistrées) qui échappent totalement aux réglementations et aux droits liés au commerce (en évitant les postes frontières officiels).
- Type C : entreprises formelles (enregistrées) qui échappent partiellement aux réglementations et aux droits liés au commerce en recourant à des pratiques illégales (par exemple, la sous-facturation).

**b) Importance du commerce transfrontalier informel en Afrique**

- Le commerce transfrontalier informel (ICBT) représente une part importante du commerce intra-africain, mais il varie en taille et en proportion selon les régions et les pays.
- Le commerce transfrontalier informel renforce la solidarité entre les communautés frontalières en favorisant la paix, la stabilité et un sentiment d'intégration plus marqué. Plus important encore, il soutient la nutrition et la sécurité alimentaire car l'ICBT est plus réactif aux chocs et aux crises alimentaires au niveau local.
- L'ICBT génère des revenus et crée des emplois pour les personnes vulnérables, en particulier les femmes qui dominent le commerce.

**c) L'ICBT et l'entrée dans le secteur formel**

- **Des approches politiques et législatives** de l'intégration dans le secteur formel ; par exemple, des régimes d'imposition uniques mis en œuvre par le COMESA et la CEDEAO pour encourager l'enregistrement de l'ICBT par des processus simplifiés. En outre, des pays comme l'Ouganda collectent périodiquement des données sur l'ICBT par le biais d'enquêtes. Ces données devraient être utilisées pour éclairer les politiques commerciales.
- **Des approches basées sur le partenariat avec le secteur privé**, les partenaires au développement et les organisations de la société civile pour faciliter l'intégration de l'ICBT dans le secteur formel. À titre d'illustration, on peut citer la *Charte des commerçants transfrontaliers* du Malawi et de la Zambie, une initiative conjointe visant à aborder les problèmes rencontrés dans le cadre de l'ICBT.
- **L'approche** de l'intégration dans le secteur formel **basée sur les droits** soutient les mesures formelles visant à réaliser les droits de la personne et les libertés fondamentales des travailleurs informels. Cette démarche est particulièrement importante pour les femmes commerçantes dont les besoins sexospécifiques ne sont normalement pas pris en compte dans le commerce transfrontalier.
- **Des mesures d'incitation et de conformité pour l'intégration dans le secteur formel** sont adoptées pour permettre l'accès aux marchés et aux facilités de crédit. Certains sujets interrogés ont noté qu'au Rwanda, les femmes commerçantes ont réussi à créer des coopératives pour accéder au crédit.

## d) Portefeuille des produits liés à l'ICBT

Région	Produits non transformés	Produits manufacturés	Produits de réexportation	Valeur estimée des produits
Afrique de l'Est	Produits alimentaires et non alimentaires, bétail	Produits manufacturés et transformés de mauvaise qualité	Produits de mauvaise qualité en provenance d'Asie, contrebandes, contrefaçons et produits de qualité inférieure	50 à 1000 \$US
Afrique de l'Ouest	Produits alimentaires et non alimentaires, bétail			
Afrique centrale	Minéraux, bijoux, produits forestiers, produits alimentaires et non alimentaires			
Afrique australe	Artisanat, produits alimentaires et non alimentaires			
Afrique du Nord	Produits alimentaires, pétrole	Appareils ménagers, vêtements, équipements, appareils électroniques		

#### 2.1.1.4 Défis auxquels les femmes commerçantes sont confrontées dans le cadre de la ZLECAf

##### i. Ressources limitées pour le commerce et discrimination sexiste à l'égard des femmes dans le cadre de l'ICBT

- **Les contraintes sexo-spécifiques** auxquelles sont confrontées les femmes engagées dans l'ICBT signifient que les commerçantes n'ont souvent pas accès ou ne bénéficient pas souvent des initiatives régionales et nationales visant à améliorer le commerce. Ces contraintes sont évidentes et se traduisent par **l'accès limité aux marchés, au financement, au crédit et par la discrimination sexiste dans le contexte de l'ICBT.**
- **La faiblesse des compétences techniques**, notamment en matière de conditionnement et de marketing, a également un impact négatif sur la capacité des commerçants à vendre des produits non agricoles (Brenton, et al, 2014 ; CNUCED, 2019). Bien que les pays disposent d'un fonds national d'autonomisation dédié et doté de ressources au profit des femmes entrepreneures, il est regrettable que **les femmes engagées dans l'ICBT n'aient aucun moyen d'accéder aux ressources disponibles** telles que les ressources susmentionnées, pour renforcer ou améliorer leurs activités entrepreneuriales. En outre, les fluctuations des monnaies nationales et le manque de réserves de change rendent les

commerçants vulnérables aux abus des opérateurs du marché noir (CNUCED, 2019 ; ONU-Femmes, 2010).

## ii. Informations limitées sur l'ICBT pour les décideurs

À ce jour, les institutions publiques n'ont recueilli que peu de données pour documenter l'ICBT en général, et l'expérience des femmes impliquées dans l'ICBT en particulier (voir par exemple Mama Benz dans la Revue de pays du Bénin). Les défis liés aux données compliquent davantage la question de savoir comment refléter de manière adéquate les problèmes qui affectent les femmes engagées dans l'ICBT dans les systèmes de comptabilité et les bases de données statistiques nationales. En outre, toutes les transactions économiques qui ont lieu aux frontières ne sont pas systématiquement documentées en termes de données et de statistiques, c'est pourquoi il est difficile de saisir et de comprendre les diverses dynamiques en jeu pour éclairer les politiques et les processus commerciaux.

## iii. Obstacles liés à l'accès à l'information sur les réglementations commerciales, douanières et frontalières

- **L'information** sur les accords commerciaux régionaux et leurs avantages (par exemple, les régimes fiscaux simplifiés - RFS).
- **Les procédures frontalières et douanières** (l'incertitude quant aux procédures à suivre et le harcèlement découragent l'intégration dans le secteur formel).
- **Les exigences en matière d'immigration** (passeports par opposition aux cartes d'identité nationales).

### 2.1.1.5 Dispositions régionales

Les dispositions régionales de la ZLECAf comportent les six (6) aspects suivants :

- i. le régime fiscal simplifié (RFS) pour encourager les femmes commerçantes à intégrer le secteur formel ;
- ii. les exonérations des droits de douane (1 000 \$US ; 2 000 \$US) ;
- iii. des horaires de travail plus longs (certaines frontières fonctionnent 24 heures sur 24) ;
- iv. un Programme d'appui à la réglementation du commerce informel pour la CEDEAO ;
- v. des bureaux d'information commerciale aux frontières pour les parties prenantes ;
- vi. des interactions des associations ICBT avec les CER pour faciliter la mise en œuvre de la zone de libre-échange.

### 2.1.1.6 Opportunités offertes par la ZLECAf

Deux clauses de l'Accord de la ZLECAf et des Protocoles d'accompagnement reconnaissent explicitement l'inclusion des femmes :

- premièrement, en tant qu'objectif général (3(e)), qui vise à promouvoir « *l'égalité des sexes et la transformation structurelle* » des États africains ;
- deuxièmement, conformément à l'Article 27 (2) (d) du Protocole sur le commerce des services, les États membres sont tenus d'« *améliorer la capacité d'exportation des fournisseurs de services formels et informels, en accordant une attention particulière aux micros, petites et moyennes entreprises, aux femmes et aux jeunes fournisseurs de services* ».

Ces deux clauses soulignent l'intérêt d'impliquer et de représenter les divers besoins économiques des différentes catégories de femmes dans la société. Il convient de noter que les négociations des protocoles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et

le commerce électronique sont en cours dans la phase actuelle de l'Accord de la ZLECAf. Elles sont assurées par divers groupes de travail.

- i. La libre circulation des personnes et des biens
- ii. Le commerce intra-africain est un marché plus vaste
- iii. Régime fiscal unitaire proposé
- iv. La réduction des coûts élevés de l'ICBT
- v. L'engagement continental relativement à l'ICBT (lien vers le placement historique de l'ICBT en Afrique).

### **2.1.1.7 Recommandations politiques et pratiques pour rendre la ZLECAf plus sensible au genre**

#### **a) Recommandations politiques**

- **Au niveau de l'État**, il est recommandé que des données pertinentes ventilées par sexe soient utilisées pour la formulation de la politique commerciale, en particulier dans le contexte de la ZLECAf. Les pays qui ont commencé à collecter des données sur le commerce transfrontalier informel sont le Nigeria, l'Ouganda et le Rwanda (Bouët, Cissé, & Traoré 2020 ; Koroma et. Al, 2017 ; Bouet, et.al 2018 ; NEPAD, 2017). C'est aussi le cas de la CEDEAO et d'Afrexim Bank. Pour ce faire, les États devront donner la priorité à la collecte et à l'analyse des données ventilées par sexe sur le commerce transfrontalier informel.
- Il est également recommandé que les associations des acteurs du commerce transfrontalier informel (ICBTA) soient impliquées dans les processus d'élaboration des politiques au sein des États pour s'assurer que les problèmes du commerce transfrontalier informel, y compris les questions de genre, sont pris en compte. Des associations des acteurs du commerce transfrontalier informel, actives au sein de la CEDEAO, du COMESA et de la CAE, ainsi que dans leurs pays respectifs, continuent à faire pression sur les gouvernements, les CER et les partenaires au développement sur les questions relatives au commerce transfrontalier informel. Étant donné le nombre important de femmes commerçantes, l'inclusion de ces associations peut rapprocher les entrepreneurs des plateformes de dialogue et de renforcement des capacités.
- Les États devraient renforcer les flux commerciaux entre les marchés informels et formels en solidifiant les liens tout au long des chaînes de valeur, et en s'attaquant aux goulots d'étranglement qui empêchent la mise à l'échelle en adoptant des politiques pertinentes.
- Conformément à l'agenda de la régionalisation, les États doivent **accélérer l'introduction d'une zone de circulation sans visa**. La réduction des coûts d'immigration (passeports et visas) facilitera la circulation des femmes commerçantes qui opèrent dans l'informel.
- Il est recommandé d'inclure les **besoins des femmes commerçantes, qui opèrent dans le commerce informel transfrontalier, dans les listes communes des biens et des exigences y afférentes**. Ces listes devraient être révisées régulièrement pour suivre la demande locale. Elles devraient aussi être disponibles aux frontières. Ainsi, les femmes commerçantes du secteur informel **en seront informées et prendront des décisions éclairées sur les marchandises à importer pour la commercialisation**.

#### **b) Recommandations pratiques**

- **L'engagement des États** : Il est important que les États partagent leurs expériences nationales entre eux et au sein de la communauté continentale afin que les meilleures pratiques soient reproduites ou adaptées aux conditions locales pour permettre aux

- femmes entrepreneures du secteur informel de mener leurs activités commerciales dans de meilleures conditions (par exemple, la stratégie transfrontalière nationale du Rwanda ainsi que le travail régional avec les pays voisins placent les questions de genre dans le commerce informel transfrontalier au premier plan).
- Les femmes sont confrontées à plusieurs risques et défis propres au genre dans les zones frontalières, notamment la violence verbale, le harcèlement et les abus sexuels. Les États devraient donc veiller à ce que (i) des mécanismes de signalement soient installés à proximité des postes frontières afin d'améliorer l'accès et l'utilisation de ces canaux formels de signalement du harcèlement ; (ii) les postes frontières soient dotés d'installations sanitaires et de sécurité appropriés pour répondre aux besoins des femmes commerçantes ; (iii) des infrastructures soient disponibles pour accélérer le processus de dédouanement. En outre, les commerçantes sont souvent victimes de harcèlement de la part des autorités douanières lors de la fouille de leurs marchandises ; l'adoption des technologies de contrôle telles que des scanners pourrait réduire ces désagréments.
  - Pour surmonter les difficultés d'accès aux informations commerciales que rencontrent les femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel, il serait utile de fournir des informations commerciales traduites en langues locales à l'aide de brochures simplifiées et faciles à comprendre, et de les distribuer aux postes frontières. Il s'agit par exemple de mettre à disposition un manuel d'information pour les commerçants en kiswahili, une langue couramment utilisée en Afrique de l'Est.
  - Des campagnes de sensibilisation aux réglementations commerciales régionales et à la ZLECAf menées en langues locales, et avec pour cibles les femmes commerçantes du secteur informel, devraient également être organisées dans les zones les plus proches des lieux où le commerce transfrontalier informel se déroule.
  - Il est également recommandé de mettre en place des incitations pour promouvoir l'intégration dans le secteur formel. Ces incitations (telles que les services d'incubation, le soutien financier par le biais d'initiatives, y compris la création de fonds nationaux/régionaux de développement des entreprises dont les femmes commerçantes du secteur informel peuvent bénéficier) devraient être alignées sur les besoins des associations de commerçants.
  - Enfin, le recours à la technologie de transfert d'argent mobile [comme le M-Pesa qui est utilisé en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya (Koroma, et.al, 2017)] devrait être accentué dans les communautés économiques régionales afin de faciliter le paiement des marchandises et des frais y relatifs.

### 2.1.2 Panels

Après l'exposé, le modérateur a invité les panélistes à réagir.

#### a) **M. Goodson Mbewe, Président de l'Association des commerçants transfrontaliers de Zambie**

Tout comme c'est le cas dans de nombreux pays africains, le commerce transfrontalier en Zambie est dominé par les femmes. La question est donc de savoir pourquoi des femmes/filles, avec un statut d'épouse ou de fille, quittent leur « zone de confort » pour s'engager dans une activité aussi rude que le commerce transfrontalier ? Cela s'explique par le fait que les femmes ont constaté que ce type de commerce est rentable, quelles que soient les politiques en vigueur. Il est donc nécessaire de sensibiliser les gardes-frontières et les femmes aux droits des commerçants transfrontaliers, et de trouver un moyen de rendre le commerce transfrontalier attrayant. Dans le

cas contraire, la ZLECAf ne sera qu'une autre initiative irréalisable. Les associations de commerçants devraient prendre le relais pour s'assurer que les commerçants ont intégré le secteur formel et qu'ils sont protégés.

**b) Mme Ng'eno, Experte principale en investissement au Secrétariat de la ZLECAF**

Les sujets abordés et les questions posées dans le rapport du MAEP pourront, considérant leur importance, rendre la ZLECAf efficace. Le rapport a abordé la plupart des défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord. Nos pays doivent mettre en œuvre ce qui a été convenu dans la ZLECAf. Pour ce qui est des recommandations, elles doivent être très pratiques. Nous ne devons pas oublier le fait que les femmes s'engagent dans le commerce parce qu'elles ont besoin de nourrir leurs familles ; elles ne se soucient pas de l'endroit où elles vont ou de ce qu'elles vont rencontrer en chemin, tant qu'elles réalisent des bénéfices pour pouvoir prendre soin de leurs familles. Les recommandations doivent donc être très pratiques. À cet égard, il est nécessaire de comprendre pourquoi les femmes commerçantes ne veulent pas intégrer le secteur formel. Il faut leur faire comprendre la valeur ajoutée du secteur formel, par exemple l'accès au financement (prêts). Il faudrait en outre mettre en place un mécanisme de travail - au lieu d'imposer une politique, les gouvernements doivent plutôt découvrir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour faire des **recommandations pratiques** pertinentes en rapport avec les protocoles de la ZLECAf. La plupart des politiques présentées par le rapport du MAEP existent déjà dans nos politiques nationales ainsi que dans les protocoles régionaux. La prochaine étape consiste à présent à passer à leur mise en œuvre, qui doit prendre en considération les questions de praticabilité et d'applicabilité.

**c) Dr Seydou Sacko (CEDEAO)**

Au plan historique, les femmes sont courageuses, car elles abattent un travail énorme dans le commerce informel dans leurs pays. Comment pouvons-nous élaborer des politiques qui traitent du commerce informel ? Lorsque nous élaborons une politique, nous devons identifier ses bénéficiaires. Des recommandations pratiques doivent être formulées sur la base de la réalité observée sur le terrain. Il est également nécessaire de disposer de véritables statistiques sur le commerce, et non de fausses statistiques. Les données formelles ne reflètent pas la réalité du terrain, car les transactions font intervenir de fortes sommes d'argent qui ne sont pas visibles. Il est également nécessaire que les commerçants disposent d'informations correctes sur le commerce. Par exemple, lorsqu'il faut transporter des tomates d'un point à un autre pour les vendre, un commerçant doit savoir, sur la base des informations reçues, s'il doit payer des taxes ou pas.

**d) Le Dr Magdalene Wilson**

Le secteur informel est très vaste, il n'est donc pas surprenant de voir qu'il propose un grand nombre d'opérations. Le commerce transfrontalier informel favorise l'intégration et l'harmonisation régionales en Afrique et présente certains avantages. Par exemple, une étude réalisée au Cameroun a montré que le commerce transfrontalier fait des femmes les meilleurs décideurs dans les ménages. Les barrières non tarifaires constituent le principal obstacle au commerce transfrontalier informel, mais la bonne nouvelle est que des négociations sont en cours pour relever ce défi. Il est important de disposer des données fiables. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les données officielles de la CEDEAO montrent que le niveau du commerce transfrontalier informel est de quinze pour cent (15%), mais en réalité, il est de plus de cinquante pour cent (50%). Ces données reflètent des données commerciales inexploitées.

### e) Le Dr Djamba Longomo Michel, République démocratique du Congo (RDC)

Le commerce transfrontalier informel représente quatre-vingt-cinq pour cent (85%) en RDC. Les associations de commerçants ou d'entreprises organisent les femmes dans le cadre du commerce transfrontalier (RDC-Ouganda-Rwanda-Burundi-Tanzanie). Le commerce transfrontalier en RDC est saisonnier : entre septembre et décembre, la RDC exporte des pommes de terre en Tanzanie ; du haricot, des tomates et des pommes de terre au Rwanda. Comme l'a indiqué le Dr Angelita, le commerce transfrontalier informel n'est pas du tout négligeable, car il contribue énormément à l'économie. Les associations collectent et compilent actuellement des statistiques, afin que nos gouvernements puissent formuler des recommandations sur le commerce transfrontalier informel. Comme il a été recommandé hier lors des discussions, les plateformes sont importantes mais il est encore plus important de comprendre la plateforme que l'on décide d'utiliser. Les nouveaux entrepreneurs doivent s'adapter à nos propres plates-formes car les plates-formes internationales offrent moins d'opportunités pour les gens comme nous. En RDC, nous avons créé une plateforme à travers laquelle nous faisons du plaidoyer, nous fournissons des informations et nous facilitons le commerce.

### 2.1.3 Questions et observations des participants

- Q :** J'ai été harcelée par des gardes-frontières en Zambie. Que doit faire une victime, puisque la police a refusé de mener une enquête et que les magistrats ont exigé des pots-de-vin pour poursuivre l'affaire ? Comment protéger les femmes impliquées dans des incidents lors du commerce transfrontalier ? Comment les femmes peuvent-elles s'organiser afin d'atténuer le harcèlement dont elles sont victimes ?
- A :** Les associations de commerçants représentent les intérêts de leurs membres, notamment en les protégeant contre tout type de traitement injuste, de harcèlement, etc. L'adhésion à une association faciliterait le traitement de tels incidents. Les femmes sont donc vivement encouragées à chercher à adhérer à ces associations.
- Q :** Comment pouvons-nous garantir le bon déroulement du commerce transfrontalier ? Comment la facilitation des échanges peut-elle aider le commerce transfrontalier ? Combien de pays ont signé le traité de facilitation des échanges de l'OMC ?
- A :** La facilitation des échanges contribue à l'élimination des obstacles non tarifaires, assurant ainsi le bon déroulement des échanges transfrontaliers. À ce jour, 40 pays au total ont signé l'accord de facilitation des échanges.



## 2.2 TABLE RONDE 5 : Stratégies nationales et régionales pour l'harmonisation des processus commerciaux internationaux et des réglementations qui facilitent les échanges [accent mis sur les femmes dans le commerce].

Cette session a été modérée par le Prof. David Luke, Directeur des Questions pratiques et stratégiques à l'Institut Firoz Lalji pour l'Afrique, *London School of Economics and Political Science*. La session a été modérée virtuellement.

Les panélistes étaient les suivants :

- l'Honorable Ingénieur Mnyaa Mohamed Habib, Député (Parlement de Zanzibar/EALA) ;
- Mme Zuweina Hilal, Ministère du Commerce et du Développement industriel de Zanzibar ;
- le Dr Patrick Olomo, Économiste (CUA-ETIM) ;
- Mme Marie Providence Mugangu, Secrétariat de la ZLECAf.

Le Professeur David Luke a donné le ton de la discussion par quelques remarques préliminaires : les relations commerciales font l'objet de conventions aux niveaux national et international. Le commerce intra-africain et le commerce international, ainsi que la ZLECAf, ont suivi un certain nombre de processus à ces deux niveaux. Ces processus sont harmonisés, car :

- on ne peut pas commercer sans investir
- Production - on ne peut pas faire du commerce sans harmoniser les processus de production.
- Logistique - le commerce concerne à la fois l'importation et l'exportation et il convient donc d'examiner les deux aspects. Il est nécessaire d'harmoniser les mécanismes de défense du commerce d'exportation - l'Afrique souffre à cause de son statut de fosse de dumping de produits manufacturés bon marché provenant d'autres continents
- L'harmonisation des processus commerciaux internationaux et des réglementations relatives à la facilitation des échanges doit être envisagée sous l'angle de l'égalité hommes-femmes. Les femmes jouent un rôle majeur dans les secteurs du textile, des cosmétiques, de la fabrication, de l'horticulture et de la floriculture, des institutions financières, du tourisme et de l'hôtellerie. Par conséquent, lorsque nous réfléchissons aux questions d'harmonisation, nous devons garder ce rôle à l'esprit. En outre, il est nécessaire de renforcer la participation des femmes à ces processus et de suivre/évaluer la manière dont elles bénéficient de ces processus.

Après cette brève introduction, le Professeur Luke a invité les panélistes à partager leurs points de vue sur les stratégies d'harmonisation des processus commerciaux internationaux et des réglementations facilitant le commerce aux niveaux national et régional, en se concentrant spécifiquement sur les femmes commerçantes.

### 2.2.1 Panels

#### a) Le Dr Patrick Olomo

Il n'y a pas de commerce sans production. Malheureusement, la production dans nos pays est à un niveau très bas. Au cours des 5 ou 6 dernières années, la préférence a été donnée aux produits manufacturés importés. Nous devons donc renforcer la production locale au lieu de compter sur les importations. La première mission de la ZLECAf est de renforcer les capacités de production nationales en améliorant l'industrialisation locale, ce qui augmentera les parts de marché au niveau régional et, finalement, au niveau international.

L'Afrique devrait d'abord se concentrer sur le renforcement des capacités de production nationales avant de signer tout accord commercial. Par exemple, lorsque le processus de la ZLECAf a débuté en 2015, l'Union africaine (UA) a reçu 10 millions d'euros de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour financer le processus, en exigeant que la Commission de l'Union africaine (CUA) signe un accord commercial intercontinental. La CUA a considéré cette demande comme une impasse et a donc refusé de signer le document.

Les questions à aborder sont les suivantes : (i) la transparence ; (ii) la certification (les règles commerciales ne doivent pas être compliquées, elles doivent être suffisamment simples pour que tout le monde puisse les comprendre) ; (iii) les barrières non tarifaires doivent être éliminées ; (iv) l'harmonisation et la normalisation - veiller à ce que les règles soient standard et connues de tous.

#### **b) Mme Zuweina Hilal**

L'un des Articles de l'Accord sur la facilitation des échanges aborde la question de la transparence et de l'harmonisation, qui concerne à la fois les secteurs public et privé. La plupart des femmes dans le commerce informel considèrent la formalisation du commerce comme une tâche difficile, compliquée et lourde (en termes de processus, de règles et de procédures, de temps et de coûts), elles préfèrent donc mener leurs activités commerciales de manière informelle. Il est donc impératif que les gouvernements harmonisent et simplifient les règles et procédures commerciales. Les femmes engagées dans le commerce transfrontalier sont confrontées à un certain nombre de défis, notamment l'accès à l'information sur les permis et les taxes exigés, etc.

**Le Professeur Luke, modérateur de la session,** a expliqué que le chapitre de la ZLECAf sur la facilitation du commerce est un effort délibéré pour s'assurer qu'il y a une synchronisation des processus et des règlements commerciaux.

#### **c) Mme Marie Providence Mugangu**

Afin de tirer parti des avantages offerts par la ZLECAf, il faut produire. Il est donc nécessaire de connaître les règles d'origine et les autres exigences en vigueur. Des politiques doivent être élaborées pour renforcer les capacités de production, mais plus particulièrement pour les femmes productrices/commerçantes. La ZLECAf devrait renforcer la compétitivité des producteurs ; les femmes doivent apprécier ce que la ZLECAf est en train de faire pour renforcer leurs capacités. En ce qui concerne les obstacles non tarifaires, il existe un système en ligne qui a été développé comme un outil permettant aux commerçants de signaler tout type d'obstacle rencontré. L'Article 10 stipule que le mécanisme doit être facilement accessible à tous. Pour que le mécanisme fonctionne, il faut l'utiliser et les opérateurs doivent donc être proactifs. Le mécanisme a été conçu de manière à ce que chacun puisse vérifier ce qui a été signalé et ce qui a été fait à ce sujet. L'harmonisation encourage la cohérence et la praticabilité. La ZLECAf est prête à écouter les préoccupations des commerçants ; d'ailleurs, les commerçants doivent être proactifs en s'exprimant afin que la ZLECAf puisse savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et ainsi apporter des changements/corrections en conséquence.

#### **d) L'honorable ingénieur Mohammed Habib Mnyaa, Membre de l'EALA**

L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) a trois objectifs principaux : la législation, le contrôle et la représentation. L'Assemblée représente donc tous les habitants de l'Afrique de l'Est dans la poursuite de ces objectifs et, en ce qui concerne le commerce, elle vise à faciliter les échanges entre les États membres et les habitants de la région. Les échanges commerciaux entre

les pays de la CAE sont nombreux, mais ils sont confrontés à de nombreux défis, tels que les barrières non tarifaires. L'Union douanière de la CAE n'a pas encore été mise en place, contrairement à son Marché commun. L'un des problèmes qui entravent la mise en œuvre est l'esprit de souveraineté - l'attachement à la souveraineté empêche la mise en œuvre des accords commerciaux signés. Parfois, cela peut conduire certains États membres à signer des accords commerciaux dans le dos des autres États membres. La circulation des personnes est un autre défi - il faut présenter un passeport pour voyager ou visiter d'autres États membres. En tant que législateur, l'EALA joue son rôle ; le problème se situe du côté de l'exécutif, c'est-à-dire de ceux qui sont censés appliquer les lois. Nous devons gérer le commerce intérieur avant de nous lancer dans le commerce international ; les négociations doivent donc être menées par blocs et par phases : d'abord, au sein des blocs régionaux (CAE, SADC, CEDEAO, COMESA), puis à l'échelle du continent. La circulation des biens et la fourniture de services (par exemple, le transport aérien) devraient être facilitées.

Le **Professeur Luke** a expliqué que les institutions continentales sont toujours en cours de formation et de perfectionnement, et que cette formation est un processus continu.

### 2.2.2 Questions et observations des participants

- On parle toujours de barrières non tarifaires mais il existe aussi une barrière mentale, à savoir la souveraineté : les dirigeants considèrent que la souveraineté doit être embrassée et perpétuée, et non abandonnée au profit de l'unité. L'attachement à la souveraineté empêche la mise en œuvre des accords signés.
  - Le Continent africain doit s'assurer que la mise en œuvre des lois adoptées et signées d'un commun accord n'est pas bafouée par un pays quelconque.
- Q :** Comment la ZLECAf peut-elle distinguer la fabrication du commerce ? Comment va-t-elle contrôler la forte concurrence entre les grands et les petits commerçants pour garantir une concurrence loyale ? Comment allons-nous tenir les pays responsables des accords conclus ?
- R :** Les États membres de la CAE se situent à des niveaux de développement économique différents ou inégaux, chaque État membre doit donc faire des efforts pour être compétitif.
- En ce qui concerne le fait que l'Afrique est devenue un lieu de dumping des marchandises bon marché et de qualité inférieure, chaque pays doit adopter des lois anti-dumping en fonction de ses circonstances spécifiques.
  - L'Afrique doit décider du type de structure que nous voulons construire. Je me rends compte que, pendant de nombreuses années, nous avons cherché des excuses pour ne pas agir efficacement afin de créer l'union continentale envisagée par des personnalités comme Nkrumah et Nyerere (1960) et mettre en œuvre de nombreux autres accords (par exemple, le Protocole de Maputo, etc.). Il est maintenant grand temps pour que nous agissions avec maturité pour atteindre l'objectif du panafricanisme, c'est-à-dire l'unification économique et sociale des peuples du Continent africain.
  - L'Afrique doit s'unir pour combattre la conspiration qui empêche le Continent africain d'atteindre l'autosuffisance et l'indépendance économique.

### 2.2.3 Observations finales des panélistes et du modérateur et points à retenir

- **Le Dr Patrick Olomo** : La Commission de l'Union africaine (CUA) doit relancer ses institutions. En tant qu'Africains, nous devons veiller à ce que les politiques élaborées par nos gouvernements favorisent le développement de nos pays et de nos populations.
- **Mme Marie Providence Mugangu** : La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est consciente de la question de la convertibilité des monnaies ; elle est maintenant examinée dans le cadre des protocoles de la ZLECAf.
- **Le Professeur David Luke, modérateur** de la session, a achevé la session par les remarques suivantes :
  - l'Afrique doit repenser ses institutions économiques et sociales. Les outils sont en place [par exemple, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)], ils doivent donc être utilisés pour assurer la mise en œuvre des accords et nous tenir responsables ;
  - nous devons créer des politiques qui garantissent une concurrence loyale dans les échanges commerciaux ;
  - il faut s'interroger à la lumière des discussions organisées pendant ce Symposium.

## 2.3 TABLE RONDE 6 : Stratégies nationales et régionales pour la mise en place d'institutions de renforcement des capacités pour le commerce et la facilitation des échanges [accent mis sur les femmes dans le commerce]

Le Dr Patrick Olomo de la CUA/ETIM était le modérateur de la session qui comptait les panélistes suivants :

- le Dr Barassou Diawara - Expert principal en gestion des connaissances à l'ACBF (intervention en ligne) ;
- Mme Zuweina Hilal - Ministère du Commerce et du Développement industriel, Zanzibar ;
- L'Hon. Wanjiku Muhiya - membre de l'EALA.

### 2.3.1 Panel

#### a) Le Dr Barassou Diawara

Il existe 3 types d'institutions essentielles si nous voulons assurer des opérations commerciales soucieuses du genre : les institutions nationales, régionales et supranationales. En termes de commerce et de facilitation des échanges, les partenariats sur la qualité des produits sont également importants pour les investissements et la promotion industriels. Il convient de s'inspirer des institutions de renforcement des capacités, telles que l'ACBF : (i) les institutions doivent mettre en œuvre une politique fondée sur la recherche et elles doivent innover ; (ii) l'évaluation des performances doit être remplacée par des évaluations par les pairs comme mécanismes d'évaluation et de suivi. Les États membres ont un rôle de premier plan à jouer dans le soutien aux institutions nationales et régionales de renforcement des capacités. Le financement est également crucial pour la durabilité de nos institutions.

Le Dr Patrick Olomo, modérateur de la session, a fait remarquer que le principal défi en Afrique est de créer un lien entre les femmes et les institutions de renforcement des capacités.

#### b) Mme Zuweina Hilal

*Quel est le rôle des institutions de renforcement des capacités dans la promotion des femmes commerçantes ?*

- Les institutions doivent mener une enquête pour connaître le nombre de femmes actives dans le secteur informel ainsi que dans le secteur formel. En outre, une formation devrait être dispensée aux fonctionnaires des douanes, de la police et de l'immigration aux postes frontières.
- Les gouvernements devraient fournir aux femmes commerçantes une liste de contrôle des exigences de conformité.
- La plupart des femmes ne sont pas conscientes de l'existence d'institutions de renforcement des capacités, les gouvernements doivent donc sensibiliser les femmes commerçantes à cet effet.
- Il est également nécessaire de faire connaître aux femmes commerçantes l'existence des comités de facilitation qui peuvent les aider.

*De quel type de renforcement des capacités les femmes commerçantes ont-elles besoin ?*

Les femmes commerçantes ont besoin de formation sur :

- la tenue des registres commerciaux et la rédaction des rapports commerciaux exacts ;
- l'importance de la qualité de leurs produits pour accéder aux marchés ;
- sur le lieu et la voie à suivre pour obtenir un matériel d'emballage de qualité.

### c) L'Hon. Wanjiku Muhiya

*Que devrait-on faire au niveau du parlement pour s'assurer que l'Afrique a les bonnes politiques visant à accélérer le renforcement des capacités ?*

- La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) représente six (6) États membres, à savoir la République du Kenya, la République-Unie de Tanzanie, la République d'Ouganda, la République du Rwanda, la République du Burundi et la République du Sud-Soudan. Elle repose sur 4 piliers : (i) l'Union douanière d'Afrique de l'Est (le passeport commun a déjà été lancé) ; (ii) le Marché commun d'Afrique de l'Est (pour la circulation des biens et des personnes) ; (iii) l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est et (iv) la Cour de justice de l'Afrique de l'Est.
- Les gouvernements sont censés être des partenaires des entreprises plutôt que de les empêcher de prospérer ; ils doivent donc rendre les informations commerciales accessibles aux femmes.
- Les gouvernements doivent élaborer des politiques qui encouragent l'éducation basée sur les compétences, c'est-à-dire fournir une éducation qui permet aux étudiants de sortir des sentiers battus.
- Mon expérience liée au commerce au sein de la CAE est que le commerce est déséquilibré. En d'autres termes, il s'agit d'un commerce à sens unique. Par exemple, les camions de marchandises circulent d'un pays à l'autre (c'est-à-dire du pays A au pays B) mais pas dans l'autre sens (c'est-à-dire du pays B au pays A). Il est également nécessaire de mettre en place un guichet unique pour la délivrance des licences, au lieu d'avoir une série d'autorités chargées de les délivrer, ce qui oblige un opérateur à aller d'une autorité à l'autre.

*Il existe une énorme inadéquation des compétences sur le Continent africain. Que pensez-vous que l'ACBF puisse faire pour s'assurer que les compétences dont les commerçantes ont besoin sont en place ?*

### d) Dr Diawara

- Au cours des quatre dernières années, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) met en œuvre un projet visant à renforcer l'autonomie des femmes dans l'agriculture et le commerce, le projet se poursuivra en 2022. Le projet comporte également un volet formation à l'éducation financière (comptabilité d'entreprise, etc.).
- L'ACBF peut soutenir les institutions féminines qui répondent aux besoins des femmes en matière de commerce.
- La Fondation a également une composante qui permet de sensibiliser les femmes et les décideurs aux politiques commerciales.

## 2.3.2 Commentaires des participants

- Le commerce implique un trop grand nombre de procédures ; par conséquent, les gouvernements doivent supprimer toutes les procédures inadéquates afin de faciliter les opérations commerciales.
- Il est essentiel d'harmoniser les institutions de réglementation nationales et les institutions régionales.
- L'éducation et les compétences ne sont pas en phase avec l'ambition de l'Afrique qui vise à transformer nos économies. L'Afrique doit donc réformer son système éducatif en instituant des programmes d'études axés sur les compétences et la recherche de solutions.

- La présence des gardes-frontières dans les forums d'affaires, à l'instar de ce Symposium, influencera l'élaboration des politiques et facilitera leur mise en œuvre afin d'avoir un impact réel sur la facilitation des échanges.
- L'augmentation du nombre de femmes à des postes/institutions de décision permettra de renforcer les capacités des femmes commerçantes.

### **2.3.3 Observations finales et points à retenir**

- **Dr Barassou Diawara** : Nous devons accorder la priorité aux besoins de planification et de formation.
- **Dr Patrick Olomo** : Les institutions régionales doivent soutenir les femmes commerçantes afin de faciliter les procédures et réglementations commerciales. En 2023, l'ACBF et la CUA prévoient de concevoir un programme de renforcement des capacités des commerçantes.

## **2.4 TABLE RONDE 7 : Stratégies nationales et régionales d'investissement dans l'automatisation et la technologie (dans le Service public national et régional) : Mise en place de mécanismes de financement pour favoriser le commerce intra-africain [Accent mis sur les femmes dans le commerce]**

Le modérateur de cette session était le Professeur William Amos Pallangyo, Directeur adjoint de la planification, des finances et de l'administration à la Faculté de droit de Tanzanie. La session comptait quatre (4) panélistes, à savoir :

- l'Hon. Ingénieur Mohammed Habib Mnyaa, EALA ;
- M. Babajide Sodipo, Cadre supérieur, Afreximbank ;
- M. Ahmed Rashid, Amana Bank ;
- M. Soud Said Ali, Directeur général de SMIDA - Zanzibar.

La session a également été marquée par la présentation de l'Initiative pour le commerce intra-africain par le Dr Raymond Boumbouya de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank). Le modérateur a commencé par souligner que nous sommes à l'ère du numérique, qui offre les possibilités suivantes : l'apprentissage en ligne, la banque en ligne, la gouvernance en ligne et même l'amour en ligne ! Nous devons donc embrasser le monde du numérique au lieu de le fuir ou de l'éviter.

### **2.4.1 Rôle d'Afreximbank dans la promotion du commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf**

Il s'agit d'une Initiative d'Afreximbank sur le commerce intra-africain qui aborde trois (3) grandes questions, à savoir : (i) les défis auxquels est confronté le commerce intra-africain ; (ii) les interventions d'Afreximbank (impact et stratégie) pour promouvoir le commerce intra-africain ; et (iii) les dix principales initiatives de facilitation du commerce pour soutenir le commerce intra-africain.

#### ***2.4.1.1 Défis auxquels est confronté le commerce intra-africain***

- Manque d'accès aux informations sur le commerce et les marchés
- Faible base industrielle et dépendance à l'égard des matières premières
- Infrastructures de facilitation du commerce de mauvaise qualité (électricité, transport, etc.) (déficit de financement de 110 milliards de dollars)
- Infrastructures de facilitation du commerce de mauvaise qualité (douanes et logistique)
- Problèmes de paiement et de règlement
- Accès limité au financement des opérations commerciales (déficit de financement de 120 milliards de dollars)
- Historique des structures des échanges commerciaux
- Le commerce informel africain représente environ quarante pour cent (40 %) (70 à 140 milliards de dollars US).
- Manque d'infrastructures de qualité et de normes harmonisées
- Lenteur dans la mise en œuvre des engagements commerciaux régionaux.

#### ***2.4.1.2 Interventions d'Afreximbank pour promouvoir le commerce intra-africain***

##### **i. Impact 2021 : Une Afrique transformée**

Le cinquième plan stratégique repose sur quatre piliers, à savoir :

- le commerce intra-africain ;



- l'industrialisation et le développement des exportations ;
- le leadership axé sur le financement des opérations commerciales ;
- la solidité et la performance financières.

#### ii. Stratégie de développement du commerce intra-africain

- **Créer** : faciliter le développement des capacités de production et de transformation.
- **Connecter** : identifier les institutions et les agences clés pour « établir des liens » dans la chaîne de valeur du commerce intra-africain.
- **Fournir** : fournir des canaux de distribution efficaces et rentables sur le Continent.
- **Mesurer** les résultats.

### 2.4.1.3 Initiatives clés de facilitation des échanges pour soutenir le commerce intra-africain

Afreximbank propose dix (10) initiatives clés pour faciliter et soutenir le commerce intra-africain :

- i. la Facilité d'ajustement ;
- ii. le Régime collaboratif africain de garantie de transit d'Afreximbank ;
- iii. les Sociétés de commerce d'exportation ;
- iv. des infrastructures de facilitation du commerce ;
- v. des Centres africains d'assurance qualité ;
- vi. l'harmonisation des normes ;
- vii. l'industrie automobile ;
- viii. les Commerçants transfrontaliers informels ;
- ix. les modalités d'exportation dans le cadre de la ZLECAf ;
- x. la Foire commerciale intra-africaine.

#### i. La facilité d'ajustement de la ZLECAf

- **En 2019**, le Conseil d'administration d'Afreximbank a approuvé une Facilité d'ajustement (FA) de la ZLECAf de l'ordre d'un milliard de dollars US.
- **En février 2020**, la Trente-troisième Session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement a demandé aux ministres du Commerce et des Finances, en partenariat avec Afreximbank et la CUA, de conclure les travaux sur la Facilité d'ajustement de la ZLECAf et de présenter, lors du Sommet de février 2021, le projet de statuts, le plan et les initiatives de mobilisation des ressources pour examen.
- **En décembre 2020**, l'Assemblée de l'Union africaine (UA) s'est engagée à nouveau à finaliser les travaux relatifs à la Facilité d'ajustement de la ZLECAf pour stimuler le commerce intra-africain.

En collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat de la ZLECAf, la Banque a réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration du Projet de statuts et d'un Plan de mobilisation des ressources pour la Facilité d'ajustement de la ZLECAf. Environ 7,7 milliards de dollars US sont nécessaires.

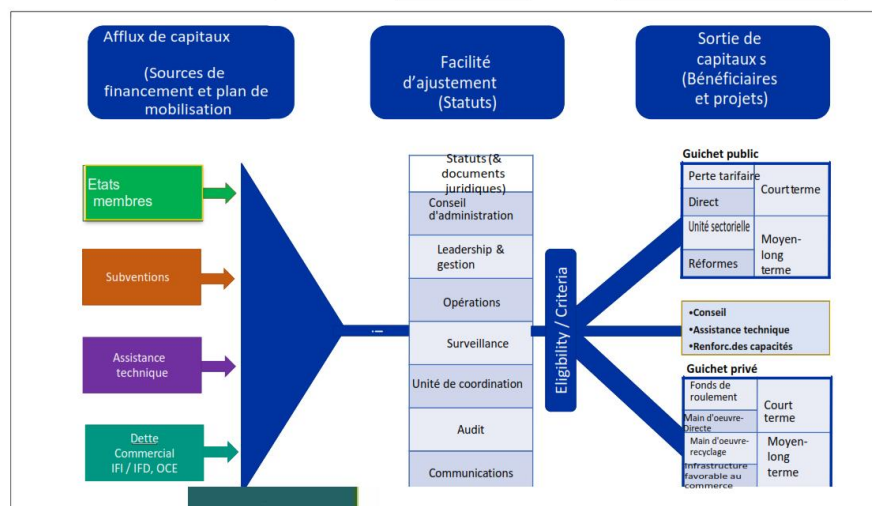
a) Aperçu de la structure de la Facilité d'ajustement de la ZLECAf



## Aperçu de la structure

### Trois piliers de la conception de la Facilité

#### 1. Mobilisation des ressources 2. Statuts 3. Décaissements



b) Caractéristiques principales du Fonds d'ajustement

Le Fonds d'ajustement présente trois (3) caractéristiques fondamentales :

- **le Fonds initial (FI)**, qui est constitué des contributions des États membres, des subventions et de l'assistance technique, et qui est contrôlé par les États membres et le Secrétariat de la ZLECAf. Les opérations sont approuvées par le Conseil d'administration. Le Fonds peut accepter et décaisser des subventions ou faciliter les engagements des donateurs directement auprès des bénéficiaires approuvés ;
- **le Fonds d'administration - Fonds commun de créances (GF-SPV)**, mis en place par Afreximbank par le biais de financements concessionnels, de prêts et de mesures similaires, ainsi que par des bénéficiaires publics et privés. La gestion du Fonds est soumise au contrôle et aux approbations selon la structure générale du Fonds, et il peut faciliter l'engagement entre les prêteurs et les emprunteurs. Le Fonds n'assume pas la responsabilité de la dette en tant qu'emprunteur de fonds ;
- **le Fonds de crédit - fonds commun de créances (CD-SPV)**, mis en place par Afreximbank avec les termes/conditions stipulés par la structure du fonds, à des fins publiques et privées. La gestion du Fonds est soumise au contrôle et aux approbations conformément à la structure du Fonds. Le Fonds peut parrainer un fonds de crédit pour attirer des investisseurs afin de financer des objectifs spécifiques.

## ii. Régime collaboratif africain de garantie de transit d'Afreximbank (AACTGS)

Les coûts de transport sur le continent sont très élevés et les coûts de transit s'ajoutent aux coûts de transport déjà élevés, ce qui affecte le commerce intra-africain et l'industrialisation. Afin de surmonter les défis du transit, Afreximbank a mis en place un Régime collaboratif africain de garantie de transit d'Afreximbank. L'objectif ultime de ce système est de permettre aux marchandises de circuler au sein des Communautés économiques régionales (CER), telles que le COMESA, ou sur l'ensemble du Continent africain à l'aide d'une caution continentale unique basée sur la technologie, afin de promouvoir le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf.

La Banque travaille également avec l'UA et le Secrétariat de la ZLECAf pour déployer le régime après avoir terminé son projet pilote dans le COMESA. Afreximbank s'est déjà engagée auprès de la CEDEAO et a bouclé les négociations pour commencer à déployer la garantie de transit dans le COMESA en 2021. Le Régime de garantie de transit contribuera à démanteler les 84 000 kilomètres de frontières qui nous divisent depuis des lustres.

### a) *La garantie de transit dans le cadre de la ZLECAf : du Cap (Afrique du Sud) au Caire (Égypte)*

- Dans le **pays de chargement** (c'est-à-dire l'Afrique du Sud), les marchandises qui arrivent sont chargées dans des véhicules de transit et l'AACTGS est confirmé avant le transit.
- **Pays de transit B** : l'AACTGS protège l'autorité douanière du pays B de la non sortie entre l'entrée et la sortie, aux taux de droits et taxes du Pays B.
- **Pays de transit C** : l'AACTGS protège l'autorité douanière du Pays C de la non sortie entre l'entrée et la sortie, aux taux de droits et taxes du Pays C.
- Dans le **pays de destination** (c'est-à-dire l'Égypte), l'AACTGS cesse de s'appliquer à l'entrée.

## iii. Les Sociétés de commerce d'exportation

Les sociétés de commerce d'exportation jouent un rôle essentiel en termes de regroupement de produits pour réaliser des économies d'échelle, en fournissant des informations sur le marché et en aidant les entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) et les commerçants transfrontaliers informels à participer au commerce international. Ces entreprises (telles que Marubeni, Mitsui, Mitsubishi, Toyota au Japon ; et Samsung, Hyundai en Corée) ont également joué un rôle essentiel en facilitant les exportations de produits manufacturés et l'industrialisation.

Afreximbank a lancé sa stratégie sur les sociétés de commerce d'exportation en juin 2019 et elle fournit une gamme de services de financement et de facilitation du commerce. La Banque est en train d'élaborer un cadre réglementaire modèle pour faciliter l'émergence et l'expansion des sociétés de commerce d'exportation à travers l'Afrique et elle travaille avec l'Union africaine (UA) pour que cette stratégie soit incluse dans la ZLECAf.

## iv. Infrastructures de facilitation du commerce

Le déficit de financement des infrastructures en Afrique se situe entre 70 et 110 milliards de dollars US par an. Afreximbank a mené une étude pilote sur les infrastructures commerciales dans la SADC, qui couvrait les routes, les chemins de fer, les ponts, les ports, les postes frontières uniques, les guichets uniques et les ponts-bascules. La Banque collabore avec Thelo DB pour aider le continent à :

- développer des réseaux ferroviaires efficaces (Guinée-Liberia, Ghana, Angola) ;

- financer (par le biais d'un prêt à terme de 400 millions de dollars US) des infrastructures essentielles au commerce dans les secteurs de l'électricité, de l'aviation et de la communication au Sud-Soudan. Cela inclut des services de conseil en matière de promotion des investissements pour la diversification des exportations ;
- à fournir des services de garantie d'un montant de 737 millions de dollars US en faveur de Elsewedy Electric Group et Arab Contractors pour la construction du Barrage et de la centrale hydroélectrique de Rufiji en Tanzanie, d'une valeur de 2,9 milliards de dollars US ;
- la construction par Zimborders d'entrepôts et d'installations logistiques dans le port de Nacala au Mozambique, ainsi que dans le Port sec et le Centre de fractionnement de Liwonde au Malawi.

Afreximbank joue également le rôle de catalyseur de l'industrialisation et du développement des exportations en Afrique en s'attaquant directement aux contraintes liées aux infrastructures « matérielles » et « immatérielles » qui freinent l'industrialisation et le commerce intra-africain. Elle a délibérément choisi de faciliter l'émergence et l'expansion de parcs industriels et de zones franches d'exportation (ZFE), en se concentrant sur l'industrie légère et l'agroalimentaire. La Banque poursuit actuellement le développement et l'expansion de parcs industriels et de zones franches dans plusieurs pays, dont la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Malawi, le Bénin, le Gabon et le Togo.

L'importance de l'industrialisation a été mise en évidence par la pandémie de COVID-19 et il est urgent que le continent africain renforce sa capacité à produire non seulement des produits pharmaceutiques et médicaux, mais aussi d'autres produits manufacturés afin de renforcer sa résilience et son autonomie en cas de crise. Les parcs industriels soutiendront également la sécurité alimentaire, l'industrie légère et le développement de la capacité de transformation des produits agricoles.

#### **v. Centres africains d'assurance qualité**

Les exportations africaines sont rejetées aux États-Unis et en Europe en raison du non-respect des normes et des réglementations techniques. Afreximbank soutient la création de centres d'assurance qualité africains accrédités au niveau international (AQAC). La Banque a un projet pilote en cours dans l'État d'Ogun, au Nigeria, et elle travaille également sur des questions de politique. Les centres d'assurance qualité fourniront des services d'évaluation de la conformité tels que les essais, l'inspection et la certification, ainsi que la formation. Ces centres seront essentiels pour faciliter le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf.

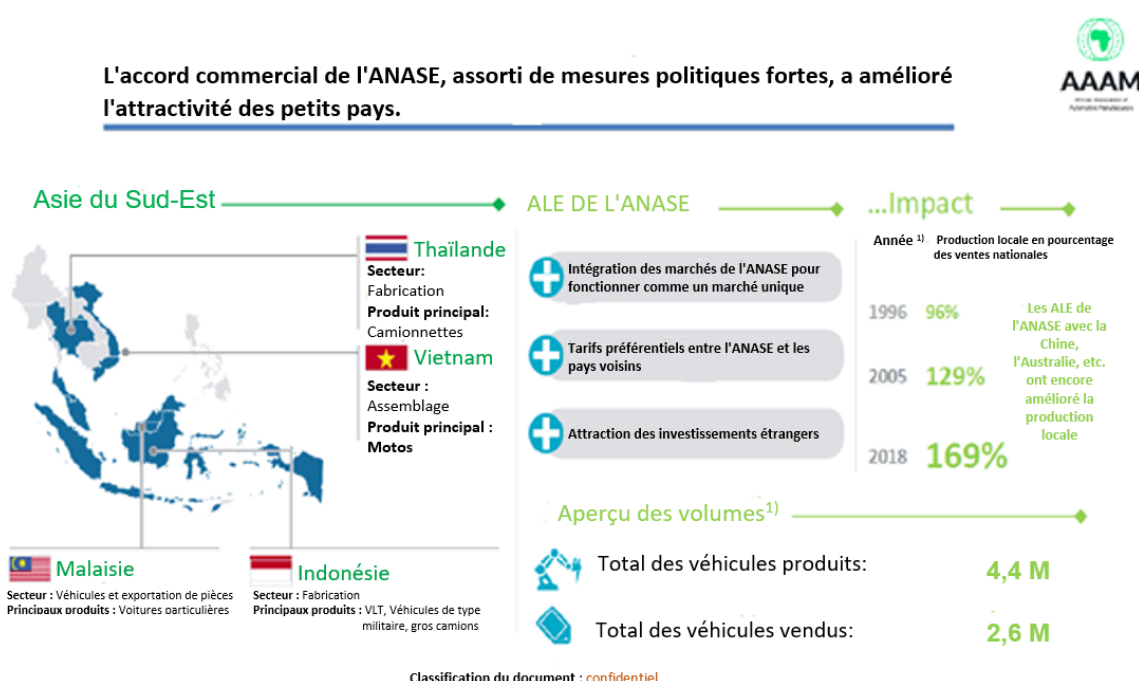
#### **vi. Politique qualité et harmonisation des normes en Afrique**

Afreximbank a collaboré avec l'Organisation africaine de normalisation (ARSO), l'Union africaine (UA) et le *Physikalisch-Technische Bundesanstalt* (PTB) d'Allemagne [Institut national de métrologie d'Allemagne] pour élaborer la Politique africaine en matière qualité, qui vise à améliorer les infrastructures de contrôle de la qualité et à promouvoir l'harmonisation des normes sur le Continent. La politique sera utilisée pour le travail de plaidoyer que la Banque effectue en facilitant le développement de politiques nationales en matière de qualité. Cela complétera le travail de la Banque sur la création de centres d'assurance qualité en Afrique (AQAC). Afreximbank travaille en même temps avec ARSO pour harmoniser les normes dans le secteur automobile afin de faciliter le développement de l'industrie automobile africaine. La Banque travaille également avec

ARSO et la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) pour harmoniser les normes dans le secteur pharmaceutique. Afreximbank a fourni 700 000 \$US pour compléter les 500 000 \$US provenant de l'ITFC. L'harmonisation des normes commerciales facilitera la suppression des barrières non tarifaires et la mise en œuvre des barrières techniques au commerce (TBT) et des annexes sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans le cadre de la ZLECAf.

### vii. L'industrie automobile

Jusqu'à présent, les volumes importants de production de véhicules ne se trouvent que dans deux pays, à savoir le Maroc et l'Afrique du Sud, avec un total d'un million de véhicules. L'industrie automobile joue un rôle mineur disproportionné en Afrique en termes de fabrication. Seuls l'Afrique du Sud et le Maroc ont industrialisé avec succès et de manière compétitive leur secteur automobile. Cependant, tous deux dépendent de l'exportation de modèles à volume important vers des pays extérieurs au continent ; la viabilité à long terme de cette situation est douteuse.



1) Ne comprend pas les motos/scooters - 4 millions pour le total des véhicules produits et 10 millions pour le total des véhicules vendus (2018).

- Le marché des véhicules neufs en Afrique pourrait passer de 1 million à 5 millions par an grâce à un pacte panafricain de l'automobile, qui impliquerait quatre (4) étapes pour y parvenir :
  - Étape 1 : des politiques compatibles mais essentiellement indépendantes. Des phares pour l'Afrique
  - Étape 2 : Mise à l'échelle de l'industrie par une collaboration régionale et des chaînes de valeur partagées.
  - Étape 3 : Pacte panafricain de l'automobile - collaboration des régions à travers l'Afrique.
  - Étape 4 : Zone de libre-échange continentale africaine.
- Les principaux défis du marché des véhicules neufs en Afrique sont les suivants :
  - l'importation de véhicules d'occasion ;
  - le carburant de mauvaise qualité ;

- l'harmonisation des normes et des politiques ;
  - le manque de politiques globales et cohérentes ;
  - l'absence ou le mauvais état des infrastructures.
- c) Afreximbank développe actuellement sa stratégie automobile, qui se concentre sur le système de certification des véhicules routiers (RVCS), le financement automobile, les politiques automobiles et le renforcement des capacités.
- d) Le développement de l'industrie automobile catalysera également d'autres secteurs tels que l'industrie pétrochimique, l'industrie électronique, le cuir et le textile, la sidérurgie, etc. Par exemple, une voiture est constituée d'environ 30 000 composants, chacun d'entre eux pouvant être produit par des usines à forte intensité de main-d'œuvre et, par conséquent, créer des millions d'emplois.
- e) Le Continent africain a la possibilité de développer des chaînes de valeur régionales dans le secteur automobile.

#### **viii. Étude sur les commerçants transfrontaliers informels**

Le commerce informel africain représente environ quarante pour cent (40%) et se situe en moyenne entre 70 et 14 milliards de dollars US. Le commerce informel est la principale source de création d'emplois en Afrique, fournissant entre vingt pour cent (20%) et soixante-quinze pour cent (75%) du total des emplois dans la plupart des pays africains. Cependant, il n'existe pas de données précises ni de méthodologie cohérente pour saisir les données sur le commerce informel transfrontalier.

Afreximbank et la CEA ont réalisé une étude pilote en Afrique de l'Ouest pour recueillir des données sur le commerce transfrontalier informel. L'étude sera étendue au niveau continental à l'avenir et sera utilisée pour identifier les projets susceptibles d'être financés par la Banque, ainsi que les politiques que les gouvernements devraient mettre en place pour structurer le commerce transfrontalier informel. Ce travail contribuera à la structuration du commerce informel et à la mise en œuvre de la ZLECAf.

#### **ix. Centre d'excellence sur les modalités d'exportation**

Afreximbank travaille avec le Centre du commerce international (CCI) pour lancer des programmes de formation destinés aux entreprises africaines, notamment les PME, sur les modalités d'exportation dans le cadre de la ZLECAf. Les programmes fourniront des informations sur le commerce et le marché qui aideront les entreprises à identifier les opportunités d'exportation, et les guideront sur les mesures à prendre pour se conformer à toutes les exigences d'exportation dans le cadre de la ZLECAf et sur les dispositions à prendre pour accéder au financement, au paiement et au règlement, entre autres choses.

La Banque utilisera également une gamme de produits et de services pour soutenir les entreprises qui s'engagent dans l'exportation. Les pays pilotes sont le Nigeria, le Rwanda et la Côte d'Ivoire ; cette initiative sera ensuite étendue à d'autres pays. Ces produits et services constituent un **portail commercial africain**. Afreximbank utilise la technologie numérique pour contourner les frontières et libérer la puissance du commerce intrarégional, ouvrant ainsi un nouveau monde dans lequel les entreprises africaines pourront commercer en toute transparence. Le portail soutiendra les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf. Il s'agit d'un ensemble de plateformes numériques regroupées en une super plateforme que la Banque a développée afin de soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf. Le portail commercial africain permettra aux entités africaines d'identifier de nouvelles opportunités de marché et d'investissement ; de mettre en place des chaînes d'approvisionnement et de tisser des relations commerciales fiables ; d'accéder aux

réglementations nationales en matière de commerce et d'investissement de façon harmonisée et intégrée ; d'effectuer ou de recevoir des paiements pour le commerce intra-africain dans en monnaies nationales ; d'effectuer des contrôles préalables sur des partenaires commerciaux potentiels de manière transparente ; et de demander des crédits pour financer des opérations commerciales ou des projets en un seul clic.

a) **Le Système panafricain de règlement des paiements (PAPSS)** permettra de régler les échanges commerciaux intra-africains en devises africaines en localisant les échanges intra-africains en termes de devises, en réduisant les coûts de transaction des paiements intrarégionaux et, espérons-le, en officialisant une part importante des 40 à 50 milliards de dollars US du commerce informel intra-africain. La Banque estime que le système ajoutera, d'ici 3 à 4 ans, plus de 40 milliards de dollars US aux flux commerciaux annuels intra-africains. Dans le cadre du PAPSS, par exemple, un commerçant nigérian peut acheter des produits sud-africains et les payer en naira alors qu'il est assis dans sa petite boutique à Lagos, et un exportateur sud-africain reçoit un paiement en rand dans le confort de sa boutique à Durban. La Banque espère que cette plateforme transformera la façon dont l'Afrique commerce avec elle-même. Le PAPSS fait actuellement l'objet d'une étude pilote en Afrique de l'Ouest, et elle sera étendue à l'ensemble du continent africain. Le Système est testé dans la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) qui comprend six pays, à savoir la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone. Le Conseil d'Afreximbank a approuvé un montant initial de 500 millions de dollars US pour soutenir le règlement net multilatéral et atténuer toute contrainte de liquidité.

b) **MANSA est la plateforme africaine de données de diligence raisonnable**, dont le but est de :

- fournir une source unique de données primaires pour effectuer des vérifications préalables sur les contreparties en Afrique. Cela permettra de réduire l'inefficacité actuelle des diverses institutions qui collectent plusieurs fois des informations et des documents auprès d'un même client sur le pilier Connaissez votre client (KYC) ;
- traiter la question de la réduction des risques et du retrait des relations avec les correspondants bancaires ;
- promouvoir le commerce international avec l'Afrique en réduisant les risques et les coûts de mise en conformité pour les banques internationales et les entités commerciales qui entretiennent des relations avec leurs homologues africains ;
- promouvoir les pratiques de bonne gouvernance et renforcer la conformité réglementaire des entités africaines ;
- donner de la visibilité et un aperçu de l'information et du climat des échanges et des investissements en Afrique ;
- gérer le risque en réduisant le risque perçu du commerce en Afrique et en atténuant les implications négatives des défis actuels de la diligence raisonnable des clients et de la perception à haut risque de l'Afrique.

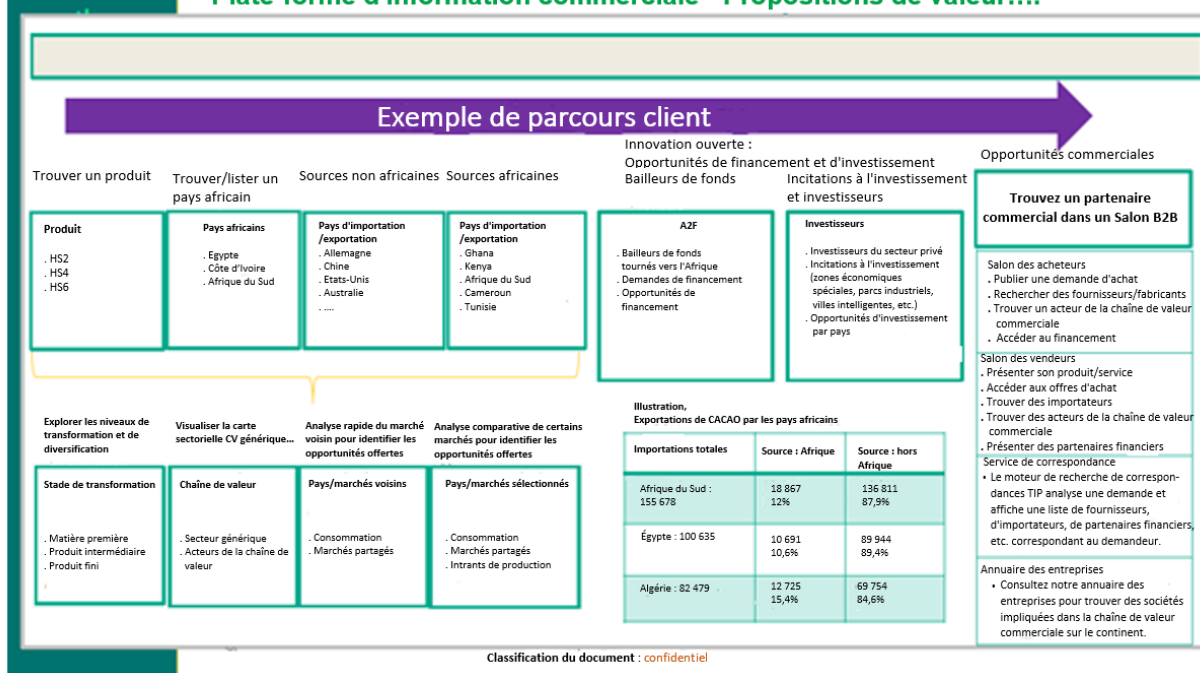
Les **objectifs** de cette plateforme sont les suivants :

- s'assurer que la disponibilité des informations relatives à la diligence raisonnable élimine l'évaluation subjective des clients et atténue le risque perçu du commerce chez les homologues africains ;
- permettre aux institutions financières et aux entreprises africaines de répondre aux attentes de leurs partenaires commerciaux et d'affaires tout en garantissant la conformité réglementaire ;

- réduire les coûts élevés du financement du commerce, des projets et des exportations ;
  - lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- c) **La plateforme d'information sur les réglementations commerciales (TRIP)** est une plateforme numérique qui fournit une source centrale de réglementations et d'exigences législatives pour tous les échanges (commerce de biens et de services) et les activités d'investissement sur le Continent africain. Les transactions commerciales internationales sont complexes et font intervenir de nombreux acteurs, réglementations, normes et lois. Dans un marché africain fragmenté, l'accès aux informations concernant les régimes de réglementation guidant la conduite du commerce et des investissements s'avère parfois lourd et coûteux, d'où la nécessité de la TRIP. Cette plateforme harmonise et centralise les informations afin de minimiser de manière significative les coûts et les risques liés au commerce, et de rassurer les structures financières qui soutiennent le commerce et les investissements. L'**objectif** de cette plateforme est de :
- promouvoir la facilitation du commerce et l'accès au marché ;
  - fournir une source centralisée permettant d'accéder facilement aux réglementations et aux exigences législatives afin de stimuler le commerce en Afrique ;
  - faciliter un taux élevé de conformité aux réglementations sur le commerce des biens et des services.
- d) **La plateforme d'information commerciale (TIP)** est une plateforme numérique multidirectionnelle qui fournit une niche d'information, un référentiel actualisé de données, des outils et des produits d'information adaptés aux importateurs, aux exportateurs, aux PME, aux investisseurs et aux décideurs, aux institutions financières, aux entreprises et aux institutions d'appui au commerce qui cherchent à accéder aux marchés africains ou à étendre leurs opérations existantes en Afrique, ainsi qu'à comprendre les modèles de commerce et de financement du commerce dans l'optique de faciliter les interventions politiques des institutions concernées. La plateforme accélérera, à un coût nettement inférieur, le processus de recherche de nouveaux partenaires commerciaux et soutiendra les transactions commerciales entre acheteurs et vendeurs sur le continent et au-delà. TIP se positionne pour aider à catalyser les exportations africaines en reliant les utilisateurs aux financements, aux autres entreprises et aux marchés où les entreprises peuvent prendre le contrôle de leurs propres données et informations afin d'accéder aux meilleures opportunités dans la région. Les **objectifs** de la plateforme d'information commerciale sont les suivants :
- éliminer ou réduire considérablement les asymétries en matière d'information commerciale et mettre en place un portail unique d'information commerciale et d'opportunités pour le commerce intra-africain ;
  - améliorer l'accès aux informations sur le marché qui stimuleront directement le commerce intra-africain ;
  - faciliter les échanges transfrontaliers qui augmenteront le commerce et les investissements intrarégionaux.



## Plate-forme d'information commerciale - Propositions de valeur....



### Comment ça marche ?

Pour illustrer la manière dont ces systèmes créent un écosystème de facilitation du commerce, considérons un client engagé dans le commerce intra-africain, qui devra passer par un certain nombre d'étapes :

- 1) il/elle peut commencer par visiter le **portail d'information commerciale** pour identifier les marchés et les acheteurs potentiels de ses biens ou services ;
- 2) il/elle peut également se rendre sur le site **ATEX** pour mener ses opérations commerciales selon les exigences du marché de la ZLECAF ;
- 3) après avoir identifié un acheteur potentiel, l'exportateur souhaite maintenant vérifier les données de l'acheteur, ce qui l'oblige à effectuer une vérification préalable du client, un service qu'offre la **MANSA** ;
- 4) cet exportateur/importateur peut alors désirer un financement commercial, des garanties de risque pays, des garanties interétatiques et d'autres produits que la Banque (ou d'autres bailleurs de fonds) propose, auxquels on peut accéder par le biais de **la demande en ligne du client ou du marché ouvert A2F dans le portail d'information commerciale** ;
- 5) la **plateforme de réglementation** peut ensuite servir de guide précieux sur les réglementations applicables à l'exportation et à l'importation de biens ou de services en termes de normes, lois, licences, permis, etc., dans les juridictions compétentes. Le client peut effectuer toutes ces démarches dans une seule fenêtre, ce qui améliore l'efficacité des activités et simplifie la facilitation du commerce intra-africain ;
- 6) en outre, le vendeur peut avoir besoin de recevoir des paiements une fois que ses marchandises ont été livrées. Le paiement peut être facilité par l'acheteur par le biais du **Système panafricain de règlement des paiements (PAPSS)**.

#### x. **Foire commerciale intra-africaine (IATF)**

Il s'agit d'un autre outil utilisé par Afreximbank pour combler les lacunes en matière d'informations sur le commerce et le marché, ainsi que pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf. La Foire commerciale intra-africaine met en relation les acheteurs et les vendeurs du continent et d'ailleurs afin de leur permettre de conclure des affaires. La première édition de l'IATF, qui s'est tenue au Caire, en Égypte, en décembre 2018, a été un énorme succès, attirant plus de 1000 exposants de 45 pays et générant plus de 32 milliards de dollars US en termes de transactions. Cette IATF inaugurale a été créditée par l'UA comme étant le premier résultat concret de la ZLECAf, atteint avant même l'entrée en vigueur de l'Accord. La deuxième édition de l'IATF s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 15 au 21 novembre 2021.

La Banque a également lancé un salon virtuel en 2018 (désormais IATF Virtual), qui non seulement imite la session de l'IATF en présentiel mais permet également à ceux qui ne pourraient pas participer physiquement de le faire virtuellement. L'IATF permet aux acheteurs et aux vendeurs de prendre des stands virtuels et d'exposer leurs biens et services tout au long de l'année.

#### a) **Instrument de financement pour soutenir le commerce intra-africain**

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, Afreximbank a mis au point un ensemble de produits, de programmes et d'initiatives qui forment les interventions envisagées par la Banque pour fournir un financement sur mesure des opérations commerciales ou des projets ; une capacité de facilitation du commerce intra-africain et une assistance technique pour soutenir la croissance du commerce intra-africain.

La Banque s'est engagée à déboursier, sur une base renouvelable, environ 25 milliards de dollars US à l'horizon 2021, pour soutenir la croissance du commerce intra-africain d'environ vingt-quatre pour cent (24%) du total de la Banque ; plus de 20 milliards de dollars US ont déjà été déboursés par la Banque. Pour soutenir la ZLECAf, la Banque prévoit de mettre à disposition 40 milliards de dollars US pour le financement du commerce et des investissements intra-africains au cours des cinq prochaines années, soit le double du montant qu'elle a déboursé dans le même but au cours des quatre dernières années. Parmi les principaux instruments de financement figurent :

- **la facilité globale pour les champions du commerce intra-africain (INTRA-CHAMPS)** : cet instrument est destiné aux sociétés multinationales africaines. Il vise à soutenir les opérations de ces sociétés par le biais de financements, d'un accès au marché et d'autres formes d'assistance technique dans plusieurs pays d'Afrique ;
- **les programmes de promotion du commerce et de l'investissement** (par exemple, NATIPP - 1 milliard de dollars US ; EATPP - 500 millions de dollars US ; SATIPP - 1 milliard de dollars US ; TATIPP - 5 millions de dollars US) pour aider les entreprises des pays ciblés à tirer parti des possibilités commerciales et d'investissement en pleine expansion dans le reste de l'Afrique ;
- **le Conseil des entreprises africaines** pour créer des partenariats commerciaux et d'investissement entre et parmi les pays africains ;
- le **Programme de financement des investissements intra-africains (IAFP)**, par lequel la Banque offre des garanties d'investissement et des financements de projets aux Africains qui investissent dans d'autres pays africains. Grâce à cet instrument, Afreximbank fournit des financements pour promouvoir l'investissement direct étranger ou l'investissement direct africain. Il soutient la création et/ou l'expansion d'entreprises par une entité d'un pays africain vers un autre pays africain. Il soutient également les acquisitions, les coentreprises, les entreprises sous contrat de concession, les modes d'investissement sans

- participation au capital, par exemple le franchisage, la délivrance de licences et la fabrication en sous-traitance ;
- **la garantie des investissements intra-africains** : Afreximbank fournit des garanties qui couvrent les investissements directs étrangers/africains. L'objectif est de protéger les investisseurs contre les risques qui peuvent porter atteinte à leurs droits d'investissement ou à leurs revenus. Les garanties comprennent les restrictions de transfert, l'expropriation ou la nationalisation d'une entreprise dans laquelle l'investissement est réalisé et d'autres actions gouvernementales spécifiques qui peuvent empêcher les investisseurs d'effectuer des opérations normales, de rapatrier des bénéfices, etc. ;
  - **la facilité d'appui aux services commerciaux intra-africains** fournit des produits spécialisés conçus pour réduire les risques et les incertitudes associés aux transactions commerciales intra-africaines dans lesquelles Afreximbank agit en tant qu'intermédiaire pour faciliter le flux de documents et de paiements tels que la confirmation de lettres de crédit (LC), le conseil, la négociation, la réémission, le remboursement, les factures pour le recouvrement et les services liés au compte ouvert ;
  - **la facilité de soutien au financement des exportations intra-africaines** : grâce à cette facilité, la Banque fournit une ligne de crédit et des garanties avec des instruments spécialisés aux institutions financières pour le financement avant et après expédition à l'appui des exportations éligibles d'un pays africain vers un autre. Par exemple, le financement de fonds de roulement, l'escompte de lettres de crédit, l'escompte de factures d'exportation et l'affacturage ;
  - **les garanties à l'appui des engagements des gouvernements envers les promoteurs de projets** : cet instrument soutient les engagements des gouvernements africains envers les promoteurs de projets afin de fournir aux investisseurs une assurance supplémentaire que les gouvernements africains respecteront leurs engagements envers les projets ;
  - **la garantie de disponibilité des contrats d'exportation** permet aux fabricants exportateurs d'obtenir des contrats d'exportation à long terme grâce à un financement bancaire. La garantie couvre le risque associé aux situations où un contrat pour lequel un financement a été fourni devient indisponible avant une période convenue ;
  - **la facilité pour la marine marchande** est conçue pour financer l'acquisition de navires et d'autres types de cargos afin de promouvoir et de faciliter les liaisons maritimes en fournissant des prêts à moyen terme et des garanties aux compagnies maritimes africaines existantes et émergentes ;
  - **les garanties liées à la passation de marchés** confirment/réémettent un large éventail de garanties spécialisées (cautions de soumission, garanties de bonne exécution, garanties de paiement anticipé et cautions de rétention) émises par des institutions financières à l'intention de sociétés de construction/contractantes africaines pour la réalisation de travaux de construction dans d'autres pays africains.

**D'autres produits et programmes de financement clés soutenant le commerce intra-africain sont :**

- **le Programme d'appui aux PME, le Programme d'appui à l'industrie créative, etc. ;**
- **la facilité de financement de la franchise** : ce programme vise à promouvoir le franchisage en Afrique comme une stratégie commerciale efficace pour l'intégration régionale, le développement de la chaîne d'approvisionnement, la croissance des PME et la création d'emplois. Le programme proposé encouragera l'établissement et l'expansion de concepts de franchisage principalement africains par le biais du financement de la dette et du renforcement des capacités ;

- **la fabrication en sous-traitance et à façon** est une solution de financement visant à soutenir les fabricants qui ont une commande de fabrication en sous-traitance ou à façon ou qui ont besoin de biens d'équipement pour étendre leur capacité de fabrication. Elle sera également disponible pour soutenir les clients qui ont besoin de fonds pour fabriquer certains produits en faisant appel à un sous-traitant ou un fabricant à façon ;
- **l'agriculture sous contrat** : cette facilité est une solution de financement destinée à soutenir les entreprises agroalimentaires et les sociétés qui ont passé ou passent des contrats avec des agriculteurs africains. Le financement permettra de monétiser le contrat que le fournisseur a commencé ou est en train de négocier afin de recevoir un financement qui pourra être utilisé pour financer l'agriculture et les activités essentielles nécessaires à la réalisation du contrat.

## 2.4.2 Contributions des panélistes

### a) **M. Soud Said Ali, Directeur général de l'Agence de développement des petites et moyennes industries (SMIDA) - Zanzibar**

SMIDA donne aux petits entrepreneurs, en particulier aux femmes et aux jeunes (diplômés de l'université), les moyens d'agir grâce à des idées innovantes. SMIDA fournit un soutien innovant par le biais de financements aux femmes et aux jeunes entrepreneurs. Les défis auxquels l'Agence est confrontée incluent des diplômés non qualifiés, qui doivent suivre une formation en gestion financière. Jusqu'à présent, SMIDA a réussi à former sept (7) groupes de jeunes entrepreneurs, surtout des femmes. Une autre de ses missions consiste à leur donner les moyens d'innover.

Abdulmajid Hassan, l'un des bénéficiaires de SMIDA, a raconté comment il a pu développer un outil Android qui peut aider les touristes de Zanzibar à savoir où et comment trouver les transports publics et combien ils coûtent. Il a expliqué que SMIDA et le PNUD avaient lancé un concours d'innovation, dont il est sorti vainqueur.

Un autre bénéficiaire qui a partagé son histoire est Mme Barke Abdulla Ukusi. Elle a développé un dispositif qui peut aider les pêcheurs à localiser et à attirer les poissons qui sont mûrs pour la pêche.

### b) **M. Ahmed Rashid, Directeur des services bancaires sur mesure, Amana Bank - Zanzibar**

Amana Bank est une banque islamique de Tanzanie créée selon les principes islamiques. C'est la première banque islamique à part entière conforme à la Charia en Tanzanie. Elle possède 10 succursales dans tout le pays. La Banque fournit un soutien aux groupes de 15 à 25 personnes par le biais d'un certain nombre de ses produits, notamment des prêts pour les femmes commerçantes et les veuves. Les petites entreprises obtiennent des prêts à partir de 1 million de TZS. La Banque dispose également d'un Mécanisme de financement Elimu dans le cadre de la Solidarity Group Financing, qui octroie entre 300 000 et 4 millions de TZS pour soutenir l'éducation de la maternelle au niveau secondaire.

### c) **L'Honorable ingénieur Mohammed Habib Mnyaa, Membre du Parlement (EALA)**

La technologie, comme l'automatisation à distance, est une réalité factuelle du monde d'aujourd'hui. Lorsque nous parlons d'investissement dans la technologie, nous parlons en fait de (i) simplification de la production et des services ; (ii) de réduction des travaux/emplois à forte intensité de main-d'œuvre et de (iii) sensibilisation, discipline et connaissances. Les logiciels

intelligents, les données, les capteurs, les machines, les algorithmes, les processeurs, etc., sont tous conçus pour optimiser les opérations et améliorer les réseaux et les infrastructures, ce qui se traduit par une meilleure production. Selon Oxford Economics, quarante-trois pour cent (43%) des fabricants ont investi dans l'intelligence artificielle (IA), vingt-sept pour cent (27%) dans l'intelligence analytique ou prédictive et dix-neuf pour cent (19%) dans l'apprentissage automatique (ML).

Par conséquent, l'investissement dans l'automatisation et la technologie peut être réalisé en introduisant la robotique, l'Internet industriel, la numérisation, l'intelligence artificielle, etc., dans la fabrication, la transformation, les services ou le marketing/les ventes. Investir dans l'automatisation et la technologie peut aider les fabricants à prendre de l'avance. L'utilisation des technologies telles que la surveillance à distance et le suivi des actifs dans la chaîne d'approvisionnement, les transports et les services peut contribuer à prévenir les pertes et les vols. Par exemple, une expédition de conteneurs utilisant un dispositif de suivi automatisé ou l'installation de caméras pour surveiller les activités dans les centres commerciaux, les boutiques, les magasins, etc.

L'automatisation est l'une des plus grandes tendances actuelles pour les petites et moyennes entreprises de fabrication ; quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des entreprises de fabrication adoptent l'Internet des objets (IoT), une démarche qui s'est révélé très efficace. Bien que l'Afrique soit à la traîne en matière de technologie, elle a déjà pris le train en marche et rattrape rapidement son retard. La technologie est très importante pour le commerce, par exemple pour le suivi d'un conteneur de marchandises depuis le fournisseur jusqu'au client destinataire. La technologie simplifie la fabrication et la prestation de services. Les scanners dans les ports ont grandement facilité la détection du contenu des conteneurs ; l'époque où il fallait ouvrir un conteneur après l'autre pour l'inspecter et en vérifier le contenu est révolue. Le défi de la cybercriminalité ne devrait pas être un frein à l'utilisation de la technologie pour améliorer le commerce.

### 2.4.3 Questions et observations des participants

**Q :** Est-il obligatoire pour les négociants d'intégrer la MANSNA ? Qui sont les membres fondateurs d'Afreximbank ?

**R :** Il n'est pas obligatoire pour les commerçants d'intégrer la MANSNA, car Afreximbank ne peut pas forcer les gens à s'inscrire. Nous fournissons uniquement une plateforme permettant aux gens de s'inscrire volontairement. En ce qui concerne la proposition de lier nos universités à la recherche pour le développement industriel, il existe un Conseil interuniversitaire (University Council for Educational Administration - UCEA) basé à Kampala, en Ouganda, qui finance la recherche et l'innovation.

- La Banque doit s'attaquer à un problème fondamental, celui de l'innovation. Il est nécessaire d'instituer des mécanismes permettant d'exploiter les technologies de production. Les universités devraient être des dépositaires ou des ressources permettant de fournir les solutions nécessaires sur le marché. Nous devons donc associer nos universités à la recherche pour le développement industriel afin de renforcer les capacités nationales en matière d'innovation.
- Nous (les Africains) nous plaignons toujours d'être laissés pour compte, mais nous disposons de tous les outils nécessaires sur le continent, comme le montre l'exemple de Dangote.

**Q :** Je viens de l’Afrique de l’Ouest où les femmes commerçantes manquent d’éducation ; l’Afrique de l’Est a-t-elle le même problème ? Comment une commerçante d’Afrique de l’Ouest peut-elle acheter et payer des marchandises provenant d’une autre partie du continent en utilisant la technologie ?

**R :** En Afrique de l’Est, il existe un système de paiement régional ; Afreximbank dispose d’une facilité de paiement (Système panafricain de règlement des paiements - PAPSS) qui facilite le paiement en utilisant sa propre monnaie locale pour le commerce en Afrique.

- Nous devons trouver des moyens innovants de soutenir nos jeunes engagés dans de jeunes entreprises. Nous devrions cesser de nous adresser aux banques et aux autres institutions financières, où l’on exige un plan d’affaires, des garanties, etc., comme conditions préalables à l’obtention d’un prêt.

**Q :** Comment SMIDA va-t-elle protéger les innovations de ses bénéficiaires ?

**R :** SMIDA est en train de marquer les idées innovantes et les innovations de ses bénéficiaires. Le Gouvernement de Zanzibar a également créé une Agence de réglementation de la protection des entreprises (BPRA) pour la protection de la propriété intellectuelle et des marques commerciales.

**Q :** Le numérique est une réalité dans le monde d’aujourd’hui. Comment préparons-nous nos enfants à se débrouiller dans le monde numérique en tant qu’utilisateurs natifs du numérique, en particulier dans les écoles publiques ? Comment repérer les personnes prêtes pour l’avenir ? Une crise se profile à l’horizon, nous avons besoin de renforcer les capacités. Le taux de pénétration des téléphones intelligents en Afrique est encore très faible - comment faire pour que les téléphones intelligents soient bon marché et abordables pour les masses ? Il faut envisager le renforcement des capacités pour fournir des téléphones intelligents à nos concitoyens. La cybercriminalité est un défi pour nous tous - que faisons-nous à ce sujet ? Devons-nous fuir ou y faire face ? Il est nécessaire de mettre en place des cadres juridiques pour les technologies habilitantes, par exemple les signatures numériques, et les entreprises doivent changer leur mentalité en matière de signature de documents. C’est devenu un véritable impératif lors du déclenchement de la pandémie de COVID-19.

- À titre d’information, l’Ouganda a développé une plateforme commerciale qui peut être partagée avec les commerçants d’autres pays d’Afrique.
- Si nous voulons stabiliser nos économies et pouvoir se faire une place au niveau de la concurrence internationale, nous devons aller plus loin dans notre réflexion. Nous devons par exemple envisager d’autres marchés au lieu des marchés traditionnels. La technologie aide à trouver des marchés en ligne.
- Le grand défi est le manque de financement, qui est lié à l’accès aux marchés. Nous devons envisager les marchés différemment : au lieu d’accepter d’être un marché, nous devrions inverser les rôles et chercher des marchés pour nos produits.
- Au lieu de laisser nos enfants utiliser la technologie pour des rimes et des jeux, nous devrions les inciter à découvrir les besoins du marché, à comprendre l’infrastructure financière mondiale et à se préparer à y vivre.

Le **modérateur de la session, le Professeur Pallangyo**, a fait remarquer que la technologie a grandement facilité le paiement des biens et des services en passant de l’argent physique à l’argent mobile par le biais du téléphone et de la banque électronique.

#### 2.4.4 Observations finales des panélistes et points à retenir

- **M. Soud Said Ali** : On ne peut pas tout automatiser d'un coup ; l'automatisation doit se faire par étapes.
- **L'Hon. Ingénieur Mnyaa** : La technologie évolue très rapidement et la plupart des choses sont maintenant gérées électroniquement (par exemple, les billets et les cartes d'embarquement dans le transport aérien), l'avenir de la technologie est donc inimaginable. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être à la traîne dans le monde numérique. C'est aux décideurs politiques de se montrer à la hauteur de la situation et de décider de ce qu'il faut faire pour être compétitif ; nous devons également nous réveiller et trouver des technologies alternatives à celles apportées par d'autres continents. Afin de renforcer la cybersécurité, nous devons protéger les actifs informationnels. En ce qui concerne le commerce intra-africain, l'importante population des blocs commerciaux africains (70 millions dans la CAE, 170 millions dans la SADC, 370 millions dans la CEDEAO) constitue un marché très vaste, et nous devrions donc commercer les uns avec les autres en Afrique.
- **Dr Raymond Boubouya** : Il est important de pousser la sensibilisation et la communication afin de passer à l'action.

Le **modérateur du Symposium, Tagbo Agbazue**, a conclu les délibérations de la deuxième journée en déclarant que la technologie a complètement changé la donne et a souligné qu'au lieu de recevoir la technologie d'autres pays, l'Afrique devrait développer sa propre technologie pour donner à sa population les moyens d'agir.

### 3.0 TROISIEME JOURNEE : MERCREDI, 10 NOVEMBRE 2021

#### 3.1 Visite des entreprises dirigées par des femmes

Au cours de la matinée du dernier jour du Symposium, les participants (en groupes) ont effectué des visites sur le terrain dans les entreprises suivantes, dirigées par des femmes :

1. TANTEK (*Kanga Kabisa*) - au Parc industriel Amani ;
2. *Ukweli Njia Safi* - culture et chaîne de valeur des algues maritimes - Bweleo ;
3. SASIK, Stone Town - artisanat du patrimoine ;
4. WAJAMAMA - Mbweni Matriekta - santé et bien-être (santé et maternité pour les femmes).

##### 3.1.1 TANTEK *Kanga Kabisa*

Cette entreprise est composée de stylistes et de tailleurs qui fabriquent deux types d'emballages en coton (connus sous le nom de « *kanga* » et « *kikoi* » en kiswahili) à l'aide du tissage à la main. Les femmes fabriquent d'abord des fils de coton de différentes couleurs qu'elles utilisent ensuite pour fabriquer des emballages.

##### 3.1.2 *Ukweli Njia Safi* - Culture d'algues marines

Cette entreprise, composée de 12 membres (10 femmes et 2 hommes), appartient à **Mme Sofia Hashim Makame**. Elle a informé les visiteurs du Symposium qu'elle peut fabriquer 20 plateaux d'algues par jour. Chaque plateau contient 100 pièces et elle les vend à 1000 TZS en gros et 1500 TZS au détail par pièce. Dix (10) kilogrammes d'algues brutes ne produisent qu'un (1) kilogramme après séchage. En plus d'être utilisées comme nourriture (les algues marines sont riches en fer et autres minéraux), elles sont également utilisées pour fabriquer du savon, du dentifrice et des cosmétiques. Le processus de fabrication des cosmétiques, du savon et du dentifrice est entièrement manuel : il consiste à mélanger des algues marines (200 grammes) avec de l'huile de coco (6 litres) et de la soude caustique, à chauffer à 30 degrés, puis à ajouter un parfum (soit de la poudre de curcuma, de la citronnelle ou des clous de girofle).

L'entreprise dispose d'un bon marché pour ses produits, tant au niveau local que régional ; elle a de nombreux clients locaux et vend également des algues marines brutes au Kenya et en Ouganda. L'Institut des sciences marines les aide à identifier les marchés par le biais de la publicité.

Malgré ces succès, Mme Makame a déclaré que l'entreprise est confrontée à un certain nombre de **défis**, dont les suivants :

- des intérêts élevés sur les prêts (ils doivent rembourser 300 000 TZS par mois) ;
- le manque de connaissances sur la façon de préparer un plan d'affaires ;
- un terrain pour construire une structure unique pour l'entreprise ;
- le matériel d'emballage (prétendument importé de Chine) - ils emballent leurs produits en utilisant la marque d'une autre personne.

##### 3.1.3 Artisanat du patrimoine - SASIK

SASIK est la coopérative artisanale de femmes la plus prospère de Zanzibar, spécialisée dans la broderie et la couture d'articles d'ameublement. Elle crée des housses d'ameublement et des pièces murales élaborées à partir de motifs arabes. Ces œuvres artisanales décorent désormais des maisons et



des hôtels non seulement en Tanzanie et en Afrique, mais aussi dans le monde entier. Plus important encore, l'artisanat permet aux femmes de cette coopérative d'offrir une meilleure vie à leurs familles. Chaque membre de la SASIK fait vivre au moins 8 à 10 membres de sa famille.

### **3.1.4 WAJAMAMA - Initiative pour la santé et le bien-être**

L'acronyme « WAJAMAMA » signifie « *watoto, jamii na mama* » en kiswahili (enfants, communauté et femmes). Il s'agit d'une clinique et d'un centre de bien-être axés sur la santé de la famille et des femmes. C'est un « concept très intéressant de soins de santé holistiques pour les enfants, la communauté et les mères », pour citer Mme Judica Lawson, Présidente du PACPS. Le centre est construit sur un modèle de pratique holistique, il se concentre donc sur la personne humaine dans sa totalité (holistique) - santé physique et mentale - mais se concentre spécifiquement sur le bien-être des femmes car « toute vie commence dans le corps d'une femme ». Il offre des services complets de soins de santé prénatals, natals (y compris les accouchements par césarienne) et postnatals aux femmes ainsi que des services de soins de santé primaires pour tous. Il organise des ateliers sur les soins de santé et le bien-être afin de fournir aux femmes des connaissances et une éducation sur la meilleure façon de prendre soin de leur corps. Le centre dispose d'une salle de conditionnement physique dans laquelle les femmes peuvent se sentir à l'aise pour faire de l'exercice avant de vaquer à leurs occupations quotidiennes.

### 3.2 SESSION 8 : Conclusion et clôture

Le **Professeur Franklyn Lisk** de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni, a animé la session de conclusion, qui comprenait les éléments suivants :

- la présentation du rapport du rapporteur sur les questions et des recommandations qui ont émergé des délibérations pendant les trois jours du Symposium. Le rapport a été préparé par le **rapporteur** du Symposium, **Tonga-Margaret George**, en collaboration avec le **modérateur général** du Symposium, **Tagbo Agbazue**.
- Cérémonie de clôture.

Le **Professeur Franklyn Lisk** a ouvert la session en félicitant tout d'abord **Mme Judica Amri-Lawson, Présidente du PACPS**, et le **Professeur Adolphe Lawson** pour avoir choisi un thème qui cadre avec les aspirations de la ZLECAf pour le commerce intra-africain. Il a déclaré que l'Afrique a des talents, en particulier les jeunes, qui ont la passion et la volonté d'éliminer la pauvreté non seulement au niveau individuel mais aussi au niveau communautaire. Il a réaffirmé que l'avenir de l'Afrique repose sur les jeunes entrepreneurs et a recommandé qu'à l'avenir, la ZLECAf fournisse (i) un espace pour faciliter la pleine participation des femmes au commerce régional et international ; et (ii) une plateforme équitable qui fonctionne sur la base de règles claires pour tous les acteurs.

Avant de faire appel au rapporteur, le professeur Lisk a fait un certain nombre d'observations concernant le système économique mondial vis-à-vis des entrepreneurs africains et du commerce intra-africain :

1. tous ces défis n'auraient pas existé s'il y avait une plateforme équitable pour une concurrence loyale ;
2. aucun problème n'est unique aux femmes, donc plutôt que de traiter les femmes comme si elles avaient besoin d'une préférence spéciale juste parce qu'elles sont des femmes, il devrait y avoir une approche inclusive sans aucune distinction, sinon nous laisserions derrière nous cinquante pour cent (50%) de notre population. Il est donc nécessaire de créer des opportunités égales pour tous, y compris les femmes ;
3. les femmes sont deux à trois fois plus sollicitées que les hommes, il est donc nécessaire de supprimer les inégalités à tous les niveaux et dans tous les processus et de demander l'égalité des droits et des chances ;
4. le commerce n'est pas organisé de manière isolée ; il est nécessaire de repenser le gouvernement mondial et le commerce mondial et de s'assurer que l'Afrique est intégrée dans le dispositif économique mondial. Nous ne pouvons pas progresser tant que l'Afrique n'est pas intégrée économiquement au niveau mondial ;

l'Afrique doit être consciente et éviter de tomber dans les pièges des accords mondiaux qui définissent les problèmes du continent et recommandent des solutions au lieu de laisser les Africains penser par eux-mêmes. La ZLECAf doit donc comprendre ces astuces mondiales et le fonctionnement du système mondial, et s'y opposer fermement. Un exemple de ces astuces est l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui ne fonctionne pas sur la base d'un vote par pays, mais sur la base d'un consensus de groupe. Un autre exemple est celui des chefs d'État européens qui convoquent les dirigeants africains dans leurs capitales pour discuter des questions commerciales africaines. Cela s'est déjà produit deux fois à Paris et cela ne manquera pas de se reproduire à l'avenir. Les dirigeants africains doivent comprendre qu'il s'agit d'un stratagème visant à créer des divisions entre eux et, partant, à contrecarrer les efforts de l'Afrique (par exemple, par le biais de la ZLECAf) pour développer le commerce intra-africain et parvenir à l'indépendance et à l'autonomie au plan économique.

### 3.2.1 Recommandations politiques issues de la Troisième Édition du Symposium d'Arusha

Le rapport de synthèse du rapporteur a mis en évidence les questions saillantes qui ont émergé lors des consultations du Symposium de trois jours et plusieurs recommandations ont été formulées sur la base des questions soulevées. Vous trouverez ci-dessous les préoccupations et les solutions proposées telles qu'exprimées par les participantes (femmes dans le commerce) :

DOMAINE PREOCCUPANT	SOLUTION/RECOMMANDATION	INSTITUTION CHARGÉE DE LA REFORME	SOURCE DE FINANCEMENT
<p><b>PRODUCTION DE DONNÉES SUR LA POPULATION [STATISTIQUES]</b></p>	<p>Produire et conserver des données fiables et facilement accessibles sur les commerçants [surtout les femmes] (dans des langues faciles à comprendre).</p>	<p>L'État et les organisations de commerçants</p>	
<p><b>PRODUCTION DE DONNÉES SUR LES MARCHÉS [STATISTIQUES]</b></p>	<p>Produire des données fiables et facilement accessibles (dans des langues faciles à comprendre) sur les marchés et les réglementations commerciales.</p> <p>Exploiter les plateformes numériques ainsi que les technologies de l'information et de la communication pour faciliter le commerce au sein de la ZLECAF.</p>		
<p><b>FACILITER L'ACCÈS AU(X) MARCHÉ(S), MENER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES ET LES RENDRE SENSIBLES AU GENRE.</b></p>	<p>Rendre attractive la transition du commerce informel au commerce formel</p> <p>Abolir les lois qui discriminent les femmes sur le marché.</p> <p>Créer un environnement commercial favorable et un accès aux marchés régionaux et mondiaux</p> <p>Faire de la sensibilisation et mettre à disposition des</p>		

	<p>informations sur le commerce transfrontalier à l'intention des principales agences gouvernementales : douanes, autorités fiscales, police, immigration et santé, sur la manière d'accorder un meilleur traitement aux femmes commerçantes transfrontalières.</p> <p>Offrir des allègements et des incitations fiscales pour soutenir les femmes entrepreneures afin de promouvoir l'industrialisation.</p> <p>Réduire les tarifs transfrontaliers</p> <p>Faire du protocole de la ZLECAF un outil ô combien pratique et facilement accessible, dans un langage simple.</p> <p>Éliminer les barrières non tarifaires qui font obstacle à la participation des femmes au commerce intra-africain</p>		
<b>ÉTABLIR UN MECANISME D'ELABORATION DES POLITIQUES INCLUSIVES</b>	Inclure les hommes d'affaires et les femmes commerçantes dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques.		
<b>ÉTABLIR DES MECANISMES D'EVALUATION ET DE SUIVI DES POLITIQUES INCLUSIVES</b>	Inclure les hommes d'affaires et les femmes commerçantes dans les processus d'évaluation et de suivi des politiques.		
<b>HARMONISER LES REGLEMENTS ET LES MECANISMES DE FACILITATION DES ECHANGES</b>	Renforcer la cohérence entre les politiques commerciales nationales, régionales et continentales [intégration de la dimension genre].		
<b>ÉTABLIR DES</b>			

<b>PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE</b>			
<b>METTRE EN PLACE DES MECANISMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	<p>Créer des mécanismes de renforcement des capacités pour les femmes commerçantes [individus et organisations].</p> <p>Fournir des formations sur la gestion des entreprises</p>	<p>Organisations de la société civile [organisations commerciales, associations d'entreprises, groupes de réflexion].</p>	
<b>FACILITER LA CREATION D'ASSOCIATIONS DE FEMMES COMMERÇANTES</b>	<p>Faciliter la création d'associations d'entreprises pour les femmes engagées dans le commerce informel transfrontalier</p> <p>La ZLECAF doit adopter une stratégie visant à créer des écosystèmes d'innovation dans les États membres, où les universités et autres établissements d'enseignement supérieur deviennent des producteurs de connaissances pour soutenir l'industrialisation à travers les nouvelles technologies et des solutions spécifiques à l'industrie. Le respect et la protection de la propriété intellectuelle doivent aller de pair avec l'expansion du commerce transfrontalier. Par exemple, le panier traditionnel africain, qui est une propriété intellectuelle, puisqu'il s'agit d'un art créatif doit faire l'objet d'une protection juridique. Ainsi, il devrait être inclus dans un projet de protection de la création artistique.</p>		
<b>CREER DES FACILITES DE FINANCEMENT POUR LES FEMMES COMMERÇANTES</b>	<p>Mettre des fonds à la disposition des femmes commerçantes et des entreprises appartenant à des femmes, et assurer leur compétitivité sur le marché international.</p>		

### 3.2.2 Cérémonie de clôture

M. **Tagbo Agbazue**, modérateur du Symposium, a souhaité la bienvenue, à la séance de clôture du Symposium, à M. **Mudrik Ramadhani Soroga**, ministre d'État, en charge du Travail, de l'Investissement et du Développement économique (Bureau du Président de Zanzibar), ainsi qu'au Dr **Islam Seif Salum**, Secrétaire principal au Ministère du Commerce et du Développement industriel de Zanzibar. Il a ensuite procédé à la présentation du rapport du Rapporteur (voir ci-dessus, **section 3.2.1**).

#### a) Vote de remerciements

**Mme Judica Amri-Lawson**, Présidente du PACPS, a présenté un bref vote de remerciements au nom du PACPS. Elle a exprimé sa profonde gratitude au **Dr Islam Seif Salum**, Secrétaire principal du Ministère du Commerce et du Développement industriel de Zanzibar, pour son entière coopération et son soutien à l'organisation du Symposium dans l'île. Elle a également adressé les remerciements les plus sincères du PACPS à Son Excellence Dr **Hussein Ali Mwinyi**, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire de Zanzibar, pour avoir accepté d'ouvrir officiellement le Symposium, malgré son emploi du temps très chargé (il était en fait venu à la cérémonie d'ouverture en provenance de Dodoma).

La Présidente du PACPS a remercié tous les participants de Tanzanie et d'ailleurs pour leur participation au Symposium et les a félicités pour leur engagement total dans les travaux et pour leur persévérance pendant les trois jours. Elle a également remercié le Taarab Group d'avoir honoré le Symposium en assurant le divertissement musical pendant la cérémonie d'ouverture ; les médias pour avoir couvert la cérémonie et l'avoir diffusée en direct par le canal de la Zanzibar Broadcasting Corporation (ZBC), sans oublier le personnel de l'hôtel pour les services diligents rendus au Symposium.

Enfin, elle a remercié la famille PACPS, de petite taille mais très travailleuse, pour son engagement envers la cause du Centre. Elle a remercié tout particulièrement le professeur **Franklyn Lisk**, qui a été un pilier et un soutien lors des étapes initiales de la création du Centre (et qui l'est toujours), ainsi que le professeur **Adolphe Lawson**, Directeur exécutif du PACPS, pour avoir été le cerveau de la fondation du PACPS. Elle a souligné que, bien qu'il ne parle pas beaucoup, le Prof. **Lawson** est très passionné par le fait de voir le Centre atteindre de grands sommets et a donc travaillé très dur dans les coulisses pour réaliser ce rêve, malgré les contraintes financières et les autres défis rencontrés.

#### b) Discours de clôture

Le Symposium a été clôturé par **M. Mudrik Ramadhani Soroga**, ministre d'État au Bureau du Président de Zanzibar, en charge du Travail, des Investissements et du Développement économique. Dans son bref discours de clôture, le ministre **Soroga** a commencé par déclarer que les femmes sont des résolveurs de problèmes et que, par conséquent, leur participation aux processus et organes de décision est essentielle. « Si vous voulez résoudre les problèmes du monde, faites participer les femmes », a-t-il souligné.

Le ministre **Soroga** a réitéré la promesse faite par le président **Mwinyi** lors de l'ouverture officielle du Symposium, à savoir que le Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar mettra en œuvre les recommandations et les résolutions de ce Symposium. Dans le même ordre d'idées, le ministre a souligné que le Gouvernement s'attaquerait aux défis auxquels sont confrontées les femmes commerçantes et entrepreneures (individus et organisations), qui ont été identifiés au cours des discussions du Symposium de trois jours, et qu'il prendrait des mesures pour donner suite aux recommandations formulées sur la base de ces défis. Il a également noté que les participants ont

délibéré sur les stratégies en matière d'investissements et d'innovation technologique, de renforcement des capacités et d'harmonisation des réglementations sur la facilitation du commerce aux niveaux national, régional et continental, et a déclaré que le Gouvernement prendrait également ces stratégies en considération.

Le ministre a conclu son discours de clôture en reconnaissant les contributions tirées du rapport du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) sur le commerce transfrontalier et AFREXIMBANK, et en appréciant les efforts de l'Union africaine (UA), de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), du professeur David Luke de la London School of Economics, du professeur William A. Pallangyo de la faculté de droit de Dar es Salaam et du professeur Franklyn Lisk de l'université de Warwick au Royaume-Uni, qui ont animé les sessions du panel. Il a également souligné que Zanzibar est doté d'une nature magnifique, de cultures diversifiées et d'une population cordiale, et a exprimé l'espoir que cet héritage national ouvre de nouvelles perspectives dans le commerce intra-africain, non seulement pour les femmes mais aussi pour tous les habitants du continent africain. Il a noté que la réalisation des objectifs de la ZLECAf pouvait sembler une tâche difficile et farfelue, mais il a souligné l'importance d'une action rapide, citant au passage Nelson Mandela Madiba : « **Cela semble toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse** ».

\*\*\*\*\*

*ANNEXE 1 : PARTICIPANTS, PANELISTES ET MODERATEURS*

N°	NOM ET TITRE	ORGANISATION/POSTE	COURRIEL/NUMERO DE TELEPHONE MOBILE
01	Adekpedjois ROUKA		<a href="mailto:amankpe2@gmail.com">amankpe2@gmail.com</a>
02	Adolphe LAWSON, PhD	Directeur exécutif - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:adolphe.lawson@pacps.or.tz">adolphe.lawson@pacps.or.tz</a>
03	Ashura A BULUSHI		<a href="mailto:ashuraabdi@gmail.com">ashuraabdi@gmail.com</a>
04	Babajide SODIPO		<a href="mailto:bsodipo@afreximbank.com">bsodipo@afreximbank.com</a>
05	Beatrice KIMARO	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:Beankakim19@gmail.com">Beankakim19@gmail.com</a>
06	Carola KINASHA	Membre du conseil d'administration - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:carolakinasha@gmail.com">carolakinasha@gmail.com</a>
07	David LUKE, PhD	Firoz Lalji Institute for Africa London School of Economics and Political Science, Professor	<a href="mailto:d.luke@lse.ac.uk">d.luke@lse.ac.uk</a>
08	Diawara BARASSOU, PhD	African Capacity Building Foundation (ACBF)	<a href="mailto:d.barassou@acbf-pact.or">d.barassou@acbf-pact.or</a>
09	Doris MGETTA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:gmgetta@gmail.com">gmgetta@gmail.com</a>
10	Emmanuel K BENSANH Jr	Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) Réseau de politiques - Ghana & Diaspora	<a href="mailto:ekbensah@gmail.com">ekbensah@gmail.com</a>
11	Eutropia JAMES	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women	<a href="mailto:eutropia.james2014@gmail.com">eutropia.james2014@gmail.com</a>



		Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	
12	Exaud MBISE	Comptable/Membre du Conseil d'administration - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:Exaud.mbise@pacps.or.tz">Exaud.mbise@pacps.or.tz</a>
13	Franklyn Lisk, PhD	Warwick University, Royaume-Uni et Membre du Conseil d'administration - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:F.Lisk@warwick.ac.uk">F.Lisk@warwick.ac.uk</a>
14	Frida MWALE		<a href="tel:+255-777-413-454">+255-777 413 454</a>
16	Geoffrey OSORO	Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	<a href="mailto:goroso@eachq.org">goroso@eachq.org</a>
17	Gloria LABARANI	Membre du conseil d'administration - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:glabarani@gmail.com">glabarani@gmail.com</a>
18	Halima Ali HASSAN		<a href="tel:+255-773-495-010">+255-773-495 010</a>
19	Hatem GHEMARI		<a href="mailto:hatemghemari@gmail.com">hatemghemari@gmail.com</a>
20	Irene ENOCK	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:lryn.enock22@gmail.com">lryn.enock22@gmail.com</a>
21	Islam Seif SALUM, PhD		<a href="mailto:banumchenga@gmail.co">banumchenga@gmail.co</a>
22	Janeth KAMBONA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:Janethkevin10@gmail.com">Janethkevin10@gmail.com</a>
23	Jesca Mhoja NKWABI, PhD	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:Jesyoncy77@gmail.com">Jesyoncy77@gmail.com</a>
24	Jessica MSHAMA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:Officialjessicamshama@gmail.com">Officialjessicamshama@gmail.com</a>
25	John Bosco KALISA		<a href="mailto:j.kalisa@eabc-online.com">j.kalisa@eabc-online.com</a>

26	Judica Amri-LAWSON	Président - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:judica.Lawson@pacps.or.tz">judica.Lawson@pacps.or.tz</a>
27	Khadija Mohammed HIJA		<a href="mailto:deddah@yahoo.com">deddah@yahoo.com</a>
28	Kulani Mazartan-DEMIE		<a href="mailto:kcem2@cantab.ac.uk">kcem2@cantab.ac.uk</a>
29	Lamech WESONGA	Responsable, Politiques et normes - Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est (EABC)	<a href="mailto:lwesonga@eabc-online.com">lwesonga@eabc-online.com</a>
30	Lera SHIWA		<a href="tel:+255-655-693-407">+255-655-693 407</a>
31	Magdalena Kasyoka WILSON		<a href="mailto:mwilson@uj.ac.za">mwilson@uj.ac.za</a>
32	Mama KEITA, PhD	African Export-Import Bank (AFREXIMBANK)	<a href="mailto:keita11@afreximbank.com">keita11@afreximbank.com</a>
33	Marie Angélique UMULISA	Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	<a href="mailto:umulisa@eachq.org">umulisa@eachq.org</a>
34	Martin NGOGA, Très Hon.		<a href="mailto:PAmoding@eachq.org">PAmoding@eachq.org</a>
35	Marie Providence MUGANGU	Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	<a href="mailto:Marie-Providence@au-afcfta.org">Marie-Providence@au-afcfta.org</a>
36	Michel Longomo DJAMBA		<a href="mailto:djambamichel210@gmail.com">djambamichel210@gmail.com</a>
37	Monica Hangi	Directeur pays - TradeMark East Africa (TMEA) Tanzanie	<a href="mailto:Monica.hangi@trademarkea.com">Monica.hangi@trademarkea.com</a>
38	Munira NDOSSY	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:mmmndossy@gmail.com">mmmndossy@gmail.com</a>
39	Nadia HASHAM	Expert en politiques commerciales - Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)	<a href="mailto:hasham@un.org">hasham@un.org</a>
40	Naima MWINZANGU	Chambre de commerce des femmes de Zanzibar Women (ZWCC)	<a href="mailto:naimamwinzangu@gmail.com">naimamwinzangu@gmail.com</a>
41	Nana MWANJISI		<a href="mailto:mwanjisi@hotmail.com">mwanjisi@hotmail.com</a>

42	Neema Nyerere-DRAGO	NND Consulting Intellectual Property for Growth	<a href="mailto:neema.drago@gmail.com">neema.drago@gmail.com</a>
43	Nice-Monique KIMARYO		<a href="mailto:nice-monique@yahoo.com">nice-monique@yahoo.com</a>
44	Njile BWANA	Commerçant et fabricant - Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tanzanie/Young Women Entrepreneurs (TCCIA/YWE)	<a href="mailto:njile@reveurse.co.tz">njile@reveurse.co.tz</a>
45	M. Omar Said SHAABAN	Ministre du Commerce et du Développement industriel, Zanzibar	<a href="mailto:salim.hamad@tradesmz.go.tz">salim.hamad@tradesmz.go.tz</a>
46	Patrick OLOMO, PhD	Économiste - Commission de l'Union africaine - Développement économique, Commerce, Industrie et Exploitation minière (CUA-ETIM)	<a href="mailto:OlomoP@africa-union.org">OlomoP@africa-union.org</a>
47	S.E. Peter MATHUKI		<a href="mailto:Cmudambo@eachq.prg">Cmudambo@eachq.prg</a>
48	Rashid SALIM	Business Licensing Regulatory System Council (BLRC)	<a href="mailto:rashid.a.salim@hotmail.com">rashid.a.salim@hotmail.com</a>
49	Raymond BOUMBOUYA, PhD	African Export-Import Bank (AFREXIMBANK)	<a href="mailto:Rboubouya@afreximbank.com">Rboubouya@afreximbank.com</a>
50	Roslyn NG'ENO	Expert principal en investissement - Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	<a href="mailto:Roslyn.Ngeno@au-afcfta.org">Roslyn.Ngeno@au-afcfta.org</a>
51	Saada Ali DAUD		<a href="mailto:saadadaud@gmail.com">saadadaud@gmail.com</a>
52	Sabrina FARAJI		<a href="tel:+255-672-039-382">+255-672-039 382</a>
53	Salma Ali HASSAN		<a href="mailto:Salma.ali.hassan@undp.org">Salma.ali.hassan@undp.org</a>
54	Samiha ZAHOR		<a href="tel:+255-714-013-944">+255-714-013 944</a>
55	Tagbo AGBAZUE		<a href="mailto:tagbazue@gmail.com">tagbazue@gmail.com</a>

56	Tonga Margaret GEORGE	Consultant indépendant et Membre du Conseil d'administration - Centre panafricain d'études politiques (PACPS)	<a href="mailto:zambarau@gmail.com">zambarau@gmail.com</a>
57	Tsotetsi MAKONG		<a href="mailto:Tsotetsi.makong@trapca.org">Tsotetsi.makong@trapca.org</a>
58	Vipya HARAWA		<a href="mailto:Vipya.harawa@panafricanparliament.org">Vipya.harawa@panafricanparliament.org</a>
59	Yahya Khatibu HAJI		<a href="mailto:yahyahaji8@gmail.com">yahyahaji8@gmail.com</a>
60	Zawadi NYANGE		<a href="mailto:azawadi.nyange@tradesmz.go.tz">azawadi.nyange@tradesmz.go.tz</a>
61	Zuhura Sekro MBAGA		<a href="mailto:Zuhura.mbaga@trademarkea.com">Zuhura.mbaga@trademarkea.com</a>

## ANNEXE 2 : PROGRAMME

PREMIER JOUR : LUNDI, 8 NOVEMBRE 2021	
8h00 - 8h45	ENREGISTREMENT POUR TOUS
9h00 - 10h30	CEREMONIE D'OUVERTURE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mot de bienvenue</b> : Dr Islam Seif Salum, Secrétaire principal, Ministère du Commerce et du Développement industriel, Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar</li> <li>• <b>PROPOS LIMINAIRES</b> : Mme Judica Amri-Lawson, Présidente, Centre panafricain d'études politiques (PACPS)</li> <li>• <b>BREVES ALLOCUTIONS</b> : Mme Monica Hangi, Directrice de pays, Partenariat Tanzanie -CAE, TradeMark East Africa (TMEA)</li> <li>• <b>Allocution</b> du Très Hon. Martin Karoli Ngoga, Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)</li> <li>• <b>DIVERTISSEMENT</b> : Groupe de femmes Tausi Taarab</li> <li>• <b>Présentation et accueil de l'invité d'honneur</b> : M. Omar Said Shaaban, Ministre du Commerce et du Développement industriel du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar</li> <li>• <b>DISCOURS D'OUVERTURE</b> : S. E. Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire.</li> <li>• Photo de groupe des participants</li> </ul>
10h30 - 11h00	PAUSE-CAFE
11h00 - 12h30	<p><b>TABLE RONDE 1</b> : La voix des femmes africaines dans le commerce [Organisations]</p> <p><b>MODERATRICE</b> : Mme Nadia Hasham, Expert en politiques commerciales, Centre africain de politiques commerciales, CEA</p> <p><b>PANELISTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambassadeur Amina Salum Ali, Ex-ministre du Commerce et ZWCC</li> <li>• Dr Jesca Nkwabi - Young Women Entrepreneurship Initiative (YWE), Tanzanie</li> <li>• Mme Roslyn Cheron Ng'eno - Secrétariat de la ZLECAf</li> <li>• Secrétariat de la CAE</li> <li>• Mme Monica Hangi, TradeMark East Africa (TMEA)</li> <li>• Neema Nyerere-Drago, PDG, NND Consulting Intellectual Property for Growth</li> </ul>

12h30 - 14h00	PAUSE DEJEUNER
14h00 - 15h30	<p><b>TABLE RONDE 2 : La voix des femmes africaines dans le commerce [Individus] Zanzibar</b></p> <p><b>MODERATRICE :</b> Mme Roslyn Cheron Ng'eno, ZLECAf</p> <p><b>PANELISTES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Shehrazad Sheikh - Directrice générale d'Inaya</li> <li>• Mme Aisha - ZATO</li> <li>• Mme Doreen Mashika - Créatrice de mode</li> <li>• Mme Hawwah Mbaye - Directrice du Business Licensing Regulatory System Council (BLRC)</li> </ul>
15h30 - 16h00	PAUSE-CAFE
16h00 - 17h30	<p><b>TABLE RONDE 3 : La voix des femmes africaines dans le commerce [expériences individuelles] Tanzanie continentale</b></p> <p><b>MODERATRICE :</b> Mme Roslyn Cheron Ng'eno, ZLECAf</p> <p><b>PANÉLISTES :</b> Young Women Entrepreneurs (YWE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Njile Bwana</li> <li>• Mme Jessica Mshama</li> <li>• Mme Nice-Monique Kimaryo</li> <li>• Mme Munira Ndossy</li> <li>• Mme Irene Enock-Ivambi</li> </ul>
17h30	FIN DE LA PREMIERE JOURNEE
<b>DEUXIÈME JOUR : MARDI, 9 NOVEMBRE 2021</b>	
9h00 - 10h30	<p><b>Table ronde 4 : Opportunités offertes par la ZLECAf aux femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel (MAEP)</b></p> <p><b>MODERATEUR :</b> M. Emmanuel K Bensah Jr  <b>ANIMATRICE :</b> Dr Angelita Kuasa Kiwekete</p> <p><b>PANELISTES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Seydou Sacko (CEDEAO)</li> <li>• Mme Roslyn Cheron Ng'eno (ZLECAf)</li> <li>• Mme Magdalene Wilson (UJ)</li> <li>• M. Djamba Longomo Michel</li> <li>• M. Goodson Mbewe</li> </ul>
10h30 - 11h00	PAUSE-CAFE

11h00 - 12h30	<p><b>Table ronde 5 :</b> Stratégies nationales et régionales pour l'harmonisation des procédures du commerce international et de la réglementation facilitant le commerce [accent mis sur les femmes dans le commerce]</p> <p><b>MODERATEURS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prof. David Luke, Directeur des questions pratiques et stratégiques</li> <li>• Institut Firoz Lalji pour l'Afrique, London School of Economics and Political Science</li> </ul> <p><b>PANELISTES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parlement de Zanzibar</li> <li>• Départements nationaux du commerce</li> <li>• Département du commerce de la CAE</li> <li>• Dr Patrick Olomo, CUA-ETIM</li> <li>• Mme Marie Providence</li> </ul>
12h30 - 14h00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>
14h00 - 15h30	<p><b>Table ronde 6 :</b> Stratégies nationales et régionales pour la création d'institutions de renforcement des capacités en matière de commerce et de facilitation des échanges [accent mis sur les femmes dans le commerce]</p> <p><b>MODÉRATEUR:</b> Dr Patrick Olomo - CUA/ETIM</p> <p><b>PANELISTES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Paul Koyi, Président TCCIA</li> <li>• Parlement national /Chambre des représentants</li> <li>• M. Tsotsetsi Makong, TRAPCA</li> <li>• Département du commerce de la CAE</li> <li>• Mme Roslyn Ng'eno, Secrétariat de la ZLECAf</li> <li>• Dr Barassou Diawara, ACBF</li> <li>• Mme Zuweina Hilal - Ministère du Commerce et du Développement industriel</li> </ul>
15h30-16h00	<b>PAUSE-CAFE</b>
16h00 - 17h30	<p><b>TABLE RONDE 7 :</b> Stratégies nationales et régionales pour l'investissement dans l'automatisation et la technologie (dans le service public national et régional); mise en place des Facilités de financement en faveur du Commerce intra-africain [accent mis sur les femmes dans le commerce]</p> <p><b>MODÉRATEUR:</b> Prof. William Pallangyo</p> <p><b>PANÉLISTES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parlement national /Chambre des représentants</li> <li>• EALA</li> <li>• Département du commerce de la CAE</li> <li>• Dr Patrick Olomo, CUA/ETIM</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFREXIMBANK</li> <li>• Amana Bank</li> <li>• Mr Soud - Directeur général de la SMIDA, Zanzibar</li> </ul>
	<b>FIN DE LA DEUXIEME JOURNEE</b>
	<b>TROISIÈME JOUR : MERCREDI, 10 NOVEMBRE 2021</b>
<b>9h00 - 12h00</b>	<p>Visite dans les entreprises dirigées par des femmes (en groupes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication - <i>Kanga Kabisa</i>, Amani</li> <li>• Culture et chaîne de valeur des algues marines - <i>Njia Safi</i> - Bweleo</li> <li>• Artisanat du patrimoine - SASIK, Stone Town</li> <li>• Santé et bien-être (santé et soins de maternité pour les femmes) <i>WAJAMAMA</i> - Mbwani Matrekta</li> </ul>
<b>13h00 - 14h30</b>	<b>PAUSE DEJEUNER</b>
<b>15h00 - 16h30</b>	<p><b>TABLE RONDE 8 : Session de conclusion :</b> Rapport des rapporteurs et recommandations</p> <p><b>RAPPORTEUR DU SYMPOSIUM :</b> Tonga Margaret George</p> <p><b>MODERATEUR DU SYMPOSIUM :</b> Tagbo Agbazue</p> <p><b>MODERATEUR DE LA SESSION :</b> Prof. Franklyn Lisk, Warwick University, Royaume-Uni</p> <p><b>CEREMONIE DE CLOTURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Motion de remerciements : Mme Judica Amri Lawson, Présidente, Centre panafricain d'études politiques (PACPS)</li> <li>• <b>Mot de fin :</b> M. Mudrik Ramadhani Soraga, Ministre d'État, en charge du Travail, des Investissements et du Développement économique, Bureau du Président de Zanzibar.</li> </ul>



*ANNEXE 3 :* INTERPRETES

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>ORGANISATION</b>	<b>NUMERO DE TELEPHONE MOBILE</b>
01	Abdulsamad SULEIMAN	Université d'État de Zanzibar (SUZA)	+255-654-977 196
02	Arlete BIKOK		
03	Armel FOSSE		+237-677-564 080
04	Daudi SUDI		+255-758-295 346
05	Juma Sultan BALUTI		+255-715-278 826
06	Keller NDONGO		+254-737-141 575
07	Livin MATABARO	Université d'État de Zanzibar (SUZA)	+255-755-462 970
08	Naima ZUBERI	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-716-424 172
09	Ramadhan AHMADA	Université d'État de Zanzibar (SUZA)	+255-623-972 918
10	Salim ALI	Université d'État de Zanzibar (SUZA)	+255-773-207 086
11	Salma Daudi KHAMIS		+255-626-662 690
12	Salum SIMBA	Université d'État de Zanzibar (SUZA)	+255-712-045 119

**ANNEXE 4 : DELEGUES DES MINISTERES, DEPARTEMENTS ET AGENCES  
GOUVERNEMENTALES (MDA)**

N°	NOM	ORGANISATION	NUMERO DE TELEPHONE MOBILE
01	Abdulla R. ABDULLA, PhD	Département du développement industriel (DID)	+255-777-421 155
02	Ali Omar KOMBO	Agence de développement de la petite et moyenne industrie (SMIDA)	+255-777-222 010
03	Biubwa OMAR	Salaires budgétaires	+255-777-232 747
04	Haji Usi HAJI	Bureau des normes de Zanzibar (ZBS)	+255-773-333 344
05	Hamida Makame JUMA		+255-776-608 818
06	Hawwah Ibrahim MBAYE	Business Licensing Regulatory System Council (BLRC)	+255-774-831 112
07	Hidaya S. HAMZA	Agence de développement de la petite et moyenne industrie (SMIDA)	+255-779-960 750
08	Mariam Mliwa JECHA	Zanzibar Business and Property Registration Agency (BPRA)	+255-777-425 950
09	Maryam Yussuf ABBASS	Chambre de commerce des femmes de Zanzibar (ZWCC)	+255-777-664 659
10	Mgeni Abdulla MUHAMAD	Tribunal de la concurrence loyale de Zanzibar (ZFCT)	+255-654-392 329
11	Mlisho Ali KHAMIS	Ministère du Commerce et du Développement industriel (MTID)	+255-778-866 910
12	Mohamed Iddi PANDU	Département de la planification, des politiques et de la recherche (DPPR)	+255-673-806 710
13	Mohammed Mwalim SIMAI	Zanzibar Broadcasting Corporation (ZBC)/ <i>Wizara ya Elimu na Mafunzo ya Amali Zanzibar (ZAWEMA)</i>	+255-778-586 654
14	Mustafa Fadhil OMAR	Agence de développement de la petite et moyenne industrie (SMIDA)	+255-773-800 013
15	Mwajuma Mohamed MKOMBE	Ministère du Commerce et du Développement industriel (MTID)	+255-712-909 820
16	Nadra Issa RAMADHAN	Business Licensing Regulatory System Council (BLRC)	+255-620-586 864
17	Nassoro Mussa HAMAD	<i>Wizara ya Habari, Vijana, Utamaduni na Michezo (HVUM)</i> [Ministère de l'Information,	+255-776-134 268

		de la Jeunesse, de la Culture et des Sports]	
18	Raha AHMADA	Wizara ya Elimu na Mafunzo ya Amali (WEMA)	+255-777-490 784
19	Said S MZEE, PhD	Zanzibar State Trading Corporation (ZSTC)	+255-777-435 920
20	Salim Hamad SULEIMAN	Ministère du Commerce et du Développement industriel (MTID)	+255-772-123 118
21	Salma Suleiman ABDALLA	Agence de développement de la petite et moyenne industrie (SMIDA)	+255-777-440 071
22	Sharifa Suleiman NASSOR	Chambre de commerce des femmes de Zanzibar (ZWCC)	+255-625-210 938
23	Shibu Maulid SAID	Ofisi ya Makamu wa Pili wa Rais (OMPR) - [Bureau du Deuxième Vice-Président]	+255-777-425 801
24	Subira Khamis OMAR	Agence de développement de la petite et moyenne industrie (SMIDA)	+255-777-185 733
25	Thabit Mabheko ALI	Idara ya Michezo na Vijana (IMV) [Département des sports et de la jeunesse]	+255-773-374 747
26	Zayana Ahmed KASSIM	Women Entrepreneur Catering Group (WECG)	+255-715-200 579

## ANNEXE 5 : MEDIAS

N°	NOM ET TITRE	ORGANISATION DES MEDIAS	COURRIEL/NUMERO DE TELEPHONE MOBILE
01	Abdalla Khamis ABDALLA	Zanzibar Television Online (ZANTV TZ Online)	+255-777-210 694
02	Abdalla OMAR	Zanzibar Leo	+255-777-483 106
03	Abdallah MAKAME	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-772-220 002
04	Issa SULEIMAN	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-777-340 076
05	Kamal KHAMIS	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-772-094 344
06	Khadija Juma KHAMIS	Zanzibar Television Online (ZANTV TZ Online)	+255-773-665 491
07	Khamisuu ABDALLAH	Zanzibar Leo	+255-772 284384
08	Leonard MUTANI	Today's Media	<a href="mailto:todayspro@gmail.com">todayspro@gmail.com</a> + 255-757-800 307
09	Mohammed Khamis MOHAMMED	Wizara ya Biashara na Maendeleo ya Viwanda (WBMV) [Ministère du Commerce et du Développement industriel (MTID)]	<a href="mailto:babukhamis8@gmail.com">babukhamis8@gmail.com</a> +255-776-788 441
10	Mtumwa SAID	AZAM Television	+255-712-171 036
11	Mussa Kisesa AMOUR	Zinjibar Television	+255-620-388 850 <a href="mailto:mussakisosa@gmail.com">mussakisosa@gmail.com</a>
12	Naima ZUBER	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-716-424 172
13	Nurdin MSINDO	AZAM Television	+255-712-217 511
14	Rashid Ali	Island Television	+255-712-597 677
15	Saada MBAROUK S.	Zanzibar Broadcasting Radio	+255-777-466 629
16	Seif ALI	Zanzibar Cable Television (ZCTV)	+255-778-028 000
17	Tabia M. MOHAMMED	Bahari FU	+255-773-655 750
18	Zaituni Bakar YUSSUF	Zinjibar Television	<a href="mailto:zaitunibakar@gmail.com">zaitunibakar@gmail.com</a> +255-777-676 380

*ANNEXE 6 :* ANIMATEURS - GROUPE TAUSI WOMEN TAARAB

<b>N°</b>	<b>NOM COMPLET</b>	<b>NUMERO DE TELEPHONE MOBILE</b>
01	Asha KHAMIS	+255-777-124 181
02	Baadiye OMAR	+255-777-455 403
03	Hassan Omar HASSAN	+255-777-478 767
04	Khamis JUMA	+255-778-679 717
05	Mariam M. HAMDANI	+255-777-428 794
06	Masoud Said SUMEIMAN	+255-656-389 734
07	Mohammed KYAS	+255-773-037 802
08	Mtumwa MAKAME	+255-778-714 433
09	Omar S. MBAROUK	+255-774-687 777
10	Rahma Simai MANZI	+255-776-700 143
11	Rukiya RAMADHAN	+255-713-283 858
12	Safia Hasnuu MAKAME	+255-778-888 937
13	Shariya ISSA	+255-777-420 829
14	Tatu KHAMIS	+255-778-713 203
15	Ummi SELEMAN	+255-777-096 225
16	Ziyada Salim ALLY	+255-710-672 755

*ANNEXE 7 : UNIVERSITE DE ZANZIBAR*

N°	NOM COMPLET	NUMERO DE TELEPHONE MOBILE
01	Ali N. HASSAN	
02	Kaesser M. SAID	
03	Maryam N. NASSIR	